



CHEF DE FILE DU
CONSORTIUM



MEMBRE DU CONSORTIUM
RESPONSABLE DU PRÉSENT
CONTRAT

MARS 2017

DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AU MALI

EVALUATION DES PLANS NATIONAUX DE RÉPONSES AUX DIFFICULTÉS ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES DE 2015 ET DE 2016 AU MALI

RAPPORT FINAL

VERSION FINALE

« La présente évaluation, financée et guidée par la Commission européenne, est présentée par COWI. Le rapport ne reflète pas nécessairement les points de vue et opinions de la Commission européenne. »

PROJECT N°	2016-377 274
DOCUMENT N°	3
VERSION	VERSION FINALE
DATE	20 MARS 2017
RÉDIGÉ PAR	ANDRÉ LACHAPELLE, LALLA HAIDARA, CAROLINE BROUDIC, AMINOU TASSIOU
CONTRÔLÉ PAR	CHRISTOPHE DE JAEGER
APPROUVÉ PAR	SONYA JETCHEVA

Table des matières

ACRONYMES.....	IV
EXECUTIVE SUMMARY.....	VI
RÉSUMÉ.....	XI
1. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	1
1.1. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU MALI	1
1.2. BRÈVE DESCRIPTION DES PNR 2015 ET 2016.....	2
2. OBJECTIFS DE LA MISSION ET MÉTHODOLOGIE	6
2.1. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉVALUATION	6
2.2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	6
3. DÉROULEMENT DE LA MISSION	7
4. MISE EN ŒUVRE DES ENQUÊTES AUPRÈS DES MÉNAGES.....	10
4.1. OUTILS ET MÉTHODOLOGIE	10
4.2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	12
5. EVALUATION DES PERFORMANCES DES PNR.....	18
5.1. PERTINENCE ET QUALITÉ DE CONCEPTION	20
5.2. EFFICIENCE.....	26
5.3. EFFICACITÉ.....	39
5.4. EFFETS ET PERSPECTIVES D'IMPACT	43
5.5. VIABILITÉ POTENTIELLE.....	44
5.6. THÉMATIQUES TRANSVERSALES.....	46
6. EVALUATION DE L'INDICATEUR DE RÉSULTAT	48
6.1. DESCRIPTION DE L'INDICATEUR ET DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS	48
6.2. ÉTABLISSEMENT DE LA SITUATION DE RÉFÉRENCE ET CALCUL DE L'INDICATEUR PAR LE CSA	49
6.3. MÉTHODE DE CALCUL UTILISÉE PAR LA MISSION D'ÉVALUATION EXTERNE	52
6.4. CALCUL DE LA VALEUR DE L'INDICATEUR PAR LA MISSION D'ÉVALUATION EXTERNE	53
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	54
7.1. CONCLUSIONS.....	54
7.2. RECOMMANDATIONS	54
8. ANNEXES	56

8.1.	LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....	56
8.2.	CARTES DES ZONES D’INTERVENTION DES PNR	63
8.3.	LISTE DES QUESTIONS D’ÉVALUATION DES CRITÈRES DE PERFORMANCE	65
8.4.	RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L’ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES	69
8.5.	BIBLIOGRAPHIE	109
8.6.	TERMES DE RÉFÉRENCE	114
8.7.	CV DES ÉVALUATEURS	141

Liste des tableaux

Tableau 1: Budget prévisionnel du PNR 2015 (en FCFA).....	3
Tableau 2: Synthèse des besoins financiers du PNR 2016 (en FCFA)	4
Tableau 3: Normes adoptées au Mali pour les DAG de mil.....	5
Tableau 4: Répartition des coûts des DAG 205 et 2016 du CSA (en FCFA)	26
Tableau 5: Nombre de personnes identifiées et assistées par le CSA de 2013 à 2016.....	51
Tableau 6: Taux de personnes assistées par le CSA de 2013 à 2016	51
Tableau 7: Calcul du coefficient de qualité Q1 relatif à la DAG	53
Tableau 8: Calcul du coefficient de qualité Q2 relatif au Transferts Monétaires.....	53

Liste des figures

Figure 1: Nombre d’opérations dont ont bénéficié les ménages en plus de la DAG en 2016.....	14
Figure 2: Quantité de céréales reçues par membre de ménage en 2016.....	14
Figure 3: Evolution de la vulnérabilité alimentaire au Mali de 2005 à 2015	21
Figure 4: Répartition des coûts des DAG 2015 et 2016 du CSA	26
Figure 5: Evolution des prix à la consommation du mil et coût des DAG 2015 et 2016 (FCFAkg) ..	27
Figure 6: Ancrage institutionnel des transferts sociaux	33
Figure 7: Quantité moyenne de mil reçue par membre d’un ménage par région visitée sur la totalité de la période de distribution (en kg).....	39
Figure 8: Montant moyen reçu par membre d’un ménage par région visitée (en FCFA)	40
Figure 9: Appréciation des ménages sur les effets des opérations sur leurs conditions de vie	44

ACRONYMES

AFAR	Action pour la Formation et l'Autopromotion Rurale (ONG)
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMAPROS	Association Malienne pour la Promotion du Sahel (ONG)
AMRAD	Association Malienne de Recherche Action pour le Développement (ONG)
BM	Banque Mondiale
CAD/OCDE	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAEF	Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouvernorat
CAFO	Coordination des Associations et ONG féminines du Mali
CCFS	Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers
CERCAD	Centre d'Études, de Recherche, de Communication et d'Animation pour le Développement
CF	Convention de Financement
CH	Cadre Harmonisé
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CONFED	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED
CPS	Cellule de Planification et de la Statistique
CRADE	Cabinet de Recherche Actions pour le Développement Endogène (ONG)
CREDD	Cadre stratégique pour la croissance Economique et le Développement Durable
CR-ONG	Coordination Régionale des ONG
CRSA	Centre Régional de Santé Animale
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DAG	Distribution alimentaire gratuite
DNSA	Dispositif National de Sécurité Alimentaire
DNPIA	Direction Nationale des Productions et Industries Animales
DNPSES	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire
DRC	Danish Refugee Council (ONG)
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
EAR	Economie Agricole et Rurale
ECHO	Service de la Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile
ENSAN	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GRAD	Groupe de Recherche Actions pour le Développement (ONG)
HEA	Approche de l'Economie des Ménages / Household Economy Approach
kcal	Kilocalories
LOA	Loi d'Orientation Agricole du Mali
MA	Ministère de l'Agriculture
MDR	Ministère du Développement Rural
MEP	Ministère de l'Élevage et de la Pêche
OMA	Observatoire du Marché Agricole
OMAES	Œuvre Malienne d'Aide à l'Enfance du Sahel
ODI Sahel	Organisation pour un Développement Intégré au Sahel (ONG)
ONG	Organisation non-gouvernementale

OPAM	Office des produits agricoles du Mali
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PASSIP	Programme d'appui au sous-Secteur de l'Irrigation de Proximité
PDA	Politique de Développement Agricole du Mali
PDM	Post Distribution Monitoring
PNISA	Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNR	Plan national de réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles
PolNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRIA	Projet de Renforcement de la Résilience contre l'Insécurité Alimentaire au Mali
PRP	Priorités Résilience Pays
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RSU	Registre Social Unifié
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDR	Secteur du Développement Rural
SEAD	Sahel Etudes Actions pour le Développement (ONG)
SIE	Stock d'Intervention de l'Etat
SNS	Stock National de Sécurité
STD	Services Techniques Déconcentrés
SV	Services Vétérinaires
TdR	Termes de Références
UE	Union Européenne
UNHAS	Service Aérien Humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VPM	Ventes à prix modérés

EXECUTIVE SUMMARY

CONTEXT AND JUSTIFICATION

The National Food Security System (DNSA) in Mali includes the Food Security Commissioners (CSA), the Early Warning System (SAP), the Agricultural Market Observatory (OMA) and the Mali Agricultural Products Board (OPAM). Twice a year, the SAP carries out the Harmonized Framework (Cadre Harmonisé) sessions with all stakeholders to identify the high-risk areas and vulnerable populations. Yearly, and based on the SAP conclusions and recommendations, the CSA develops a National Response Plan to food and nutritional difficulties (PNR) integrating all the stakeholders' interventions for a better coordination. In 2015 and 2016, the specific objectives proposed by the two PNR were (i) to meet the immediate food and nutritional assistance needs of the vulnerable populations, (ii) to strengthen the population livelihood through recovery activities and resilience strengthening activities, and (iii) to strengthen the actors' coordination system and the monitoring system to people in food insecurity.

The current evaluation is part of the objective measuring the adequacy of the response brought by the PNR to populations in food and nutritional insecurity and appreciating the operations efficiency led by stakeholders. The evaluation covered the full operations cycle. More specifically, this evaluation focused on the performance criteria, the supervision and the coordination of the operations and proposed an overall assessment to learn from the past for the next editions.

The performance evaluation criteria (relevance, efficiency, effectiveness, effects, impacts and transverses themes) was based on the literature and interviews with the main stakeholders. In order to better structure and coordinate the reflection and take into account the considerations of the members from the evaluation monitoring group, the mission broadened and clarified the initial evaluation questions in a methodological note, which was approved by the CSA and its partners.

IMPLEMENTATION OF THE EVALUATION

The mission followed the proposed methodological approach including two field phases and a capitalization and finalization phase. Field surveys in Gao, Tombouctou, Mopti, Segou, Kayes, Sikasso and the Bamako District were done from September to December 2006 with the various stakeholders. These helped the evaluation team to get a quantitative and qualitative measure of the main PNR actions. All stakeholders (institutional actors, technical and financial partners, local NGOs, carriers and private operators, elected representatives, local representatives and targeting committees etc.) were met individually. The final beneficiaries, in high insecurity areas, and at the village level, were interviewed by teams of surveyors which were trained beforehand to the use of specific questionnaires.

MAIN FINDINGS

Surveys have been conducted with a representative sample of more than 800 beneficiaries' households, targeted by the PNR in 2015 and/or 2016. Surveys have shown that:

- As regards to the Free Food Distributions (DAG), the average quantities of cereal received by a member of a beneficiary household is 9.9 kg. This is only one third of what they should have normally received. Furthermore, 65.2 % of the DAG beneficiaries received less than 10 kg by household member. The food coverage has been estimated to less than a month for 42.2 % of the households; 88.6 % of the latter consider that the distribution was done at the right period. The impact of the DAG on the community is positive for 56.5 % of the beneficiaries.
- Regarding Cash Transfer (CT), 37 % of the beneficiaries are women. The average amount received by a household member is 9 937 FCFA with significant differences between regions. The cash transfer is firstly used for food purchase (87 % of households). The other needs (education, health and other) are being marginally reported.
- As regards to the Sales of cereals at a Moderate Price (VPM), the average quantities bought by household is 167.8 kg which is 10.65 kg per household member. The cereals are of good or high quality for 92.8 % of households. For 95.2 % of the beneficiaries, the sale of cereals at a moderate price is made at the right time.
- Less than half of beneficiaries receiving seeds are satisfied by the operation. This is mainly due to delays in delivering seeds as well as to insufficient quantities to cover all their needs. Nevertheless, about 60 % of the beneficiaries mentioned that the seed supply had a positive impact on the community.

In conclusion, the field surveys in six regions and in the Bamako District enabled the team to collect a tremendous quantity of results for which the credibility has been demonstrated and accepted by the main stakeholders (CSA and PTF). Based on these results, including field visits and interviews with all the stakeholders, the PNR evaluation mission proceeded with the evaluation of the performance criteria.

PNR PERFORMANCE CRITERIA EVALUATION

In terms of relevance and design quality, the PNR is more an inventory of existing activities than a strategic planning which would promote convergence and complementarity between operations.

Regarding the targeting system, the relevance of the systematic application of fixed quotas applied in 2016 by the Harmonized Framework must be seriously questioned by the CSA. This approach led to an unappropriated response in all municipalities where even a slight proportion of the population was identified as being in food insecurity.

Conceptually, the 2015 and 2016 PNR documents are lacking clarity in their conception. Even if the contextual part and the results presented, based on the analyses made by the SAP, are properly developed there is no well-structured intervention logic presenting the activities, considered in a results chain, leading to the achievement of specific objectives. At the same time, there is no result indicators and the mentioned targets are not really measurable. All these elements make the 2015 and 2016 PNR documents hardly usable to monitor and evaluate the responses to the food and nutritional crises.

Regarding the PNR efficiency, the available data show clearly that the DAG is a very expensive operation due to the technical, administrative and financial burdens that it

generates. However still the DAG remains a relevant tool which must be sparingly used, in specific conditions where the DAG has a clear advantage compared to the other forms of distribution (acute food crisis, unavailability on the local market, low access to the market, etc.). The use of the DAG at a very large scale by the CSA, particularly in 2016 in urban areas and municipalities with a very low percentage of vulnerable people, may have an important negative impact on the PNR global efficiency. The targeting efficiency was also affected by the lack of implication of district and villages leaders conducting to controversial beneficiaries' lists as well as to a lack of traceability of the distributed quantities and the final beneficiaries. Another constraint lies in the fact that the CSA indicates no allocation key of the DAG within the household and the free assessment of the NGO generated strong disparities between "Cercles".

The DAG shows a low general level of efficiency, even if the general quality of the interventions is extremely variable. The mission noticed that the real distributed quantities were much smaller on average than the foreseen ones. Moreover, the NGO's capabilities, charged by the CSA for the distributions, should have been more objectively evaluated.

The cash transfers' projects are implemented by various actors according to specific strategies (food assistance, resilience, recovery and social protection) with in general a satisfactory level of efficiency. Nevertheless, the individual efficiency may vary significantly according to the implementation operators and the nature of the operation. Factors related to insecurity also have an impact on the results.

Overall, the efficiency of Sales at a Moderate Price are satisfactory. Beneficiaries appreciated the lower price compared to the market, the quality of cereals as well as the period of sale which was appropriate. The bought quantities cover the needs for less than two months. Besides, there is evidence that the populations see the VPM as a good alternative to the DAG, thanks to the higher quantities available (between 30 and 300 kg by household).

Regarding the resilience and the strengthening of the livelihood, the PNR only proposes isolated actions and do not establish links between emergency, rehabilitation and development. Therefore, the efficiency of these interventions, where the CSA is poorly involved, remains insufficient.

In terms of effectiveness, the immediate food and nutritional assistance to the vulnerable populations is the field of intervention where the PNR has been the most effective. However, there was an efficiency decrease in 2016, compared to 2015. This was related amongst other to the lack of efficiency of the new implemented approach applied by the DAG, which is covering the entire territory (including areas where the WFP and other actors are operating) and playing with NGO at a central level poorly represented in regions. The strengthening of populations' livelihood targeted through recovery and resilience strengthening activities remains a field of intervention for which the PNR still shows a low efficiency. This clearly raises the strategic positioning problem of the CSA in a field for which the system has few comparative advantages compared to sectorial ministerial structures.

Because of its very centralized conception, the PNR is neither known nor used at the regional level where other mechanisms have a similar function under the leadership of United Nations clusters. The PNR effectiveness regarding the coordination of actors and the monitoring of populations in food insecurity remains therefore very weak.

About the targeted population, the households' opinion regarding the operations and the impact on their daily lives shows that the Sales at a Moderate Price is the most appreciated (98 % of households considered them as important or very important), followed by the cash transfer and the DAG. The appreciation of beneficiaries' households of the PNR operations effects on their social and professional activities was not formally quantified but the focus groups at a village level highlighted that the working capacity was partially protected as these operations contributed to limit the rural exodus movement or the sale of labour for the benefit of other farms.

Despite the efforts made by CSA's technical departments, with the support of several PTF, there is a lack of appropriation of the PNR by stakeholders. The sectorial Ministries (Rural Development, Health, etc.) and their Planning and Statistics Unit (CPS) are not at all committed in the procedure and the PTF only sees a little added value compared to their own planning processes. This may compromise the PNR potential viability. However, the current implementation of the Protocol Agreement to strengthen the DNSA is an opportunity that may reverse the trend. Nevertheless, this inversion needs a strong political will as well as a technical capacity of the CSA to apply its leadership and at the same time for the PTF to accept this appropriation at a national level.

RECOMMENDATIONS

In the mission report, several specific recommendations are made. Their use could be done through a short-term Action Plan, which could lead to the production of a high-quality Plan, reflecting the CSA's strategic vision. For this purpose, a technical assistance could support the CSA's managers in charge of the PNR. In order to achieve this technical assistance, it is first of all important to review the PNR general conception and improve its relevance significantly. This may go through (i) a review of the general targeting approach by valuing the set of available tools (Unified Social Register, Expert system, permanent monitoring system of recovery actions), (ii) a new intervention approach with clear strategic orientations and clear results framework and measurable indicators, (iii) empower the technical services and the communities at the local, regional and national level in approving documents.

Beyond the conception and planning quality, the interventions general efficiency must be improved mainly for the DAG. To that end, the mission recommends to (i) focus the DAG in high vulnerability areas (ii) implement traceability measures allowing an effective monitoring of the distributions made by the providers, (iii) set-up selection criteria for the NGOs involved in the process (proximity, knowledge of the region, operational capacities, etc.), clearly separate the different steps between transport, distribution or supervision, and strengthen their management.

In order to be more effective, the mission recommends to the CSA to focus again on the activities targeting the most vulnerable beneficiaries' categories (CH 3, 4 and 5) with a set of specific measures adapted to each category. Regarding the support of non-agricultural vulnerable populations, in urban and rural areas, there is a need to better use social safety nets.

The short-term recovering and resilience activities should concern a more limited number of vulnerable people, part of the CH 2 category. Furthermore, these interventions should be part of a geographical vision in order to strengthen the link between emergency, recovery and

development. This approach should absolutely be developed in close collaboration with the planning sectorial structures (CPS/SDR and CPS/Health mainly).

It will also be advisable to significantly improve the monitoring-evaluation system of all the PNR activities by proposing, at a regular pace, a state of play of measurable results. This should be helpful to measure the effects on beneficiaries. Finally, the CSA should be deeply involved in the process to better improve the level of performance of its interventions and therefore give more credit to the PNR approach. At the same time, the stakeholders' commitment, which are part of the agreement Protocol running the *Dispositif national de sécurité alimentaire* DNSA at the central, regional and local level, should be strengthened.

PERFORMANCE EVALUATION OF THE BUDGETARY SUPPORT INDICATOR

Another aspect of the evaluation regards the support of the European Union to the reform and the strengthening of the DNSA translated in a Budget Support Contract. In this context, the payment of the two variable instalments is related to the achievement of the System's performance indicators. More specifically for 2017, the variable instalment indicator is a performance indicator translating a 10 % progress of vulnerable populations' rate assisted by the CSA compared to vulnerable populations identified by the SAP (phase 2-5 according to the Harmonized Framework classification).

Consequently, this mission was committed to produce an independent and objective evaluation of this indicator. Based on the figures produced by the PNR balance sheets, the consultants introduced two modifications into the calculation method in order to consider the quantitative and qualitative aspects of the interventions. From the experts' point of view, the targeted objective of 10 %, which initiated the variable instalment of 10 million euro cannot be considered as reached. However, the mission considers that the DNSA supports remain essential and relevant as alternatives to the budget support, either by financing annual programme supporting the CSA and/or through NGO calls for proposal directly impacting the most vulnerable populations.

RÉSUMÉ

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Dispositif National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (DNSA) du Mali est composé du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), du Système d'Alerte Précoce (SAP), de l'Observatoire des marchés agricoles (l'OMA) et de l'Office des Produits Agricoles du Mali (l'OPAM). Le SAP conduit deux fois par an les sessions du Cadre Harmonisé avec l'ensemble des partenaires pour l'identification des zones à risques et des populations vulnérables. Le CSA élabore annuellement sur la base des conclusions et des recommandations du SAP, un Plan National de Réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles (PNR) rassemblant les interventions de tous les intervenants pour une meilleure coordination. En 2015 et 2016, les objectifs spécifiques affichés par les deux PNR ont été (i) de répondre aux besoins d'assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate des populations vulnérables, (ii) de renforcer les moyens d'existence des populations à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience et (iii) de renforcer le dispositif de coordination des acteurs, de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La présente évaluation s'inscrit dans l'objectif de mesurer l'adéquation de la réponse apportée par le PNR aux populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et apprécier l'efficacité des opérations menées par les différents partenaires. Le champ de l'évaluation a couvert le cycle complet des opérations d'assistance. Il s'agissait plus spécifiquement d'apprécier les critères de performance, la supervision et le pilotage des opérations afin d'en dresser un bilan global et de tirer les leçons pour les opérations futures.

L'évaluation des critères de performance (pertinence, efficacité, effets, impact et thématiques transversales) s'est faite sur la base de la documentation et des entretiens avec les principales parties prenantes. Afin de structurer la réflexion et de s'assurer une prise en compte exhaustive des préoccupations des membres du groupe de suivi de l'évaluation, la mission a enrichi et clarifié les questions d'évaluation initiales dans une note méthodologique approuvée par le CSA et ses partenaires.

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES

La mission s'est déroulée conformément à l'approche méthodologique proposée, avec deux phases de terrain et une phase de capitalisation et de finalisation. Des enquêtes dans les Régions de Gao, Tombouctou, Mopti, Ségou, Kayes, Sikasso et le District de Bamako ont été réalisées de septembre à décembre 2006 auprès des différentes parties prenantes. Elles ont permis d'obtenir une mesure quantitative et qualitative des principales actions des PNR. Toutes les catégories d'opérateurs (acteurs institutionnels, partenaires techniques et financiers, ONG locales, transporteurs et opérateurs privés, élus, représentants locaux et comités de ciblage etc.) ont fait l'objet de rencontres individuelles. Dans les zones de forte insécurité, les bénéficiaires finaux des différents types d'assistance ont été interrogés au niveau des villages par des équipes d'enquêteurs, préalablement formés à l'utilisation de formulaires spécifiquement conçus.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS OBTENUS

Les enquêtes ont été menées auprès d'un échantillon représentatif de plus de 800 ménages bénéficiaires du PNR 2015 et/ou du PNR 2016. Elles ont montré que :

- En ce qui concerne les Distributions Alimentaires Gratuites (DAG), les quantités moyennes de céréales reçues sont de 9,9 kg par membre de ménages bénéficiaires, soit seulement un tiers de ce que les bénéficiaires auraient normalement dû recevoir. De plus, 65,2% des bénéficiaires de la DAG ont reçu moins de 10 kg par membre de ménage. La durée de couverture des besoins estimée est de moins d'un mois pour 42,2 % des ménages et 88,6 % de ces derniers estiment qu'elle est faite dans les délais souhaités. L'impact de la DAG sur la communauté est jugé positif par 56,5 % des bénéficiaires.
- En matière de Transfert Monétaire (TM), 37 % des personnes bénéficiaires sont des femmes. Les montants moyens reçus par membre d'un ménage sont de 9 937 FCFA avec des différences notables entre régions. Le transfert monétaire est utilisé prioritairement pour l'achat de nourriture (87% des ménages), les autres besoins (scolarisation, santé, autres) n'étant signalés que très marginalement.
- En ce qui concerne la Vente à Prix Modéré (VPM) de céréales, les quantités moyennes achetées par ménage touché est de 167,8 kg, ce qui correspond à 10,6 kg par membre de ménage. En ce qui concerne la qualité des céréales, 92,8% des ménages l'estiment satisfaisante ou très satisfaisante. Pour 95,2% des bénéficiaires, la vente à prix modéré de céréales est effectuée dans la période souhaitée.
- Au niveau des distributions de semences, moins de la moitié des bénéficiaires se sont déclarés satisfaits de l'opération. Cette situation s'explique essentiellement par des retards de livraison et par des quantités jugées insuffisantes pour couvrir la totalité de leurs besoins. Néanmoins, près de 60% des bénéficiaires ont estimés que la fourniture de semence avait eu un impact positif sur la vie de la communauté.

En conclusion, l'enquête de terrain conduite dans six régions et dans le district de Bamako a permis de collecter une masse considérable de résultats dont la crédibilité a été démontrée et acceptée par les principales parties prenantes (CSA et PTF).

C'est sur la base de ces résultats et des nombreuses visites et rencontres de terrain auprès de l'ensemble des parties prenantes, que la mission d'évaluation des PNR a procédé à l'évaluation des critères de performance.

EVALUATION DES CRITÈRES DE PERFORMANCE DES PNR

En termes de pertinence et de qualité de conception, les PNR correspondent davantage à un recensement d'activités existantes qu'à une programmation stratégique qui favoriserait la convergence et complémentarité des opérations.

En ce qui concerne le ciblage, la pertinence de l'application systématique des quotas fixés par le Cadre Harmonisé, tel qu'il a été appliqué en 2016, doit être sérieusement remise en question par le CSA. Cette approche a conduit à une dispersion de la réponse dans toutes les communes où une proportion même infime de la population était identifiée en insécurité alimentaire.

Sur le plan conceptuel, les documents des PNR 2015 et 2016 manquent de clarté dans leur conception. Si la partie contextuelle et la présentation des résultats issus des analyses effectuées par le SAP sont correctement développées, il n'y a pas de logique d'intervention correctement structurée, présentant les différentes activités envisagées dans une chaîne de résultats conduisant à l'atteinte des objectifs spécifiques. Parallèlement, il n'existe pas non plus d'indicateurs de résultats et les cibles mentionnées ne sont que très faiblement mesurables. Tous ces éléments font des PNR 2015 et 2016 des documents difficilement utilisables en termes de suivi et d'évaluation des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles.

En ce qui concerne l'efficience des PNR, les données disponibles montrent clairement que la DAG est une opération très onéreuse du fait des lourdeurs techniques, administratives et financières qu'elle génère ; elle reste cependant un outil pertinent qui doit être utilisé avec parcimonie dans des conditions où elle a un avantage comparatif évident par rapport aux autres formes de distribution (crise alimentaire aiguë, indisponibilité sur le marché local, faible accès au marché, etc.). L'utilisation de la DAG à une très large échelle par le CSA, notamment en 2016 dans les zones urbaines et dans des communes à très faible concentration de populations vulnérables, est par conséquent susceptible d'avoir un impact négatif important sur l'efficience globale des PNR. L'efficience du ciblage a également été altérée par le manque d'implication des chefs de quartier et de villages conduisant à des listes de bénéficiaires contestées ainsi qu'une absence de traçabilité des quantités distribuées et des destinataires finaux. Une autre contrainte réside dans le fait que le CSA n'indique aucune clef de répartition des DAG au sein du ménage et la libre appréciation de l'ONG partenaire a engendré de fortes disparités entre les cercles.

Concernant les DAG, il apparaît un faible niveau général d'efficience, même si la qualité générale des interventions est extrêmement variable. La mission a constaté que les quantités réellement distribuées étaient en moyenne largement inférieures aux quantités programmées. Les capacités des ONG chargées des distributions par le CSA auraient également dû être plus objectivement évaluées.

Les projets de transferts monétaires sont mis en œuvre par une pluralité d'acteurs selon des stratégies différentes (assistance alimentaire, résilience et relèvement ou protection sociale) avec un niveau d'efficience généralement satisfaisant. L'efficience individuelle peut néanmoins varier très significativement en fonction des opérateurs de mise en œuvre et de la nature même de l'opération. Les facteurs liés à l'insécurité interfèrent également avec les résultats obtenus.

De façon générale, l'efficience des Ventes à Prix Modéré peut être considérée comme satisfaisante. Les bénéficiaires ont apprécié le prix qui est inférieur à ceux du marché et estiment aussi que les céréales vendues étaient de bonne qualité et la période de vente adéquate. Les quantités achetées couvrent les besoins de moins de deux mois. Il ressort par ailleurs que les populations pensent que c'est une bonne alternative aux DAG parce que les quantités accessibles sont plus importantes (entre 30 et 300 kg par ménage).

Sur la résilience et le renforcement des moyens d'existence, les PNR ne comportent que des actions isolées et n'assurent pas le lien entre urgence, réhabilitation et développement. De ce fait l'efficience de ces interventions, où le CSA n'est que très marginalement impliqué, reste insuffisante.

En termes d'efficacité, l'assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate aux populations vulnérables est le domaine d'intervention dans lequel les PNR se sont montrés les plus efficaces. On note cependant une baisse d'efficacité en 2016 par rapport à 2015, notamment du fait du manque d'efficience de la nouvelle approche mise en œuvre pour la DAG, qui consiste à couvrir l'entièreté du territoire (y compris les zones couvertes par le PAM et d'autres acteurs) et à contractualiser des ONG du niveau central faiblement implantées dans les régions. Le renforcement des moyens d'existence des populations ciblées à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience reste par contre un domaine d'intervention où les PNR font preuve d'une faible efficacité. Ceci pose clairement le problème du positionnement stratégique du CSA dans un domaine où il possède peu d'avantages comparatifs par rapport aux structures ministérielles sectorielles.

Du fait de sa conception très centralisée, le PNR n'est ni connu ni utilisé par le niveau régional, où d'autres mécanismes assurent une fonction analogue sous le leadership des clusters des Nations Unies. L'efficacité du PNR en matière de coordination des acteurs et de suivi de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire reste donc très faible.

En termes d'effet sur les populations ciblées, l'appréciation des ménages au sujet des effets des opérations sur leurs conditions de vie fait ressortir que la vente à prix modéré est la plus appréciée (98% les mentionnent comme importants ou très importants), suivie du transfert monétaire et de la DAG. Quant à l'appréciation des ménages bénéficiaires sur les effets des opérations du PNR sur leurs occupations socio-professionnelles, elle n'a pas été formellement quantifiée mais les focus groupes au niveau des villages ont fait ressortir que la capacité de travail des ménages touchés a été partiellement préservée car ces opérations ont contribué à atténuer l'exode rural ou la vente de main d'œuvre au profit d'autres exploitations.

En matière de viabilité, il a été constaté un manque d'appropriation du PNR par les différentes parties prenantes, malgré les efforts réalisés par certains départements techniques du CSA avec l'appui de plusieurs PTF. Les ministères sectoriels (Développement rural, Santé etc.) et leur Cellule de Planification et de Statistique (CPS) ne sont pas du tout engagés dans la démarche et les PTF n'y voient que très peu de valeur ajoutée par rapport à leurs propres processus de planification. Cette situation est susceptible de mettre en cause la viabilité potentielle de l'outil PNR. La mise en œuvre effective du Protocole d'entente pour le renforcement du DNSA constitue néanmoins une opportunité d'inverser cette tendance. Cette inversion passe à la fois par une volonté politique et une capacité technique du CSA d'exercer son leadership ainsi que par la volonté des PTF d'accepter cette appropriation nationale.

RECOMMANDATIONS

La mission propose dans son rapport une série de recommandations spécifiques, dont l'application pourrait se réaliser à travers un Plan d'Action à court terme, conduisant à la production progressive de PNR de qualité, traduisant la vision stratégique du CSA. A cet effet, de l'assistance technique pourrait utilement soutenir les cadres du CSA en charge du PNR. Pour ce faire, il est tout d'abord nécessaire de revoir la conception générale du PNR pour en améliorer significativement la pertinence. Il s'agirait notamment de (i) revoir l'approche générale de ciblage en valorisant l'ensemble des outils disponibles (Registre Social Unifié, Système Expert, système de suivi permanent des actions de relèvement), (ii) définir une logique d'intervention avec des orientations stratégiques claires, dotée d'un cadre de résultats assorti d'indicateurs mesurables et (iii) responsabiliser les services techniques et les collectivités au niveau national, régional et local dans la validation du document.

Au-delà de la qualité de conception et de la planification, l'efficacité générale des interventions doit être améliorée, principalement dans le domaine des DAG. Pour ce faire, la mission recommande de (i) concentrer la DAG sur les zones à forte vulnérabilité, (ii) mettre en œuvre des mesures de traçabilité permettant un suivi effectif des distributions faites par les prestataires, et (iii) établir des critères de sélection des ONG prestataires, dissocier les fonctions exercées (transport, distribution ou supervision) et renforcer leur encadrement.

Pour être plus efficace, la mission recommande au CSA de se recentrer sur les activités visant les catégories de bénéficiaires les plus vulnérables (de niveau 3, 4 et 5 de la classification du Cadre Harmonisé) avec un ensemble de mesures adaptées à la situation spécifique de chaque catégorie. Pour l'assistance aux vulnérables non agricoles en milieu urbain ou rural, un rapprochement avec les filets sociaux est indispensable.

Les activités de recouvrement et de résilience à court terme devraient concerner un nombre plus limité de vulnérables de niveau 2 de la classification du Cadre Harmonisé (et non toutes les personnes de niveau 2). De plus, ces interventions doivent s'inscrire dans une logique de concentration géographique pour renforcer durablement le lien entre urgence, relèvement, résilience et développement. Cette approche devra impérativement être développée en étroite collaboration avec les structures de planification sectorielles (CPS/SDR et CPS/Santé principalement).

Il conviendra également d'améliorer significativement le dispositif de suivi évaluation de l'ensemble des activités du PNR, en produisant régulièrement l'état d'avancement d'un cadre de résultats objectivement mesurables permettant de mesurer les effets sur les populations bénéficiaires. Il revient enfin au CSA de s'impliquer pleinement pour améliorer le niveau de performance de ses interventions et crédibiliser l'approche PNR. Parallèlement l'engagement effectif des partenaires, signataires du Protocole d'entente pour l'opérationnalisation du Dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA) au niveau central, régional et local devra s'approfondir.

EVALUATION DE L'INDICATEUR DE PERFORMANCE DE L'APPUI BUDGÉTAIRE

Un autre aspect de l'évaluation concerne l'appui de l'Union Européenne à la mise en œuvre de la réforme et au renforcement du DNSA, qui s'est traduit par un Contrat d'Appui Budgétaire. Dans ce cadre, le déboursement de deux tranches variables est lié à l'atteinte d'indicateurs de performance du Dispositif. Plus précisément pour 2017, l'indicateur de la tranche variable est un indicateur de performance, traduisant la progression de 10% du taux des populations vulnérables assistées par le CSA par rapport aux populations vulnérables identifiées par le SAP (phase 2 à 5 selon la classification du Cadre Harmonisé).

La mission s'est par conséquent consacrée à produire une évaluation indépendante et objective de cet indicateur. Les consultants, sur base des chiffres produits par les bilans des PNR, ont introduit deux modifications dans la méthode de calcul afin de prendre en considération les aspects quantitatifs et qualitatifs des interventions. De leur point de vue, les calculs montrent de manière univoque que l'objectif cible de 10 %, déclencheur de la tranche variable de 10 millions d'euros, ne peut donc pas être considéré comme étant atteint. La mission estime cependant que des appuis au DNSA restent nécessaires et pertinents sous des formes alternatives à l'appui budgétaire, soit par le financement de devis-programme pour soutenir le CSA et/ou à travers des appels à propositions ONG pour impacter directement les populations les plus vulnérables.

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU MALI

Dans ses différents documents de politique, le gouvernement du Mali accorde une place centrale aux questions de sécurité alimentaire afin de garantir à tous l'accès à une nourriture suffisante et de qualité, condition indispensable de l'équité sociale et du développement du pays. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), dont l'Union Européenne (UE), s'alignent sur cet objectif du gouvernement et ont placé la sécurité alimentaire et nutritionnelle au centre de leurs préoccupations. Un grand nombre d'acteurs, de la sphère humanitaire et du développement, mobilisent des moyens considérables chaque année afin de venir en appui au gouvernement et aux populations vulnérables pour résoudre les situations d'urgence alimentaire et nutritionnelle et pour renforcer la résilience de ces populations afin qu'elles puissent mieux affronter les situations de crise à venir.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) élabore annuellement sur la base des conclusions et des recommandations du Système d'Alerte Précoce (SAP) un Plan National de Réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles (PNR) rassemblant les interventions de tous les intervenants pour une meilleure coordination. Depuis deux ans, ce plan intègre aussi les interventions en matière de résilience.

Le Dispositif National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (DNSA) est composé du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), du Système d'Alerte Précoce (SAP), de l'Observatoire des marchés agricoles (l'OMA) et de l'Office des Produits Agricoles du Mali (l'OPAM). Le SAP conduit deux fois par an les sessions du Cadre Harmonisé avec l'ensemble des partenaires pour l'identification des zones à risques et des populations vulnérables. Il émet des recommandations sur la base desquelles le CSA prépare chaque année le PNR.

Le CSA établit des conventions de partenariat avec des ONG nationales pour la distribution gratuite des céréales. En 2015 le CSA a travaillé avec 28 ONG nationales en matière de Distribution Alimentaire Gratuite (DAG) portant sur plus de 530 000 personnes dans 240 communes et sept régions différentes. L'OPAM assure le stockage et la maintenance du Stock National de Sécurité (SNS) et du Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) ainsi que le transport de ces stocks (au niveau cercle) une fois que les opérations de distribution de vivres ou de vente d'intervention sont décidées par l'instance de décision. Le relais du transport des céréales vers les communes et les villages est ensuite assuré par les ONG partenaires.

En 2015 et 2016, les objectifs spécifiques affichés par les deux PNR ont été (i) de répondre aux besoins d'assistance alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables, (ii) de renforcer les moyens d'existence des populations à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience, (iii) de renforcer le dispositif de coordination des acteurs, de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2015, un objectif spécifique de plus concernait l'amélioration de la disponibilité et l'accès en aliments de bétail dans les zones en déficit fourrager notamment dans les régions du Nord et le Sahel occidental.

Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), qui est l'instance politique et décisionnelle du Dispositif National de Sécurité Alimentaire a formulé dès 2015 et en 2016 la recommandation de procéder à une évaluation externe des PNR 2015 et 2016. Cette recommandation est accompagnée par deux autres recommandations qui soulignent la nécessité de tirer les leçons de la mise en œuvre des opérations d'assistance alimentaire au Mali. La première concerne le ciblage. Le CNSA préconise en premier lieu d'"Harmoniser les méthodologies de ciblage et d'intervention auprès des couches vulnérables". La seconde porte sur l'efficacité de la réponse et propose d'« Etablir un bilan 2016 (du PNR) selon une

méthodologie mettant en relation les objectifs visés, les objectifs atteints et les coûts des opérations ».

Au cours du Forum de janvier 2016 sur les outils de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles au Mali, différents aspects relatifs à la mise en œuvre et au suivi des opérations de réponse aux crises alimentaires ont été discutés. Parmi les questions abordées, certains points importants méritent une attention spécifique : (i) les insuffisances du mécanisme de suivi-évaluation, (ii) la nécessité de mieux caractériser les coûts réels des Distributions Alimentaires Gratuites (DAG), (iii) l'évolution et l'harmonisation des méthodes de ciblage des bénéficiaires, (iv) l'évaluation des effets des ventes d'intervention sur le prix des céréales et (v) l'évaluation de l'efficacité des modalités opérationnelles de coordination.

Dans le cadre du premier Contrat d'Appui à la Consolidation de l'Etat du Mali, l'Union Européenne (UE) a financé en 2013, à la demande du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, un audit institutionnel et financier du DNSA. Cet audit a mis au jour la nécessité d'améliorer les performances du dispositif, et des structures qui le composent, pour remplir plus efficacement ses missions. Il a formulé des recommandations pour entamer une réforme à la fois sur le plan institutionnel mais aussi technique et opérationnel. Cette réforme repose sur le principe essentiel du leadership de l'Etat dans la coordination et la conduite des opérations de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles. L'ancrage du CSA au niveau de la Présidence de la République et non de la primature reflète le positionnement de la sécurité alimentaire comme priorité du gouvernement.

Le Protocole d'Entente pour le Renforcement du DNSA a ainsi été signé en novembre 2015, et lancé officiellement en mars 2016, entre le gouvernement du Mali et les partenaires suivants : la FAO, le PAM, le Canada, la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg et l'Union européenne. Il constitue le document de référence pour la mise en œuvre de la réforme du Dispositif National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le renforcement du cadre de concertation entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers impliqués dans la sécurité alimentaire et l'action humanitaire.

Initié dans le cadre du premier Contrat d'Appui Budgétaire, l'appui de l'UE à la mise en œuvre de la réforme et au renforcement du DNSA se poursuit par le deuxième Contrat d'Appui Budgétaire. Dans ce cadre, le déboursement de deux tranches variables de 10 millions d'euros est lié à l'atteinte d'indicateurs de performance du Dispositif. Plus précisément pour 2017, l'indicateur de la tranche variable est un indicateur de performance, traduisant la progression de 10% du taux des populations vulnérables assistées par le CSA par rapport aux populations vulnérables identifiées par le SAP (phase 2 à 5 selon la classification du Cadre Harmonisé).

La présente évaluation s'inscrit dans l'objectif de mesurer l'adéquation de la réponse apportée par le PNR aux populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et apprécier l'efficacité des opérations menées par les différents partenaires.

1.2. BRÈVE DESCRIPTION DES PNR 2015 ET 2016

1.2.1. Le Plan National de Réponse 2015

Les résultats de la campagne agricole 2014-2015 ont été globalement bons avec une production, toutes céréales confondues de 6 980 733 tonnes, soit une hausse de 12,8 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années et de 21,7% par rapport à l'année dernière (source EAC). Le bilan céréalier a dégagé un excédent de 1 877 929 tonnes, ce qui a favorisé un bon approvisionnement des marchés durant la campagne de commercialisation de 2015. Néanmoins, selon les résultats du Cadre Harmonisé (CH), le SAP a relevé dans son évaluation

définitive de la situation alimentaire fournie en mars 2015 que 410 000 personnes en phase crise et pire (niveau 3 et 4 du CH) avaient besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle d'avril à août 2015. En outre 2 712 403 autres personnes étaient sous-pression (niveau 2). Pour elles, des appuis à la résilience ont été fortement recommandés. Sur cette base, le CSA, les PTF et les ministères sectoriels ont convenu le Plan National de Réponse (PNR) 2015.

Son objectif global visait à améliorer les conditions de vie des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ses objectifs spécifiques étaient de (i) répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables, (ii) renforcer les moyens d'existence des populations à travers des activités de relèvement et de résilience, (iii) améliorer la disponibilité et l'accès en aliment de bétail dans les zones en déficit fourrager notamment dans les régions du Nord et le Sahel Occidental et (iv) renforcer le dispositif d'évaluation et de suivi de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'approche consistait à faire une concertation entre l'Etat et ses partenaires afin de répartir les zones d'intervention et assurer la coordination des activités à mener :

- 1) Renforcement des Capacités pour la Mise en œuvre du Cadre Harmonisé : financement des enquêtes et équipement du Comité National d'Analyse du Cadre Harmonisé).
- 2) Reconstitution des Stocks de Sécurité : reconstitution du SNS, du SIE et des banques de céréales de 120 communes.
- 3) Assistance Alimentaire : DAG, appui aux cantines scolaires, prévention et prise en charge de la malnutrition et assistance alimentaire contre actifs productifs.
- 4) Renforcement de la résilience des populations vulnérables : appui à la production agricole et à l'élevage et appuis humanitaires et reconstitution des moyens d'existence à l'endroit des populations déplacées.

En ce qui concerne le budget prévisionnel, le tableau récapitulatif suivant figurait dans le document du PNR 2015 :

ETAT/PTF	Besoin en financement	Financement acquis	Financement à rechercher
CSA	21 660 000 000	17 877 500 000	3 782 500 000
MDR	1 111 600 000	1 111 600 000	-
Cluster SA SV, DNPIA, AGRI	64 227 759 280	1 288 031 520	62 939 727 760
Cluster Nutrition	20 822 127 500	PM	-
TOTAL	107 821 486 780	44 337 100 000	42 662 259 280

Tableau 1: Budget prévisionnel du PNR 2015 (en FCFA)

Un bilan de la mise en œuvre du PNR 2015 a été établi en mars 2016 par le CSA.

1.2.2. Le Plan National de Réponse 2016

La campagne agricole 2015-2016 a bénéficié sur l'ensemble du pays d'une pluviométrie normale voir excédentaire, ce qui a permis un développement satisfaisant des cultures. Il est à noter que la production agricole de céréales de cette campagne a été estimée supérieure à la précédente de 15,2% et supérieure à celles des cinq dernières de 27,3%. Pour l'élevage, grâce aux niveaux de pluviométrie, l'état d'abreuvement ainsi que l'état des pâturages exondés ou la production de bourgou demeurent à des niveaux moyens à bons.

En mars 2016, les résultats définitifs du Cadre Harmonisé ont permis de mettre en évidence les zones et les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle avec (i)

15 307 833 personnes, soit 83,7% de la population du pays en phase minimale (niveau 1), (ii) 2 605 895 personnes, soit 14% de la population en phase sous-pression (niveau 2), et (iii) 423 500 personnes, soit 2,30% de la population en phase de crise (niveau 3). C'est donc pour une population de plus de 3 030 000 personnes (en phase 2, 3 et 4) que le PNR 2016 se mobilisera en mettant en cohérence les actions conjointes de l'Etat et de ses partenaires.

L'objectif global du PNR 2016 est d'améliorer les conditions de vie des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers des interventions d'urgence et de renforcement de la résilience. Les objectifs spécifiques sont (i) de répondre aux besoins d'assistance alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables, (ii) de renforcer les moyens d'existence des populations à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience, et (iii) de renforcer le dispositif de coordination des acteurs, de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les domaines d'activités sont pour cette année 2016 :

- 1) Renforcement de capacités des acteurs : plan de formation spécifique des acteurs visant l'amélioration de la qualité des interventions sur le terrain.
- 2) Renforcement du système d'enquêtes et d'analyse de la SAN : renforcement et mise en œuvre des enquêtes (ENSAN, HEA, Système Expert, Enquêtes nutritionnelles) dans le contexte du Cadre Harmonisé.
- 3) Assistance alimentaire : distributions alimentaires gratuites (céréales sèches ou rations diversifiées avec de l'huile, du sel, des légumineuses) pendant la période de soudure (juin à septembre), transferts monétaires (transferts de cash ou de coupons) ou autres.
- 4) Intervention d'appui au renforcement de la résilience et des moyens d'existence à courts et moyens termes : appuis aux familles et aux communautés dans les domaines de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et des AGR à travers la distribution d'intrants ou de biens (kits) ou de transferts monétaires.
- 5) Appui aux cantines scolaires : activités menées par le ministère de l'Éducation avec son partenaire principal, le PAM.
- 6) Intervention en matière de prévention et de lutte contre la malnutrition : activités menées par le ministère de la Santé et ses partenaires principaux que sont le PAM et l'UNICEF.
- 7) Suivi et Evaluation.

La synthèse des besoins financiers suivante figurait dans le document du PNR 2016 :

ACTIVITES	Besoins financiers
Renforcement de capacités des acteurs	304 600 000
Renforcement du système d'analyse et d'enquêtes sur la SAN	536 000 000
Assistance alimentaire	26 072 375 000
Renforcement de la résilience et des moyens d'existence	28 738 090 500
Appui aux cantines scolaires	10 384 937 200
Intervention en matière de prévention et de lutte contre la malnutrition	16 848 180 800
Suivi et Evaluation	47 000 000
Total PNR 2016	82 931 182 700

Tableau 2: Synthèse des besoins financiers du PNR 2016 (en FCFA)

Un bilan de la mise en œuvre du PNR 2016 doit être établi au premier trimestre 2017 par le CSA.

1.2.3. Les normes d'assistance alimentaire en vigueur au Mali

Les normes applicables en matière d'assistance alimentaire et nutritionnelle ont été établies par le SAP sur base des recommandations édictées par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Pour les populations classées en niveau 3 et 4, les recommandations de Distributions Alimentaires Gratuites (DAG) sont calibrées et systématiques en fonction du niveau de vulnérabilité établi par le Cadre Harmonisé :

- Niveau 3 (crise) : 9 kg par personne et par mois pour couvrir la période du 15 juin au 15 septembre, soit 3 mois de couverture des besoins d'une demi-ration correspondant à environ 1 050 kcal/jour (la ration complète étant évaluée à 18 kg personne et par mois, soit 2100 kcal/pers/jour) et
- Niveau 4 (urgence) : 9 kg par personne et par mois pour couvrir la période du 15 février au 15 septembre, soit 7 mois de couverture alimentaire d'une demi-ration (1 050 kcal/pers/jour).

Pour les populations de niveau 5 (famine), il est recommandé une distribution de la ration complète, soit 18 kg (2 050 kcal/pers/jour) sans durée de temps (c'est-à-dire jusqu'à la fin de la famine).

Pour les populations en niveau 2 (sous pression), le système ne fait pas de recommandations de distributions alimentaires gratuites mais d'activités de renforcement de la résilience par la mise en place d'actions de relèvement à court terme. Ces actions de relèvement peuvent être individuelles ou collectives. Il n'existe aucune norme en termes de nature ou de durée permettant de considérer qu'une personne a effectivement été bénéficiaire d'une action de relèvement.

Le tableau ci-après synthétise les normes appliquées au Mali en matière de DAG pour la distribution de mil.

	Cadre Harmonisé Niveau 2 (Sous pression)	Cadre Harmonisé Niveau 3 (Crise)	Cadre Harmonisé Niveau 4 (Urgence)	Cadre Harmonisé Niveau 5 (Famine)
Quantité	Pas de distribution	9 kg/pers/mois	9 kg/pers/mois	18 kg/pers/mois
Durée	-	3 mois	7 mois	Pas de limite de temps
Total distribué	-	27 kg/pers	63 kg/pers	Fct de la durée de distribution.

Tableau 3: Normes adoptées au Mali pour les DAG de mil

Ces normes sont appliquées par le CSA et il n'existe aucune harmonisation des niveaux d'assistance aux populations CH 3 et 4 entre les différents intervenants du PNR. Le PAM, le CICR et ECHO apportent en effet une assistance beaucoup plus complète en nature, en qualité et en quantité.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION ET MÉTHODOLOGIE

2.1. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉVALUATION

La mission d'expertise indépendante avait pour objectif général de présenter au gouvernement du Mali, au CSA, aux services de l'UE, des Etats membres et autres PTF du CSA :

1. une appréciation globale et indépendante des PNR 2015 et 2016 et de leurs opérations ;
2. les principaux enseignements des interventions et des recommandations afin d'améliorer les futures actions ; et
3. les éléments nécessaires à la mesure de la progression de l'indicateur de résultat pour le déboursement de la tranche variable 2017 du Contrat d'Appui à la Consolidation de l'Etat (taux des populations vulnérables assistées par le CSA par rapport aux populations vulnérables identifiées par le SAP) et un avis sur l'atteinte de l'indicateur.

Conformément aux termes de références repris en annexe, le champ d'évaluation a couvert le cycle complet des opérations d'assistance, à savoir la phase préparatoire des opérations (y compris le ciblage, mais aussi la préparation logistique et administrative), la gestion des opérations proprement dite par l'ensemble des parties prenantes, le suivi des opérations ainsi que les principaux effets atteints. Il s'agissait plus spécifiquement (i) d'apprécier, à travers une collecte d'informations spécifiques et le traitement d'informations existantes, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la viabilité potentielle des opérations, (ii) d'analyser la performance des parties prenantes impliquées dans la programmation, la mise en œuvre, la supervision et le pilotage des opérations, (iii) d'apprécier les principaux résultats/effets des opérations, et (iv) de dresser le bilan global d'exécution et tirer les leçons pour les opérations futures.

2.2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La mission d'évaluation a été conduite par quatre experts de catégorie 1 aux profils complémentaires : M. André Lachapelle, chef de mission, Mme Lala Mariam Haïdara, Mme Caroline Broudic et M. Aminou Tassiou, dont les CV figurent en annexe. Ces quatre consultants ont une large expérience au Mali et dans la sous-région ainsi qu'une très bonne connaissance des problématiques liées à la Résilience, à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et l'Agriculture Durable (SANAD). La mission était composée paritairement d'hommes et de femmes parlant le Français et les principales langues de la zone d'intervention (Bambara et Songhaï). Les experts s'étaient également adjoints les services d'enquêteurs locaux lors de la phase d'enquête auprès des ménages dans les différentes régions visitées.

L'approche méthodologique reposait sur la mise en œuvre de plusieurs étapes successives permettant d'approfondir et d'enrichir les réflexions de manière continue et impartiale :

- Première phase : à Bamako et dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti :
 - Etape 1 : Exploitation de la documentation et concertation initiale à Bamako ;
 - Etape 2 : Diagnostic de terrain auprès des bénéficiaires et des acteurs régionaux ; et
 - Etape 3 : Capitalisation des résultats et restitution des résultats préliminaires.
- Deuxième phase : à Bamako et dans les régions de Kayes, Ségou et Sikasso :
 - Etape 4 : Poursuite des concertations et des enquêtes dans le district de Bamako ;
 - Etape 5 : Poursuite de l'évaluation dans les cercles de Kita, Koutiala et Sikasso ; et
 - Etape 6 : Capitalisation des résultats et restitution des résultats finaux.

- Troisième phase : au domicile des experts pour la rédaction des différents documents.

L'évaluation des critères de performance (pertinence, efficience, efficacité, effets, impact et thématiques transversales) s'est faite sur la base de la documentation et des entretiens avec les principales parties prenantes. Afin de structurer la réflexion et de s'assurer une prise en compte exhaustive des préoccupations des membres du groupe de suivi de l'évaluation, la mission a enrichi et clarifié les questions d'évaluation initiales des TdR dans une note méthodologique de démarrage soumise à l'approbation du CSA et des partenaires.

Des enquêtes sur le terrain auprès des différentes parties prenantes (voir point 4 : Mise en œuvre des enquêtes auprès des ménages) ont permis d'avoir une mesure quantitative et qualitative des principales actions des PNR. Toutes les catégories d'opérateurs (acteurs institutionnels, partenaires techniques et financiers, ONG locales, transporteurs et opérateurs privés, élus, représentants locaux et comités de ciblage etc.) ont fait l'objet de rencontres individuelles et les bénéficiaires finaux des différents types d'assistance ont été interrogés au niveau des communes et villages par des équipes d'enquêteurs, préalablement formés à l'utilisation de formulaires spécifiquement conçus.

3. DÉROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est effectivement déroulée conformément à l'approche méthodologique proposée, avec deux phases de terrain au Mali et une phase de capitalisation et de finalisation au domicile des consultants.

Première mission au Mali du 10 septembre au 05 octobre 2016 :

- Étape 1 : Exploitation de la documentation et concertation initiale. Cette phase s'est déroulée à Bamako sur une dizaine de jours. Les consultants sont arrivés à Bamako le 10 septembre pour initier la revue bibliographique. Suite au briefing initial avec la DUE, une réunion de cadrage s'est tenue au CSA le 13 septembre avec les acteurs gouvernementaux concernés, les partenaires de mise en œuvre des opérations et le groupe de référence, chargé du suivi de l'évaluation. La réunion a permis à l'équipe de compléter l'inventaire bibliographique, d'organiser les rencontres et de présenter l'approche opérationnelle à mettre en œuvre dans les trois régions retenues. L'équipe d'évaluation a ensuite évalué la logique d'intervention des opérations et reformulé les questions d'évaluation proposées (voir annexe 8.2.). Le calendrier définitif de l'évaluation a également été redéfini en fonction de la disponibilité des vols UNHAS pour les régions du Nord. De nombreuses rencontres avec les différentes parties prenantes du niveau central ont été organisées à Bamako (CSA, SAP, CONFED, CICR, Secrétaires Généraux du MA et du MEP, CPS du SDR, OMA, OPAM, PAM, FAO, coopération suisse, ambassade du Canada, UE, ECHO, PRIA Mali, Jigisemejiri, DRC). Avant de se rendre sur le terrain, l'équipe d'évaluation a présenté une note méthodologique de démarrage, qui a été approuvée par la DUE et le groupe de suivi.
- Étape 2 : Diagnostic de terrain. Cette phase s'est déroulée dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti du 20 au 30 septembre. Conformément à la recommandation du CSA, la liste détaillée des cercles et communes à visiter a été établie en collaboration directe avec les Gouvernorats, afin de bien prendre en compte les préoccupations d'ordre sécuritaire. L'évaluation a concerné toutes les opérations PNR avec une attention particulière à la Distribution Alimentaire Gratuite (DAG) de la campagne 2016 (les distributions étaient encore en cours au moment des visites de terrain) et à la collecte d'informations secondaires permettant l'évaluation du PNR 2015. Les quatre experts ont démarré par la Région de Tombouctou du 21 au 26 septembre afin de bien mettre au point les outils développés. Après avoir organisé une réunion initiale d'information et de concertation avec les autorités

régionales décentralisées et déconcentrées (Gouvernorat CAEF, Conseil Régional, OPAM, coordonnateur SAP, Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Élevage et Pêche, Santé et Affaires sociales, ONG GRAD etc.), la mission a retenu les cercles de Tombouctou, de Goundam, de Diré et de Niafunké. Les consultants ont procédé au recrutement de sept enquêteurs locaux et à leur formation pour l'utilisation des formulaires d'enquête. Au cours de ces enquêtes, 137 ménages bénéficiaires d'au moins une action du PNR ont été interrogés et, dans chaque village et/ou quartier, un « focus group » a été organisé avec les membres du comité villageois de ciblage. La mission s'est rendue à Goundam et Diré par bateau et à également visité le périmètre irrigué de Daye et de plusieurs boutiques impliquées dans les distributions alimentaires (à travers les coupons du PAM).

La mission s'est ensuite scindée en deux équipes afin de disposer de plus de temps dans chacune des deux autres régions à visiter, où l'évaluation a été conduite de manière analogue. Du 26 au 30 septembre, la première équipe a organisé les rencontres avec les principaux acteurs de la région de Gao (Gouvernorat, Conseil Régional, Directions régionales du SDR, du Plan, de la Santé et Développement social, SAP, OPAM, CR-ONG, PAM, OXFAM, SEAD, AMRAD, CRADE). Six enquêteurs ont été recrutés et formés pour mettre en œuvre les enquêtes auprès de 110 ménages dans les cercles de Gao, Ansongo et Bourem. Pour des raisons de sécurité, les consultants ont limité leurs visites à la commune de Gounzoureye et à un quartier de Gao (Château).

Durant la même période, la deuxième équipe a échangé avec les principaux acteurs de la région de Mopti (Gouvernorat, Directions régionales du SDR, du Plan, de la Santé et Développement social, SAP, OPAM, PAM, FAO, AFAR, CARE, Caritas, PASSIP, Ya-G-Tu, Stop Sahel, CR du Mali, GRAT, ODI Sahel, Afrique verte, cluster SAN). Trois cercles ont été retenus (Mopti, Djenné et Bandiagara) pour les six enquêteurs recrutés et formés pour interroger environ 120 ménages bénéficiaires d'au moins une action du PNR. Des visites dans la commune de Piniari Bana et Bandiagara ont également été effectuées pour des rencontres avec des ménages non bénéficiaires des actions des PNR.

- Etape 3 : Capitalisation des résultats et restitution des résultats préliminaires de la première phase. Les deux équipes se sont rejointes à Bamako le 01 octobre pour capitaliser et mettre en commun les résultats obtenus dans les trois régions et préparer la phase de restitution avec les parties prenantes du niveau central. L'équipe d'évaluation a élaboré une synthèse de ses travaux, examiné la fiabilité et la portée des informations recueillies et présenté ses réflexions préliminaires au cours d'une réunion d'échange avec la DUE le 03 octobre. La mission a ensuite effectué une première restitution au groupe restreint de suivi de l'évaluation le 04 octobre avant de présenter ses conclusions à l'ensemble des parties prenantes du groupe thématique le 05 octobre. La mission a veillé à prendre en compte les nombreuses remarques pertinentes formulées au cours de ces différents ateliers de restitution organisés au CSA avec l'ensemble des structures et partenaires impliqués dans la sécurité alimentaire au Mali. La première version de la note méthodologie pour la mesure de l'indicateur a également été produite et soumise à la DUE.

Deuxième mission au Mali du 21 novembre au 10 décembre 2016 :

- Etape 4 : Poursuite des concertations et des enquêtes dans le district de Bamako du 25 novembre au 05 décembre. Après le briefing initial à la DUE le 22 novembre et aux concertations avec le CSA, la mission s'est consacrée à l'organisation des enquêtes auprès des ménages. La collecte d'informations pour le district de Bamako s'est déroulée du 24 novembre au 02 décembre. L'approche a reposé sur (i) des entretiens avec des institutions étatiques (OPAM, PRMC, CSA, SAP), (ii) une enquête auprès d'un échantillon de ménages, (iii) des entretiens auprès des autorités locales (chefs de quartier et représentants des municipalités), (iv) des rencontres avec des membres de la société civile locale (associations

de femmes telles que la CAFO), (v) des entretiens avec des ONG partenaires (OMAES, Woiyo-Konday) et (vi) des entretiens avec des représentants d'organisations internationales ou de bureau d'études (Banque mondiale, Miseli). Ces informations ont été complétées par une revue documentaire (rapports de distribution et leurs justificatifs, documents financiers, documents d'analyse et de programmation). Seules les DAG du CSA ont été organisées dans le district de Bamako et les thèmes abordés au cours des entretiens ont principalement porté sur les différentes étapes de la mise en œuvre de l'assistance alimentaire telles que décrites par le guide pratique conçu par le CSA à l'usage de ses ONG partenaires. Des questions plus spécifiques à ce type d'opération en milieu urbain ont aussi été posées telles que l'adéquation de la réponse aux besoins et attentes des populations ciblées ou encore l'organisation sociale des quartiers et la représentativité de leurs représentants.

- Etape 5 : Diagnostic de terrain dans les cercles de Kita, Koutiala et Sikasso. Parallèlement à la poursuite des enquêtes à Bamako, trois membres de l'équipe se sont rendus dans les régions du Sud du 25 novembre au 03 décembre, en sélectionnant des cercles facilement accessibles depuis Bamako et où les DAG du CSA avaient touché un nombre suffisamment important de bénéficiaires. La mission a développé la même approche que dans les régions du Nord, en développant les concertations avec les autorités et les acteurs locaux (préfectures, communes, chefs de village/quartier, ONG, services techniques du SDR). Les enquêtes de terrain ont été effectuées auprès de 101 ménages bénéficiaires dans le cercle de Kita du 25 au 27 novembre, 118 ménages dans le cercle de Koutiala du 27 au 30 novembre, et 79 ménages dans le cercle de San du 27 novembre au 01 décembre. Enfin, la mission a séjourné à Ségou du 02 au 03 décembre pour y rencontrer la DRA, le SAP, l'OPAM et échanger avec des opérateurs fournisseurs de céréales et des transporteurs. A l'issue des deux phases de terrain au Mali, la mission a donc eu l'opportunité d'échanger avec plus de 45 parties prenantes à Bamako et plus de 80 dans les six régions visitées (voir annexe 8.1. Liste des personnes rencontrées). Le nombre et la diversité des interlocuteurs rencontrés ont permis à la mission d'avoir une vision globale des interventions du PNR et des effets induits auprès des différents acteurs et bénéficiaires du niveau central, régional et local.
- Etape 6 : Capitalisation des résultats et restitution des résultats finaux. Les quatre consultants ont travaillé à Bamako 05 au 10 décembre afin de procéder au débriefing des équipes d'enquêteurs et vérifier la validité de l'ensemble des données collectées. Cette période a également été mise à profit pour finaliser l'encodage des formulaires, consolider les principaux résultats obtenus et collecter les dernières informations actualisées auprès du CSA, du PRMC et de l'OPAM. La restitution finale s'est tenue au CSA le jeudi 08 décembre en présence de la DUE et des membres du comité élargi de suivi du PNR.

La troisième et dernière phase s'est déroulée au domicile des experts pour la rédaction des différents documents (rapport provisoire et aide-mémoire pour le calcul de l'indicateur) dans leurs versions provisoires et définitives en y intégrant les remarques de la DUE, du CSA et des autres membres du groupe de suivi de l'évaluation. Les derniers chiffres issus du bilan du PNR 2016 effectué par le CSA ont également été intégrés dans le rapport, essentiellement pour affiner le calcul de la valeur de l'indicateur de résultat du Contrat d'appui à la réforme de l'Etat et à la consolidation de l'état de droit.

4. MISE EN ŒUVRE DES ENQUÊTES AUPRÈS DES MÉNAGES

L'enquête de terrain a été conduite dans six régions du Mali et le district de Bamako :

- Région de Tombouctou : cercles de Dire (communes de Binga, Dangha, Dire, Donko, Guéreinma et Sareyamou), de Goundam (communes de Doukariya, Essakane, Goundam, Kaneye et Tinaïcha), de Niafunké (communes de Banikane, Soboundou et Soumpi) et de Tombouctou (commune de Tombouctou) ;
- Région de Gao : cercles d'Ansongo (communes d'Ansongo et Bara), de Bourem (commune de Taboye) et de Gao (communes d'Amchawagg et Tilemsi) ;
- Région de Mopti : cercles de Bandiagara (communes de Bandiagara et Pignari Bana), de Djenné (commune de Djenné) et de Mopti (communes de Fakala, Mopti et Socoura) ;
- Région de Kayes : cercle de Kita (communes de Boudofo, Djidian, Kita Nord, Kita Ouest et Kita Urbain) ;
- Région de Sikasso : cercle de Koutiala (communes de Koutiala, M'Pessoba et N'Golonianasse) ;
- Région de Ségou : cercle de San (communes de Dah, San urbain et Soo) ; et
- District de Bamako : Commune 1, Commune 4, Commune 5 et Commune 6.

Une équipe de 30 enquêteurs et cinq superviseurs a été mobilisée et recrutée. Le recrutement de ces agents s'est opéré à travers un bureau d'étude installé à Bamako (CERCAD) et des ONG locales non impliquées dans les opérations du PNR 2015 et 2016 au sein des cercles et communes d'enquête. L'encodage des données a été effectué à Bamako par deux agents de saisie.

4.1. OUTILS ET MÉTHODOLOGIE

La collecte des données sur le terrain a été effectuée d'une part à travers les entretiens conduits par la mission d'évaluation avec les différents acteurs et d'autre part à travers l'enquête structurée centrée sur les bénéficiaires du PNR.

Cette enquête structurée a été menée auprès d'un échantillon représentatif de la population d'enquête, qui est celle des bénéficiaires du PNR en 2015 et 2016. Cet échantillon a été constitué en appliquant une méthode non probabiliste, dans la mesure où la sélection des ménages bénéficiaires du PNR ne pouvait pas s'effectuer par tirage totalement aléatoire dans la population-mère (notamment en raison de l'exclusion de certaines régions, cercles ou communes des unités de sondage et du fait de l'insécurité). Chaque ménage bénéficiaire du PNR n'avait donc pas exactement la même chance que les autres d'être tiré et de participer à l'enquête.

Cependant, l'équipe d'évaluation s'est fixé comme règle que l'échantillon retenu doit avoir la même composition que la population mère par rapport à une caractéristique essentielle, à savoir que le ménage retenu ait bénéficié d'au moins une opération du PNR en 2015 et/ou en 2016. La taille de l'échantillon est par conséquent calculée en appliquant la formule suivante :

$$n = \frac{z^2 p(1-p)}{e^2}$$

Où n est la taille de l'échantillon, z une constante issue de la loi normale selon un certain seuil de confiance, p le pourcentage de gens ayant bénéficié d'au moins une opération du PNR, et e la marge d'erreur d'échantillonnage choisie.

- En fixant un seuil de confiance à 95%, les tables statistiques donnent la valeur $z=1,96$
- La proportion exacte des bénéficiaires et des non bénéficiaires d'une opération spécifique étant inconnu, la valeur retenue est l'équiprobabilité pour qu'un ménage donné ait bénéficié ou non de ladite opération, ce qui donne $p=0.5$ et $(1-p) = 0,5$.
- La marge d'erreur d'échantillonnage choisie est de 5% ($e=0,05$).

Pour un échantillon représentatif, avec un niveau de confiance de 95% le calcul donne alors $n=384,16$. En arrondissant à l'unité supérieure **$n=385$** .

La taille de la population-mère est estimée à 3 112 403 personnes bénéficiaires des opérations du PNR en 2015 et 3 030 000 personnes en 2016. Mais tous les ménages n'ont pas bénéficié de toutes les opérations. Il a donc été appliqué un facteur de correction statistique (pour des populations de 100 000 individus ou moins de 100 000) pour tenir compte de ce que certaines opérations ont probablement touché moins de 100 000 personnes. La taille n' de l'échantillon corrigé est alors :

$$n' = \frac{n}{1 + \frac{n-1}{N}} \approx \frac{n}{1 + \frac{n}{N}}$$

Où N désigne le nombre total de bénéficiaires.

Ce qui veut dire :

$$n' \approx \frac{385}{1 + \frac{385}{N}}$$

N étant dans tous les cas très grand, la valeur de ce rapport tend vers 385. Pour tenir compte de l'apurement des données aberrantes éventuelles, l'option a été prise de doubler au moins le nombre de personnes nécessaires pour composer l'échantillon d'enquête. Ce dernier comporte en définitive 803 ménages tirés aléatoirement sur des listes plus ou moins exhaustives de bénéficiaires du PNR par village, dressées avec le chef de village ou de quartier en présence d'autres membres des comités de ciblage. Ces ménages sont répartis dans six régions et le district de Bamako, 13 cercles, 41 communes et 153 villages et quartiers.

L'outil de collecte de données est un questionnaire structuré comprenant :

- a) l'identification des ménages et de ses caractéristiques, notamment leur composition et leur état de vulnérabilité selon le processus de ciblage ;
- b) le processus de ciblage : cette partie du questionnaire concerne l'existence et la composition des comités de ciblage et des mécanismes de plainte et de gestion des conflits, ainsi que l'opinion des enquêtés sur l'objectivité du ciblage ;
- c) les opérations dont le ménage a bénéficié en 2015 ou en 2016 : (i) la DAG, (ii) les transferts monétaires, (iii) la vente à prix modéré de céréales, (iv) la fourniture de semences céréalières, maraichères ou fourragères, (v) l'appui à la reconstitution du cheptel, (vi) la vente à prix modéré d'aliments du bétail, (vii) la fourniture de produits vétérinaires, (viii) la fourniture d'alevins pour l'appui à la pisciculture, (ix) la participation à un programme *Food For Asset*, (x) les activités génératrices de revenus, (xi) d'autres appuis liés à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, (xii) le *Blanket Feeding* pour Enfants et des Femmes Enceintes et Allaitantes et (xiii) le traitement thérapeutique pour enfants en malnutrition aiguë sévère ;

- d) des questions spécifiques pour chacune de ces opérations pour déterminer notamment (i) les intervenants, (ii) les quantités reçues, (iii) l'usage qui en est fait, (iv) le niveau de satisfaction des ménages, (v) les effets sur leurs conditions de vie et (vi) l'impact sur la communauté ; et
- e) un questionnaire complémentaire administré sur le district de Bamako en tant que milieu urbain, notamment pour déterminer l'utilisation de ration de céréales reçue par les ménages et les préférences des ménages entre l'aide alimentaire et l'aide monétaire.

Les 30 enquêteurs et les cinq superviseurs mobilisés pour l'enquête ont été formés dans les zones d'étude respectives par les membres de la mission d'évaluation, au cours de séances *ad hoc* avant le début de la collecte des données. À la fin de la collecte des données de terrain, des séances de débriefing ont été tenues dans chaque région et à Bamako en vue de synthétiser l'opinion des enquêteurs et superviseurs sur le déroulement des enquêtes et les informations générales non spécifiquement consignées dans les questionnaires.

Les questionnaires ont été centralisés à Bamako et saisis dans une base de données créée sous Access®. Douze tables ont été créées à cet effet : (i) identification, (ii) opérations, (iii) ciblage, (iv) distribution alimentaire gratuite 2015, (v) distribution alimentaire gratuite 2016, (vi) transfert monétaire 2015, (vii) transfert monétaire 2016, (viii) vente à prix modéré de céréales 2016, (ix) distribution de semences 2016, (x) distribution de caprins 2016, (xi) vente à prix modéré d'aliments du bétail 2016, (xii) distribution d'alevins pour la pisciculture, (xiii) opérations « *food for asset* » et (xiv) questions spécifiques sur le district de Bamako.

La saisie a été effectuée par une équipe de deux agents de saisie, formés au remplissage d'un masque de saisie reprenant l'ensemble des rubriques du questionnaire. Le traitement des données a été réalisé sous Access® et Excel® à partir d'analyses croisées des données : chaque question spécifique est analysée par commune, cercle et région, puis de façon globale.

4.2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

4.2.1. Caractéristiques des ménages enquêtés

Sur les 803 personnes enquêtées, 743 (92,5%) sont des chefs de ménage, la proportion des femmes dans l'échantillon d'enquête étant de 42,6%. L'ensemble des résultats détaillés sont repris en annexe 8.3.

L'âge moyen des interviewés est de 56 ans, mais il existe quelques disparités en fonction des régions. De façon générale, la proportion des personnes ayant plus de 60 ans (37,2%) est nettement supérieure à celle de la tranche 51 à 60 ans (26,5%), qui est elle-même plus grande que celle de la tranche 41 à 50 (19,8%). La proportion des personnes ayant de 31 à 40 ans (11,7%) et moins de 30 ans (4,7%) est nettement moins importante.

La taille moyenne des ménages enquêtés est de 11 membres avec des nuances entre les régions : 18 en moyenne pour Kayes, 14 pour Bamako, 13 pour Mopti et Sikasso, 10 pour Gao, 9 pour Ségou et Tombouctou. La proportion des ménages comportant 6 à 10 membres est de loin la plus importante (44%), suivie de ceux qui ont de 11 à 20 membres (26,9%) puis de ceux qui comptent 2 à 5 membres (18,1%) et de 21 à 50 membres (9,5%).

S'agissant de la vulnérabilité des ménages interrogés, sur la base du diagnostic opéré par les comités villageois de ciblage, elle est attestée par 46% des ménages pour l'année 2015 et 85,7% pour 2016. On note que 25% des ménages interrogés se sont classés vulnérables à la fois en 2015 et en 2016.

4.2.2. Nombre d'opérations dont les ménages ont bénéficié

Sur les 803 ménages enquêtés, 347 (43,2%) n'ont bénéficié d'aucune opération en 2015, la plupart des ménages concernés étant situés dans les régions de Ségou, Sikasso, Kayes, Mopti et le district de Bamako. Au plan global, 23,5% des ménages ont bénéficié d'une seule opération, 20,8% de deux opérations et 12,5% ont bénéficié de 3 opérations ou plus.

Pour l'année 2016, seulement 8,8% des ménages échantillons n'ont bénéficié d'aucune opération. Au plan global, 45,3% des ménages ont été concernés par une seule opération, mais pour les régions de Gao et Tombouctou, cette proportion est seulement de 19,4% et 21,9% respectivement. Sur l'ensemble de l'échantillon, 23,4% des ménages sont touchés par deux opérations et 22,5% par trois opérations ou plus.

Les régions de Gao, Tombouctou, Mopti et, dans une moindre mesure, Kayes et Sikasso sont celles où la fréquence des ménages ayant bénéficié de plusieurs opérations est la plus élevée : Gao, Tombouctou et Mopti comptent respectivement 46,3%, 43,1% et 21,7% des ménages enquêtés ayant bénéficié de trois opérations ou plus.

4.2.3. La distribution alimentaire gratuite (DAG)

Etant donné que ce document analyse les PNR dans leur ensemble, il est clair que chaque fois que l'on parle de distribution alimentaire gratuite (DAG), il s'agit du cumul des DAG effectuées par des acteurs mentionnés dans le PNR, sauf lorsqu'il est précisé DAG du CSA.

Au total 62,7% des ménages échantillons ont bénéficié de la DAG en 2015, contre 86,1% en 2016. Au titre du ciblage communautaire (voir modalités au paragraphe 5.1.1.), 88,6% des bénéficiaires enquêtés déclarent avoir été considérés comme vulnérables en 2015, contre 91,6% en 2016.

En ce qui concerne le nombre d'opérations par ménage bénéficiaire de la DAG en 2016, on compte 72,4 % des ménages ayant bénéficié de la DAG seule, 10,9 % touchés par une autre opération, 9,8 % par deux autres opérations et 6,9 % par trois autres opérations ou plus. Cependant, cette répartition n'est pas homogène dans toutes les régions (figure 1). Les régions de Tombouctou et Gao et, dans une moindre mesure, Mopti et Kayes sont celles où les ménages ont le plus bénéficié de plusieurs opérations en plus de la DAG. Sur l'ensemble des bénéficiaires de la DAG, toutes régions confondues, 20,8 % des ménages échantillons ont bénéficié du transfert monétaire, 15,8 % du *blanket feeding*, 15,6 % du traitement thérapeutique de la malnutrition aiguë sévère et 8,2 % de la vente de céréales à prix modéré.

Il s'agit bien évidemment de moyennes globales qui masquent les disparités entre les cercles et les régions. Pour plus de détails, prière de se référer aux annexes 8.4. : résultats détaillés de l'enquête auprès des ménages.

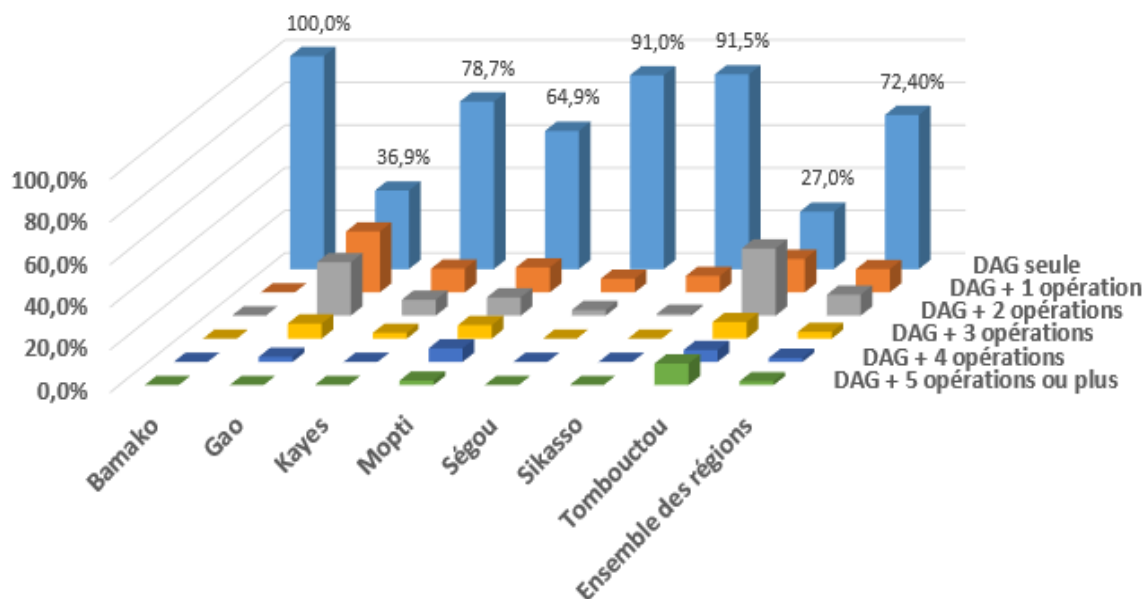


Figure 1: Nombre d'opérations dont ont bénéficié les ménages en plus de la DAG en 2016

La proportion des ménages ayant reçu la ration normale ou proche de la normale (20 à plus de 27 kg) pour la DAG sur l'ensemble de la période se situe dans le meilleur des cas à 26,2% (Tombouctou). Cette proportion est de 23,4% pour la région de Ségou, 20% pour le District de Bamako, 16,7% pour Mopti, 15% pour Gao et 14,3% au plan global (figure 2).

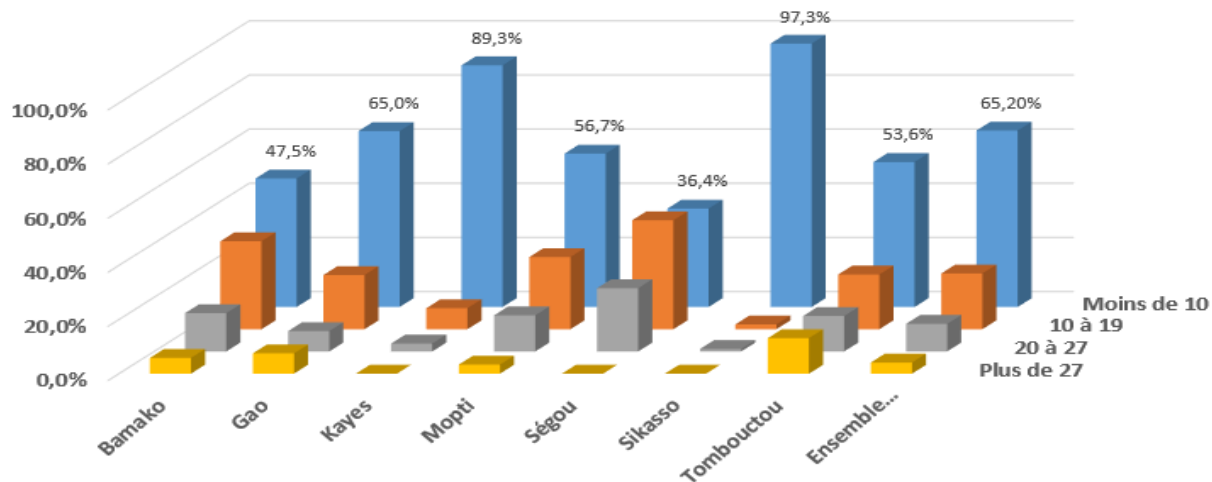


Figure 2: Quantité de céréales reçues par membre de ménage en 2016

Les quantités moyennes de céréales reçues en DAG sont de 78,9 kg par ménage et soit de 9,9 kg par membre de ménage. Mais 65,2% des bénéficiaires de la DAG ont reçu moins de 10 kg par membre de ménage sur l'ensemble de la période de soudure, 20,6% ont bénéficié de 10 à 19 kg par membre de ménage, 10,2% ont reçu 20 à 27 kg et seulement 4,1% ont reçu plus de 27 kg. Les proportions des ménages ayant reçu moins de 10 kg par membre est partout la plus importante (47,5% à 97,3%), sauf dans la région de Ségou (36,4%).

Le partage de la DAG avec les non bénéficiaires est attesté par 27,8% des ménages échantillons. S'agissant de la durée de couverture des besoins estimée par les ménages

bénéficiaires, elle est de moins d'un mois pour 42,2 % d'entre eux, un mois pour 36,2 %, deux mois pour 13% et trois mois ou plus de trois mois pour 8,6 % des ménages.

En ce qui concerne la livraison de la DAG aux ménages bénéficiaires, 88,6 % de ces derniers estiment qu'elle est faite dans les délais souhaités. 86 % en sont satisfaits ou très satisfaits. 84,9% estiment que l'effet de la DAG sur les conditions de vie des ménages est important ou très important. De même, l'impact de la DAG sur la communauté est jugé positif par 56,5 % des bénéficiaires, négatif par 6,8 % des ménages et 34,5 % estiment qu'elle n'a pas d'impact.

L'utilisation de la DAG en milieu urbain a été étudiée dans le district de Bamako : 81 % des bénéficiaires affirment qu'elle est prioritairement autoconsommée par les ménages qui pratiquent par ailleurs une redistribution (9,1 %), le stockage (5 %) ou l'affectent au remboursement de dettes (2,5 %). Les cas de vente sont rarement signalés (0,8 %). En ce qui concerne la forme des appuis apportés aux populations, la préférence des ménages va à l'aide alimentaire (43,8 %) par rapport à l'aide monétaire (28,9 %). Les raisons évoquées pour cette préférence est que l'aide alimentaire répond mieux aux priorités des ménages (47,9 %) ou qu'il n'y a plus besoin de prendre du temps à acheter de la nourriture (12,4 %).

Il importe de signaler ici le traitement de la malnutrition chronique à travers les opérations de *blanket feeding* et celle du traitement de la malnutrition aiguë sévère. Le *blanket feeding* a touché 15,4 % des ménages enquêtés, en 2015 et 15,6 % en 2016. Quant au traitement de la malnutrition aiguë sévère, il a concerné 14,9 % des ménages enquêtés en 2015 et 15,3 % en 2016.

4.2.4. Le Transfert monétaire

En 2015, 13,5% des ménages échantillons ont bénéficié du transfert monétaire (86,5% de ces ménages sont classés vulnérables) contre 20,7% en 2016 (95,8% de vulnérables).

En 2016, 37 % des personnes ayant reçu le transfert monétaire sont des femmes. Les montants moyens reçus par membre d'un ménage sont de 9 937 FCFA avec des différences entre les régions : 16 727 FCFA pour Sikasso, 12 815 FCFA pour Gao, 9 710 FCFA pour Tombouctou, 9 323 FCFA pour Kayes et 3 541 FCFA pour Mopti. La différence de montant par région serait en grande partie due aux normes des principaux intervenants. Le transfert monétaire est utilisé prioritairement pour l'achat de nourriture (87% des ménages), les autres besoins (scolarisation, santé, autres) n'étant signalés que très marginalement.

Il a été jugé utile de traduire les montants reçus en « équivalents mil » sur la base du prix moyen du kg en période de soudure (200 FCFA). Il ressort de cette estimation qu'en moyenne, le transfert monétaire par membre d'un ménage correspond à 50 kg de mil sur le plan global, les quantités moyennes les plus élevées étant relevées dans la région de Sikasso (84 kg) et les plus basses dans celle de Mopti (18 kg). Les autres régions se situent à des niveaux intermédiaires : 64 kg pour Gao, 47 kg pour Kayes et 39 kg pour Tombouctou. La couverture des besoins des ménages est estimée à trois mois ou plus de trois mois par 18,8% des bénéficiaires, deux mois pour 14,3% d'entre eux, 1 mois pour 52,6% et moins d'un mois pour 12,3%.

S'agissant de la période de réception du transfert monétaire, 90,9% des bénéficiaires affirment qu'elle s'est effectuée dans les délais souhaités et 95,4% jugent l'opération satisfaisante ou très satisfaisante. Par ailleurs, 84,4% des bénéficiaires estiment que les effets du transfert monétaire sur les conditions de vie des ménages sont importants ou très importants. De plus, 61,7% des bénéficiaires considèrent son impact sur la communauté comme étant positif, avec cependant 14,3% de ménages qui l'estiment négatif et 22,7% qui estiment que le transfert monétaire n'a pas d'impact sur la communauté.

4.2.5. La vente à prix modéré de céréales

La vente à prix modéré de céréales a touché relativement peu de ménages échantillons : 3,9% en 2015 et 7,3% en 2016. En 2016, les quantités moyennes achetées par ménage touché est de 167,8 kg. Si on ramène ce chiffre à la quantité par individu au sein des ménage, on arrive à un poids de 10,6 kg par membre de ménage. En ce qui concerne la qualité des céréales, 92,8% des ménages l'estiment satisfaisante ou très satisfaisante. Pour 95,2% des bénéficiaires, la vente à prix modéré de céréales est effectuée dans la période souhaitée, la durée de l'opération allant de moins d'un mois à quatre mois (la moyenne étant de 1,6 mois).

Les effets de la vente à prix modéré de céréales de l'année 2016 sur les conditions de vie des ménages sont jugés importants à très importants par 97,6% des ménages bénéficiaires. En outre, 78,6% des bénéficiaires de la vente à prix modéré de céréales estiment que l'opération a un impact positif sur la communauté, contre 4,8% qui font cas d'un impact plutôt négatif et 14,3% qui jugent que l'opération est sans impact.

4.2.6. La fourniture de semences

Au total, 6,9% des ménages échantillons ont bénéficié de la fourniture de semences de céréales en 2015, contre 9,3% en 2016. Concernant les semences maraichères, ce sont 4,5% des ménages enquêtés qui en ont bénéficié en 2015 et 3,2% en 2016. Les bénéficiaires de semences fourragères sont en proportion encore plus réduite : 1,4 % en 2015 et 2,5% en 2016. De façon globale, 68,7% des bénéficiaires des semences en ont reçu une seule catégorie, 19,3% en ont reçu deux et 12% des bénéficiaires ont reçu les trois catégories de semences.

Pour 73,5% des bénéficiaires des semences, le mode de cession est gratuit, contre 6% pour la vente à prix modéré et 2,4% au prix normal du marché. 18,1% des personnes interrogées sont sans réponse.

La livraison des semences 2016 s'est faite durant la période souhaitée que pour 56,6% des ménages bénéficiaires et les besoins semenciers totaux des ménages ne sont totalement couverts que pour 16,9% des bénéficiaires. L'appréciation par les ménages du niveau de production obtenu grâce aux semences est très variée : 41% des bénéficiaires le jugent satisfaisant ou très satisfaisant, 13,3% l'estiment peu satisfaisant et 21,7% pas du tout satisfaisant. L'impact de la fourniture des semences sur la communauté est positif pour 59% des bénéficiaires, négatif pour 6% et 10,8% estiment que l'opération est sans impact.

Moins de la moitié des bénéficiaires de semences (essentiellement gratuites) se sont déclarés satisfaits de l'opération. Cette situation s'explique essentiellement par des retards de livraison et par des quantités jugées insuffisantes pour couvrir la totalité de leurs besoins.

Néanmoins, près de 60% des bénéficiaires ont estimés que la fourniture de semence avait eu un impact positif sur la vie de la communauté.

4.2.7. La fourniture d'animaux pour la reconstitution du cheptel

La fourniture d'animaux n'a touché que 6,4% des ménages enquêtés en 2015 et seulement 1,7% en 2016 et la proportion cumulée pour 2015 et 2017 est 6,8%. Dans 88% des cas l'état des animaux reçu est satisfaisant ou très satisfaisant. La majorité des bénéficiaires (56%) ont reçu 2 animaux et 32% en ont reçu 3 ou plus. Mais 72% des bénéficiaires considèrent que le nombre d'animaux reçu est insuffisant pour une véritable reconstitution du cheptel. Malgré tout 72% des bénéficiaires considèrent que l'opération est satisfaisante ou très satisfaisante. Son impact sur la communauté est jugé positif par 56% des bénéficiaires, négatif par 12% alors que 24% l'estiment sans impact.

4.2.8. La vente à prix modéré d'aliments de bétail et produits vétérinaires

Cette opération a également touché une proportion de ménages relativement limitée dans l'échantillon d'étude : 3,6% en 2015 et 2,7% en 2016. Les proportions sont légèrement plus grandes pour la fourniture de produits vétérinaires : 4,9% en 2015 et 3,2% en 2016.

Concernant la vente à prix modéré d'aliments de bétail pour l'année 2016, les quantités reçues vont de 25 à 300 kg et la livraison n'est faite dans les délais souhaités que dans 56% des cas, la durée de couverture des aliments de bétail achetés étant de moins d'un mois à 2 mois. Ceux des ménages ayant acheté 200 à 300 kg d'aliments (44%) jugent que l'effet sur leur condition de vie est très important, contrairement à ceux qui en ont acheté 25 à 50 (55%) qui jugent cet effet peu important.

4.2.9. Autres opérations de résilience

La fourniture d'alevins, les opérations de « *food for asset* » et les activités génératrices de revenus ont touché une proportion très limitée de ménages dans l'échantillon de l'enquête et ne sont signalées ici que pour mémoire. La fourniture d'alevins a touché 1 seul bénéficiaire en 2015 et 2 en 2016. Les opérations de « *food for asset* » ont touché 1,5 % de l'échantillon en 2015 et en 2016. Les activités génératrices de revenus ont concerné 1,9 % de l'échantillon d'enquête en 2015 et 1,6 % en 2016.

Par ailleurs, 10,3 % des ménages enquêtés ont bénéficié d'autres opérations de résilience. Ces opérations concernent essentiellement l'appui à l'agriculture et l'appui à l'élevage : motopompes pour l'irrigation, carburant de pompage, engrais, formations, outillage de maraichage, vaccins et produits vétérinaires.

Il faut noter que malgré l'importance du concept de résilience, on se rend compte en interviewant les bénéficiaires que les actions de résiliences sont très limitées au niveau des PNR.

En conclusion, l'enquête de terrain conduite dans six régions et dans le district de Bamako a permis de collecter une masse considérable de données dont la crédibilité a été démontrée et acceptée par les principales parties prenantes (CSA et PTF).

C'est sur la base de ces résultats et des nombreuses visites et rencontres de terrain auprès de l'ensemble des parties prenantes, que la mission d'évaluation des PNR a procédé à l'évaluation des critères de performance.

5. EVALUATION DES PERFORMANCES DES PNR

La mise en œuvre des PNR 2015 et 2016 a été appréciée sur la base des critères habituellement retenus dans le cadre des évaluations de projets par le CAD/OCDE, à savoir : (i) la pertinence et la qualité de conception, (ii) l'efficacité de la mise en œuvre, (iii) l'efficacité, (iv) les effets et les perspectives d'impact ainsi que (v) la viabilité potentielle des actions entreprises.

Les critères d'évaluation ont débouché sur des questions d'évaluation spécifiques qui ont fait l'objet de discussions au cours de la phase de démarrage. La mission a donc procédé à une révision de ces questions initialement proposées dans les termes de référence, en les répartissant par critère d'évaluation afin d'assurer une prise en compte exhaustive des préoccupations du groupe de suivi. L'ensemble des questions figure en annexe 8.2. et a fait l'objet d'une note de démarrage validée par la DUE et ses partenaires.

L'équipe a également examiné si les questions transversales (égalité entre les sexes, prise en compte des besoins des personnes âgées et des jeunes, bonne gouvernance, complémentarité avec les interventions du même type menées par les différents partenaires, coordination des interventions) avaient été correctement prises en considération dans les PNR et dans quelle mesure elles ont été effectivement abordées dans la mise en œuvre et le suivi des opérations.

En premier lieu, l'équipe était chargée d'apprécier l'application des recommandations faites lors du bilan du PNR 2015, qui proposait cinq recommandations pour améliorer la qualité de sa mise en œuvre.

- Recommandation 1 : Renforcer la coordination au niveau central et régional en intégrant l'ensemble des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Des efforts réels de coordination ont été entrepris au niveau central par le Comité de Suivi du PNR en 2015 et 2016. Des réunions ont ainsi été régulièrement organisées entre mai et octobre, atteignant même une périodicité hebdomadaire au cours de la phase de lancement des activités. Des sous-commissions techniques, visant à améliorer la couverture géographique et l'harmonisation des interventions, ont par ailleurs été créées. En 2015, elles couvraient les thèmes suivants : (i) DAG (comprenant lui-même un sous-groupe Renforcement des capacités) réunissant le CSA, le PAM et le CICR, (ii) Aliments Bétail réunissant le CSA, la FAO et le CICR et (iii) Résilience (comprenant un sous-groupe Semences réunissant la FAO et le CICR). En 2016, pas moins de six sous-commissions ont été mises en place : Assistance alimentaire, Résilience et Moyens d'existence, Systèmes d'analyse et d'enquêtes, Communication et Suivi et évaluation. Si ce mécanisme de coordination a permis d'améliorer la couverture géographique de certaines interventions (Assistance alimentaire et Aliments Bétail), il n'a été efficace ni sur l'harmonisation des interventions (chaque acteur ayant sa propre stratégie) ni sur leur convergence (liens entre urgence et relèvement).

Les Comités Régionaux de Sécurité Alimentaire (CRSA), présidés par les Gouverneurs de région, ne sont fonctionnels dans aucune des régions du Nord et du Centre visitées (Tombouctou, Gao ou Mopti). Depuis la crise, des clusters sectoriels ont été activés assurant ce rôle de coordination entre acteurs étatiques et non-étatiques dans les domaines de la SAN. Même si ces réunions sont présidées par un service étatique (ex : groupe sectoriel Sécurité alimentaire co-présidé par le SAP à Gao avec le PAM et la FAO et présidé par la Direction Régionale de l'Agriculture à Tombouctou et Mopti), il n'en demeure pas moins que ce mécanisme est parallèle au dispositif institutionnel. Les réunions du SAP sont toutefois organisées régulièrement, sur une base mensuelle. Elles réunissent les différents services techniques de l'Etat, les organisations internationales (PAM, FAO) et les ONG nationales et internationales. Elles ont pour objectif le partage d'informations sur la situation alimentaire

et nutritionnelle au niveau des communes, lesquelles sont ensuite transférées au niveau central (rapports mensuels produits par le SAP de chaque région). Le PNR ne contribue cependant aucunement à l'amélioration de la coordination au niveau régional.

- Recommandation 2 : Soutenir le renforcement de capacités des acteurs de terrain (collectivités territoriales, comités locaux, ONG nationales) à travers la sensibilisation, l'information, la formation et le suivi.

Au niveau régional, ni les Services Techniques Déconcentrés (STD) de l'Etat ni les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ne sont informés sur les PNR. Ils n'ont, en-dehors des représentants du SAP, pas même connaissance du document (pas de réunion d'information, de suivi, ni même de transmission des PNR aux services techniques concernés). Il en est de même des acteurs internationaux de la sécurité alimentaire, qui généralement ignorent que les interventions de leur organisation s'inscrivent dans un Plan national. Les ONG partenaires du CSA ont bénéficié d'une formation à l'usage du « Guide pratique pour la mise en œuvre de l'Assistance alimentaire gratuite du Plan National de Réponse » en juin 2016 à Ségou. L'absence de suivi de la mise en œuvre n'a toutefois pas permis de garantir le respect de la méthodologie et la qualité des interventions est par conséquent extrêmement disparate selon les opérateurs.

- Recommandation 3 : Poursuivre l'harmonisation des modalités d'intervention technique dans les différents domaines de réponse d'assistance et de résilience des acteurs de la SAN, notamment sur le sujet du ciblage et des Distributions Alimentaires Gratuites (DAG).

Le Guide méthodologique contribue à l'harmonisation des modalités d'intervention dans le domaine de l'assistance alimentaire. Les différentes étapes de l'organisation d'une DAG sont détaillées (sensibilisation des acteurs locaux, ciblage, transport et stockage, distribution, suivi & évaluation), ce qui permet aux partenaires du CSA d'adopter les mêmes principes d'intervention. Dans les autres domaines (activités de résilience), les efforts d'harmonisation semblent par contre inexistantes.

- Recommandation 4 : Améliorer le système de suivi évaluation du PNR basé sur des missions de visites de terrain afin de disposer d'outils complets d'évaluation des interventions et des partenaires d'implémentation (ONG partenaires) et d'une organisation permettant d'effectuer des enquêtes d'évaluation de la satisfaction sur l'ensemble du territoire et par l'ensemble des acteurs auprès des collectivités et des ménages bénéficiaires (de type PDM, Enquête de Post Distribution) afin de mutualiser les résultats.

Le pilotage du PNR au niveau national et régional est défaillant. Le système de suivi-évaluation du PNR est encore très peu opérant. Un bilan du PNR 2015 a été réalisé, mais celui-ci était axé sur les processus, les effets n'étant pas abordés, faute notamment de données. Le partage de l'information par les opérateurs du PNR est généralement insuffisant et tardif, ce qui ne permet pas d'assurer un suivi-évaluation efficace. Pour plus de détails, voir point sur le Suivi-évaluation.

- Recommandation 5 : Effectuer un plaidoyer constant pour le respect du calendrier d'intervention en soutenant une mobilisation des fonds dans le temps imparti.

Le processus de validation des résultats du Cadre harmonisé se déroule en deux étapes : des résultats provisoires validés en octobre/novembre et des résultats définitifs validés en mars de l'année suivante. Or, le lancement de l'opération par le CSA n'est enclenché qu'à partir de la validation définitive des résultats : appels d'offres, recrutement et formation des ONG partenaires, mobilisation des fonds. Si les résultats de la présente évaluation confirment que les distributions alimentaires parviennent aux populations pendant la période de soudure, il

n'en demeure pas moins que des distributions en début de période plutôt qu'au mois d'août ou septembre permettraient d'améliorer leur impact.

L'équipe d'évaluation en conclut que les recommandations formulées par le bilan du PNR 2015 ont été insuffisamment mises en œuvre, principalement en matière (i) de coordination au niveau central et régional, (ii) de renforcement de capacités des acteurs de terrain (CTD, STD et ONG partenaires), (iii) d'harmonisation des interventions de terrain (tant au niveau thématique que spatial) et (iv) de suivi rapproché des ONG partenaires.

5.1. PERTINENCE ET QUALITÉ DE CONCEPTION

5.1.1. Méthodologie de ciblage géographique

Le ciblage géographique et le cadrage de la réponse reposent sur deux mécanismes : le cadre harmonisé et le système expert.

- Le Cadre Harmonisé (CH) : est l'outil de référence au Mali pour l'identification et l'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Différentes sources d'information sont utilisées pour cartographier la situation au niveau de chaque cercle : Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN), enquêtes HEA (Approche de l'Economie des Ménages) et bulletins du SAP (résultats de la campagne agricole, suivi des prix des marchés). Cet exercice, réalisé deux fois par an, permet de déterminer et calibrer les interventions sur la base d'une classification des situations en cinq catégories : Phase 1 - Minimale, Phase 2 - Sous Pression, Phase 3 - Crise, Phase 4 – Urgence et Phase 5 - Famine. Les résultats du CH permettent ainsi de fixer le nombre de personnes à assister en établissant des quotas par cercle en fonction de leur taux d'insécurité alimentaire respectif. Malgré la diversité des sources et le processus participatif et consensuel du CH, les résultats de l'ENSAN constituent la base essentielle pour la classification des cercles et l'élaboration du PNR.
- Le système Expert : est utilisé depuis une vingtaine d'années par le SAP comme outil d'évaluation de la sécurité alimentaire. L'unité d'analyse retenue est ici la commune. Il repose sur les informations qualitatives ou semi-quantitatives recueillies auprès des collectivités territoriales, des services techniques étatiques et d'acteurs privés. Ces informations permettent de déterminer la disponibilité alimentaire (appréciation en mois de consommation des stocks paysans de l'année précédente ajoutés à la production totale de la campagne en cours) et le pouvoir d'achat (appréciation de la capacité d'accéder aux céréales en fonction du revenu monétaire et de l'évolution des prix des céréales) et de les comparer avec des données de références structurelles.

La question de la pertinence des outils utilisés et la cohérence entre le dimensionnement des besoins et celui de la réponse doit par conséquent se poser. En effet, le nombre de personnes identifiées en insécurité alimentaire par le CH est nettement plus élevé qu'il ne l'était par le système expert, comme le montre la figure 3 ci-dessous. Ces écarts s'expliquent en partie par la prise en compte des populations en insécurité alimentaire structurelle, catégorie qui n'entrait jusqu'alors ni dans les prérogatives du CSA ni dans celles du SAP. Par ailleurs, des critères tels que la malnutrition mesurée par la prise du périmètre brachial (MUAC) au cours des enquêtes ENSAN sont maintenant intégrés à l'analyse¹. Le fait que l'analyse de la sécurité alimentaire

¹ Les données des enquêtes SMART ne peuvent pas être utilisées dans l'analyse, car les résultats pour être pris en compte dans le Cadre harmonisé doivent dater de moins de trois mois.

se fasse à présent à l'échelle du ménage et non plus de la commune peut également expliquer ces écarts. En effet, certains cercles du sud du pays contribuent fortement à l'effectif total de personnes à assister avec des taux de population en « besoin d'assistance » pourtant inférieurs à 5%. Plus fortement peuplés que dans le nord du pays, leur poids est plus important que des cercles où les taux d'insécurité alimentaire est plus élevée.

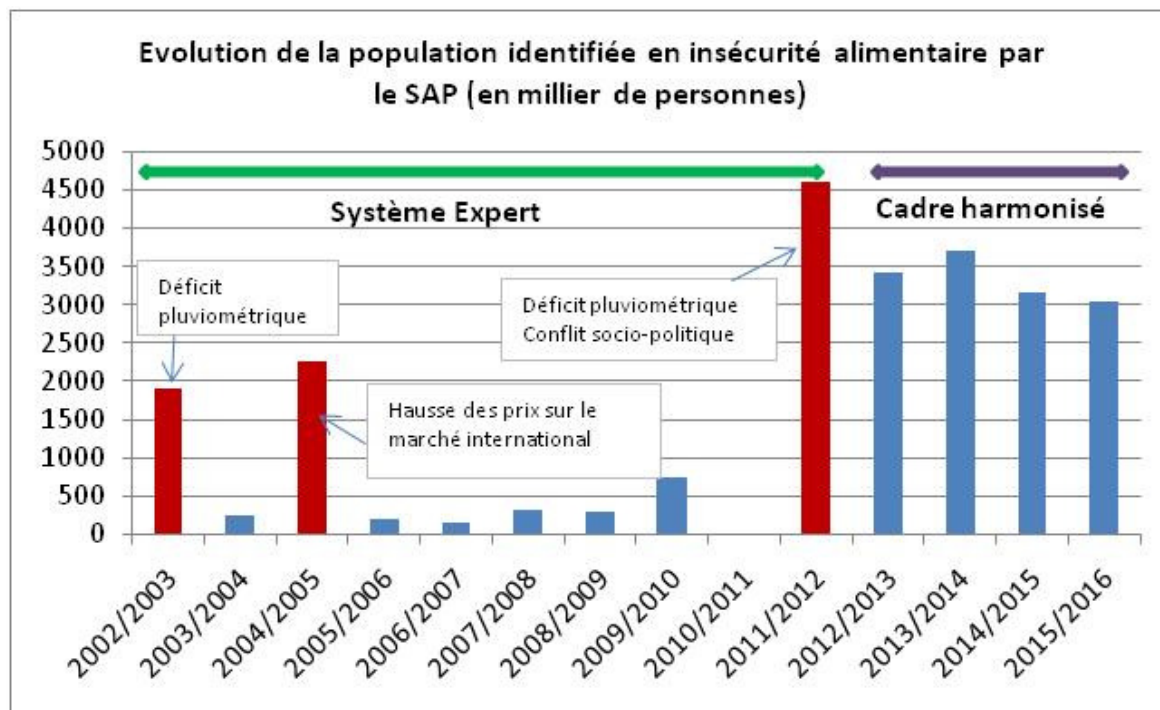


Figure 3: Evolution de la vulnérabilité alimentaire au Mali de 2005 à 2015

L'écart entre la population identifiée en phases 3 à 5 par le CH et la population réellement ciblée par les différents opérateurs de la DAG (CSA, PAM, CICR) questionne sur la fiabilité du dimensionnement des besoins et/ou sur la coordination de la réponse. En effet, les résultats du CH de mars 2015 estimaient à 410 000 le nombre de personnes « en besoin d'assistance » alimentaire et nutritionnelle. Or, 1 120 000 personnes ont potentiellement bénéficié de l'assistance alimentaire d'urgence en 2015 (CSA : 47%, PAM : 31%, CICR : 22%), soit plus de deux fois et demi l'estimation initiale.

Le même constat est valable pour 2016, à savoir que la population « en besoin d'assistance » était estimée à 423 243 par le CH tandis que les trois opérateurs de la DAG planifiaient des distributions alimentaires pour 752 561 personnes (soit 180% de l'estimation initiale). En ne se focalisant que sur les régions du Nord (Mopti, Kidal, Ménaka, Gao, Tombouctou), la différence entre la population estimée en insécurité alimentaire 3 à 5 et la population réellement ciblée par les interventions DAG est plus importante encore. Ainsi, bien que la proportion de ménages en Phase 3 ne soit estimée qu'à 8% de la population totale de Gao², les opérations d'assistance alimentaire (DAG et transferts monétaires) ont ciblé près de 30% de la population. La disproportion est plus importante encore pour la région de Tombouctou où le dimensionnement de la réponse correspond à 55% de la population contre seulement 10% de la population identifiée en Phase 3. A cela s'ajoutent les opérations de transferts monétaires mises en œuvre par des ONG financées par l'USAID comptabilisées dans le bilan du PNR à travers le cluster

² Rapport final du Cadre harmonisé 2016

Sécurité alimentaire ou le Cash Working Group (CWG) mais sans véritable coordination avec le CSA.

La pertinence de l'application systématique des quotas fixés par le CH doit également être sérieusement remise en question. Théoriquement, l'estimation des quotas par commune pour la programmation annuelle du CSA devrait s'établir par la combinaison du CH et du système Expert. Or, les résultats du CH qui permettent de déterminer la proportion de la population en insécurité alimentaire (Phase 3 à 5) au niveau des cercles sont ensuite répercutés au niveau de chacune des communes qui les composent. A titre d'exemple, si le CH détermine que 10% de la population d'un cercle est en insécurité alimentaire, alors le même taux est appliqué systématiquement à chacune des communes, sans tenir compte de leurs spécificités respectives. Cette échelle d'analyse pose non seulement le problème de ne pas cibler correctement les communes où l'insécurité alimentaire serait la plus élevée, mais aussi de ne pas proposer les solutions qui seraient les plus adaptées pour répondre à l'insécurité alimentaire dans les zones concernées.

Le principe des quotas tel qu'il a été appliqué en 2016 a par ailleurs conduit à une dispersion de la réponse. En effet, le CSA est intervenu à travers la DAG dans toutes les communes où une proportion même infime de la population était identifiée en insécurité alimentaire. Le nombre de communes ciblées par le CSA pour la DAG a ainsi augmenté de manière considérable : 542 communes en 2016 contre 232 en 2015, soit une augmentation de 133%. Or, 394 d'entre elles n'obtiennent qu'un taux de 1 à 2% de la population à couvrir, ce qui concerne 73% des communes ciblées ou 25% du tonnage distribué (3 000 tonnes sur les 11 500 tonnes).

Si les résultats du CH sont utilisés strictement par le CSA pour sa programmation, les autres opérateurs, pourtant impliqués dans l'analyse de la sécurité alimentaire et dans la mise en œuvre du PNR, tiennent en réalité peu compte des clefs de répartition géographique. Les quotas appliqués au niveau de certaines communes par le PAM sont ainsi relativement éloignés des taux d'insécurité alimentaire établis par le CH (du simple au double dans les régions de Gao et de Ménaka, voire au triple dans la région de Kidal). Les taux de couverture appliqués par le CICR sont quant à eux totalement déconnectés des niveaux d'insécurité alimentaire fixés par le CH (ex : si 10% de la population du Cercle de Tombouctou sont estimés en Phase 3 d'insécurité alimentaire par le CH, le CICR cible 55% des habitants de Salam et 38% de Ber). Les ONG financées par ECHO pour le Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers (CCFS) ne suivent pas davantage les taux du CH. Les résultats de ce dernier contribuent à l'identification des zones prioritaires, mais le taux de couverture est fixé à environ un tiers de la population recensée³ (ex : 27% de couverture dans des cercles où l'estimation des populations « en besoin d'assistance » s'élève à seulement 9%). Ces adaptations des quotas par les différents opérateurs tendent à prouver qu'un taux établi à l'échelle d'un cercle ne reflète pas les situations particulières des communes.

D'après une étude réalisée en 2015, « le ciblage communautaire est pratiqué par la majorité des intervenants dans l'assistance humanitaire et les transferts sociaux au Mali »⁴. Le ciblage individuel pour les opérations d'assistance alimentaire est une notion récente pour le CSA. Avant le développement du Cadre Harmonisé, le principe de base était le suivant : lorsque plus de la moitié de la population d'une commune ou partie de commune était affectée par un

³ Damien Gruffat (2015) : Cadre Commun Filets Sociaux Saisonniers - Rapport d'évaluation finale.

⁴ A Malet / C Kamaté (2015) : Etude du terrain sur les processus de ciblage des ménages vulnérables pratiqués au Mali.

problème alimentaire alors cette difficulté était rapportée à l'ensemble de la population de la zone concernée. Ce principe permettait de contourner les difficultés du ciblage individuel.

La méthode d'identification des ménages éligibles à l'assistance alimentaire préconisée par le CSA à ses partenaires est le ciblage communautaire à travers la création d'un comité incluant les autorités locales et l'organisation d'une assemblée villageoise pour validation des listes des ménages bénéficiaires. Cette approche, dans un contexte où le ciblage individuel est socialement et culturellement mal accepté, est, malgré ses limites, préférable à d'autres méthodes telles que le Proxy-Means Testing (PMT)⁵ généralement adoptée par la Banque mondiale ou à la méthodologie HEA utilisée par un certain nombre d'ONG. Sa démarche participative permet d'intégrer dans l'identification des personnes ou ménages bénéficiaires des mécanismes d'atténuation des tensions sociales inhérentes au ciblage individuel. Parmi ceux-ci, l'alternance des listes consiste à faire profiter des personnes différentes à chaque nouvelle opération tandis que l'uniformisation de la norme de la ration à tous les ménages permet de dépasser les quotas fixés. La logique tient au refus ou à l'incapacité de distinguer, en-dehors des indigents, une proportion de la population dont la sécurité alimentaire serait plus préoccupante.

Des perceptions différentes de l'impartialité entre des acteurs humanitaires, qui assument que l'assistance doit être accordée à ceux qui en ont le plus besoin, et des leaders communautaires, qui considèrent que la justice est de distribuer au plus grand nombre, conduisent à un malentendu sur le principe même de ciblage.

Compte tenu des biais possibles du ciblage communautaire (clientélisme, saupoudrage, exclusion), il devient indispensable de mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de contrôle par les opérateurs.

5.1.2. Pertinence du choix des modalités d'intervention et du niveau d'assistance

Si le PNR a permis une répartition géographique des opérateurs de l'assistance alimentaire, il n'a pas contribué à une meilleure harmonisation des opérations. Chaque intervenant adopte ses propres normes. La ration prévue par le CSA pour la Distribution Alimentaire Gratuite (DAG) est de 9 kg de céréales (mil) par mois pendant une période de 3 mois, soit 27 kg/personne, pour les ménages en Phase 3⁶. Il s'agit d'une demi-ration, correspondant à environ 1 050 kcal/jour. Le mil, dont la qualité a été très largement appréciée, correspond aux habitudes alimentaires des populations visées, même en milieu urbain. La ration mensuelle prévue par le PAM est diversifiée et correspond à 2 100 kcal tandis que celle du CICR s'élève à 2 400 kcal. Les disparités sont tout aussi importantes pour les interventions de transferts monétaires. Le PAM fixe ses montants sur la base du coût d'une ration alimentaire équilibrée (324 000 FCFA/an)⁷ et les ONG du Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers (CCFS) à un tiers du revenu annuel estimé des bénéficiaires (120 000 FCFA/an versés en 3 fois).

Pourtant, le choix d'une aide d'urgence pour répondre à des problématiques essentiellement structurelles est discutable. Des enquêtes réalisées au niveau des ménages sur une base statistique telles que l'ENSAN ont tendance à induire un type de réponses. Elles orientent en effet vers des solutions individuelles qui sous-tendent un ciblage sur la base de critères socio-économiques. Ne fournissant pas d'analyse sur les déterminants de l'insécurité alimentaire,

⁵ Evaluation des ressources par approximation.

⁶ La ration est également de 9 kg/personne/mois mais sur une période de 7 mois pour les ménages en phase 4 et de 18 kg/personne/mois pour les ménages en phase 5 sur une période illimitée. Il est à noter qu'en 2016, aucun ménage n'a été identifié en phase 4 ou 5.

⁷ 33 000 FCFA x 4 distributions + 24 000 FCFA x 8 distributions = 324 000 FCFA

elles sont moins adaptées à des approches orientées sur les causes que sur la minimisation des effets. D'après l'évaluation de la situation socio-économique des populations du Nord Mali réalisée par la Banque mondiale⁸, les priorités énoncées par les personnes interrogées sont pourtant très majoritairement liées à la relance de l'économie locale (92%), au renforcement de la fonctionnalité des services de santé et d'éducation (91,3%), à la création d'emplois (98%) et au développement rural, à la sécurité alimentaire et à l'environnement (95,2%).

Les discussions menées dans le cadre de cette évaluation auprès des autorités ou des populations locales ont souligné leur préférence pour un appui à leurs activités économiques (agriculture, élevage) plutôt qu'une assistance ponctuelle aux effets éphémères.

5.1.3. Qualité générale des documents des PNR 2015 et 2016

Les documents des PNR 2015 et 2016 manquent de clarté dans leur conception. Si la partie contextuelle et la présentation des résultats issus des analyses effectuées par le SAP (cartographie et tableaux de répartition du nombre de personnes réparties dans les différents niveaux du Cadre Harmonisé etc.) sont correctement développées, il n'y a pas de logique d'intervention correctement structurée, présentant les différentes activités envisagées dans une chaîne de résultats conduisant à l'atteinte des objectifs spécifiques. Parallèlement, il n'existe pas non plus d'indicateurs de résultats et les cibles mentionnées ne sont que très faiblement mesurables. Les différents « acteurs » sont mentionnés dans les tableaux de synthèse mais le rôle des différentes parties prenantes gagnerait à être mieux défini en termes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Une meilleure désignation des bénéficiaires ciblés pour chaque type d'intervention serait également souhaitable. Sur le plan de la programmation budgétaire, les montants acquis et les montants à rechercher ne sont pas toujours renseignés. Les sommes mentionnées sont généralement des enveloppes globales correspondant à des projets ou des programmes pris dans leur globalité et non à des budgets annuels alloués à des activités spécifiques. Enfin, il est également regrettable que les PNR ne soient pas déclinés en composantes régionales susceptibles d'éclairer utilement les CRSA sur les éléments de réponse programmés dans chaque région.

Tous ces éléments font des PNR 2015 et 2016 des documents difficilement utilisables en termes de suivi et d'évaluation des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles.

5.1.4. Cohérence des PNR

Le Plan National de Réponse a pour objectif de regrouper l'ensemble des interventions prévues au cours de l'année par les acteurs étatiques et non-étatiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La logique d'intervention telle que formulée dans le document ne contribue pas à la cohérence ni à la complémentarité des différentes opérations. Celles-ci sont présentées comme une liste cloisonnée d'activités sans que leurs objectifs soient clairement définis, sans liens entre les opérations d'assistance et les projets de résilience et sans vision régionale.

L'absence d'indicateurs ne permet pas non plus de clarifier et encore moins de mesurer les résultats attendus. Il ne permet pas non plus une projection dans une perspective pluriannuelle qui améliorerait pourtant la lisibilité et la programmation des activités de résilience.

⁸ Banque mondiale (2016) : Evaluation de la situation socio-économique des populations du Nord-Mali et leurs priorités.

Conclusions et recommandations en matière de pertinence

Les recommandations formulées lors du bilan 2015 restent pertinentes et il conviendra par conséquent de poursuivre leur mise en œuvre, notamment en matière de coordination au niveau central et régional, de renforcement de capacités des acteurs, d'harmonisation des interventions de terrain et de suivi rapproché des ONG partenaires.

Sur le plan conceptuel, le PNR correspond davantage à un recensement d'activités existantes qu'à une programmation stratégique qui favoriserait la convergence et complémentarité des opérations. La pertinence de l'application systématique des quotas fixés par le Cadre Harmonisé, tel qu'il a été appliqué en 2016, doit être sérieusement remise en question par le CSA. Cette approche a conduit à une dispersion de la réponse dans toutes les communes où une proportion même infime de la population était identifiée en insécurité alimentaire.

Bien au-delà de la DAG, qui ne devrait être utilisée que dans des conditions bien spécifiques, il est souhaitable de concevoir des approches différenciées en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires visés, qui ont majoritairement souligné leur préférence pour un appui à leurs activités économiques plutôt qu'une assistance ponctuelle aux effets éphémères.

Il conviendra donc d'améliorer la formulation des futurs PNR pour en améliorer significativement la pertinence. Il s'agirait notamment de :

1. Revoir l'approche générale de ciblage en valorisant l'ensemble des outils disponibles (Registre Social Unifié, Système Expert, système de suivi permanent des actions de relèvement).
2. Définir une logique d'intervention avec des orientations stratégiques claires (adaptation des interventions à la vulnérabilité des bénéficiaires, répartition géographique et temporelle des intervenants, renforcement du lien urgence, réhabilitation et développement etc.), dotée d'un cadre de résultats assorti d'indicateurs mesurables.
3. Responsabiliser les services techniques et les collectivités au niveau national, régional et local dans la validation du document.

5.2. EFFICIENCE

L'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des PNR a fait l'objet d'une série très complète de questions, sur (i) la gestion administrative et financière, (ii) la réalisation effective du ciblage des bénéficiaires, (iii) les distributions alimentaires, (iv) les transferts monétaires, (v) les ventes à prix modérés, (vi) les actions de relèvement et de résilience et (vii) les mécanismes de suivi.

5.2.1. Gestion administrative et financière

La première thématique prise en considération est la bonne gestion administrative et financière des opérations des PNR 2015 et 2016. Il avait été demandé de fournir une appréciation de la gestion financière des opérations y compris (i) les procédures de décaissement des fonds par le trésor public, (ii) les mécanismes de marchés ayant permis l'achat et la mise en place des céréales auprès des bénéficiaires finaux et (iii) les mécanismes de mise sur le marché des céréales pour leur vente à prix modérés. La mission a été confrontée à la difficulté d'obtenir les documents relatifs aux opérations financières effectuées par le CSA, l'OPAM et des autres acteurs importants du PNR, notamment le PAM, le CICR et la FAO. L'analyse des mécanismes de décaissement des fonds par le trésor public et les PTF ainsi que l'examen des procédures d'acquisition des céréales n'ont par conséquent pas été réalisés par la mission. Il faut d'ailleurs noter que ces problématiques relèvent clairement d'un audit financier et non d'une évaluation indépendante des PNR.

La mission s'est donc concentrée sur l'exploitation des données budgétaires et financières mises à sa disposition par le PRMC et l'OPAM. Il a ainsi été possible d'avoir une appréciation du coût des Distributions Alimentaires Gratuites (DAG) effectuées en 2015 et en 2016 par le CSA. Le Tableau 4 présente les montants en FCFA, sans prendre en compte les frais liés au stockage et les frais liés au Système d'Alerte Précoce. Il s'agit donc de « coûts opérationnels moyens » qui se situent à 300 et 285 FCFA par kg de mil distribué pour les DAG 2015 et 2016. Les coûts moyens d'acquisition du mil se situent à environ 211 000 FCFA/tonne soit 211 FCFA/kg. Les coûts moyens du transport primaire se situent à 64 FCFA/kg en 2015 et 47,87 FCFA/kg en 2016.

Année et tonnage	Achat de céréales	Transport primaire	Trans secondaire et ONG	Coût total de la DAG (FCFA/t)
2015 (14 818 t)	3 133 414 280	950 000 000	369 930 000	300 536
2016 (12 085 t)	2 555 494 100	578 500 000	302 125 000	284 329

Sources : Bilan PNR, OPAM et PRM

Tableau 4: Répartition des coûts des DAG 2015 et 2016 du CSA (en FCFA)

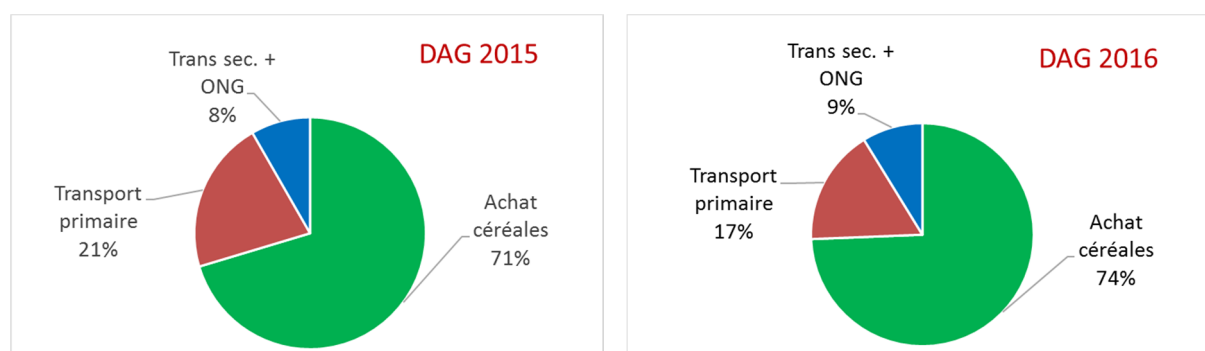


Figure 4: Répartition des coûts des DAG 2015 et 2016 du CSA

Dans le tableau 4, la différence des coûts de distribution entre 2015 et 2016 peut s'expliquer par des frais de transport primaire plus importants en 2015 du fait de la concentration des opérations dans les régions du Nord où le transport est plus cher.

La Figure 4 illustre que l'achat des céréales par l'OPAM représente de 70 à 75 % du coût total tandis que les frais de logistique et de distribution se situent respectivement entre 17 et 21 % pour le transport primaire et de 8 à 9 % pour le transport secondaire et les prestations des ONG.

Il était également important de situer le coût du kg de mil distribué par rapport au prix du marché à la période considérée. Pour ce faire, la mission a collecté auprès de l'OMA les séries de prix à la consommation sur les marchés afin de pouvoir les comparer (voir Figure 5). Il apparaît ainsi que le coût de la DAG est en moyenne de plus de 50 % supérieur au prix du mil sur les marchés de Tombouctou, Djenné, Koutiala et Bamako.

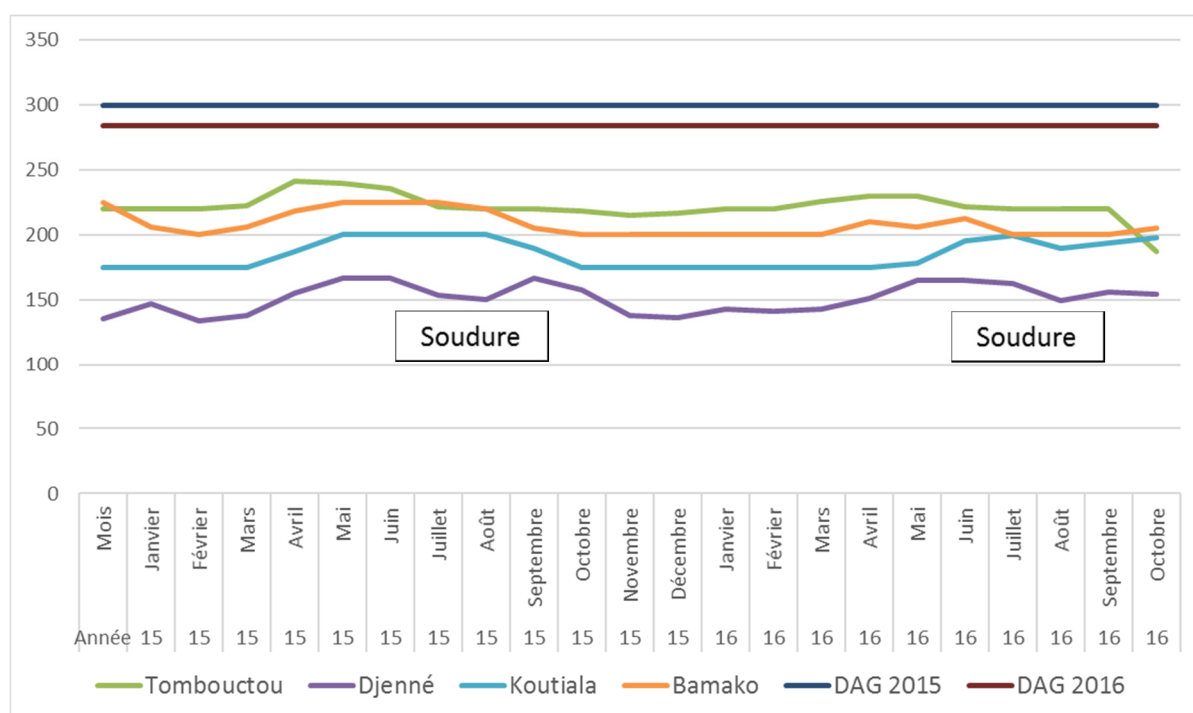


Figure 5: Evolution des prix à la consommation du mil et coût des DAG 2015 et 2016 (en FCFA par kg)

En ce qui concerne les circuits d'approvisionnement, les commerçants en céréales fournisseurs de l'OPAM procèdent à des achats chez les producteurs essentiellement en janvier-février lorsque le prix est le plus bas, de l'ordre de 115 à 125 FCFA/kg. La différence avec le coût moyen d'achat du mil par l'OPAM est comprise entre 80 et 100 FCFA/kg ; elle correspond aux frais de collecte, de conditionnement (achats des sacs de jute), de stockage et de transport, ainsi qu'aux marges des différents intervenants.

En conclusion, les données disponibles montrent clairement que la DAG est une opération très onéreuse du fait des lourdeurs techniques, administratives et financières qu'elle génère ; elle reste cependant un outil pertinent qui doit être utilisé avec parcimonie dans des conditions où elle a un avantage comparatif évident par rapport aux autres formes de distribution (crise alimentaire aiguë, indisponibilité sur le marché local, faible accès au marché, etc.). L'utilisation de la DAG a une très large échelle par le CSA, notamment en 2016 dans les zones urbaines et dans des communes à très faible concentration de populations vulnérables, est par conséquent susceptible d'avoir un impact négatif important sur l'efficacité globale des PNR.

5.2.2. Ciblage des bénéficiaires

Le ciblage géographique et individuel est une opération à la fois chronophage et coûteuse. Les enquêtes ENSAN sont réalisées deux fois par an depuis 2014 par le SAP auprès d'un échantillon d'environ 9 000 ménages chacune. Son coût est estimé à 236 millions de FCFA par enquête pour une équipe de 240 enquêteurs (8 700 ménages). La représentativité de l'échantillon ne permet pas de réaliser un ciblage géographique au-delà du cercle. A ce coût, il faut donc ajouter les dépenses pour le ciblage éventuel des communes, mais aussi pour l'identification des ménages bénéficiaires. De son côté, la BM réalise, depuis janvier 2016, des enquêtes mensuelles auprès d'un échantillon de 672 ménages répartis sur 56 villages et quartiers de trois régions du Nord du pays (Kidal, Gao, Tombouctou), des relevés de prix et des entretiens auprès des autorités locales. L'objectif de ce système de suivi permanent est de « renseigner mensuellement le Gouvernement et les partenaires de développement du Mali sur l'impact des actions entreprises en faveur des populations du Nord du Mali d'une part, et au sujet de la perception de ces dernières sur la situation en matière de sécurité dans leur localité, d'autre part. » - Bulletin trimestriel du Suivi permanent (Mai 2016). Son coût est estimé à 15 millions FCFA par mois soit 180 millions de FCFA par an. Dans l'hypothèse d'un élargissement de l'échantillon et de la zone géographique à Mopti, au nord de Ségou et aux populations nomades, le coût additionnel est estimé à environ 140 millions de FCFA. Les deux enquêtes (ENSAN et Suivi permanent) poursuivent des objectifs différents, mais certaines informations collectées dans le cadre du Suivi permanent pourraient être utilisées pour le suivi à la fois de la situation et des programmes d'assistance alimentaire ou monétaire dans le Nord. Les données couvrent en effet plusieurs thématiques dont la sécurité alimentaire⁹.

Considérant les coûts de ciblage et de la DAG elle-même, il devrait être possible de mutualiser les efforts en s'appuyant sur le Registre Social Unifié (RSU), là où il est en place et où l'hypothèse selon laquelle « il ne devrait y avoir a priori aucune différence fondamentale entre ménages souffrant de « pauvreté chronique » et ceux souffrant d'« insécurité alimentaire » au Sahel »¹⁰ est vérifiée. Si la pauvreté chronique est déterminée à partir de revenus monétaires et de la possession de biens matériels, alors son lien étroit avec l'insécurité alimentaire est envisageable en milieu urbain, mais n'est pas établi en milieu rural et/ou dans les régions à forte instabilité politique. Dans le premier cas et là où les taux de population en « besoin d'assistance » sont de l'ordre de 1 à 2%, la politique de protection sociale serait plus efficace et efficiente que des distributions alimentaires ponctuelles. Les listes du RSU sont en effet établies pour une durée de trois ans, ce qui permet une assistance continue des ménages éligibles et une rationalisation des ressources dédiées au ciblage. Cette démarche est d'ailleurs appuyée par le CSA qui « recommande de s'approcher du Comité de Ciblage Communal lié au Projet Jigisemejiri pour exploiter les listes de bénéficiaires des filets sociaux. En effet, le processus de ciblage utilisé dans le cadre de ce projet est basé sur les mêmes étapes que celui proposé par le CSA, il est donc important de ne pas refaire ce même travail si celui-ci a été effectué quelques mois auparavant. »¹¹. L'ONG OMAES a ainsi pris en compte les bénéficiaires du programme Jigisemejiri pour la DAG dans la Commune III de Bamako (ce qui n'a représenté toutefois qu'un peu moins de 15% du total des bénéficiaires de la commune). Cette distinction des rôles

⁹ Les données brutes sont publiques et disponibles sur le site www.gisse.org.

¹⁰ ECHO / Banque mondiale (2016) : Le ciblage dans les systèmes de protection sociale – Termes de référence pour une étude de ciblage comparative au Mali (cercle de Gao).

¹¹ Guide pratique de la DAG

et responsabilités permettrait par ailleurs au CSA de mieux se concentrer sur les problématiques conjoncturelles.

Le Guide pratique pour la mise en œuvre de l'assistance alimentaire gratuite propose une méthodologie détaillée pour le ciblage des ménages éligibles. Il préconise le ciblage communautaire dont les principales étapes sont (i) l'organisation d'une assemblée villageoise, (ii) la création d'un comité villageois de ciblage et (iii) la création d'un comité des plaintes.

Cette méthodologie de ciblage a été relativement respectée dans le Nord et le Centre du pays (en-dehors du comité des plaintes rarement mis en place). Depuis l'émergence de la crise politique et la dégradation de la situation humanitaire, les populations de ces régions sont en effet devenues familières de ce type d'approche. Le mécanisme n'en étant pas pour autant socialement ni culturellement accepté, de nombreux aménagements ont été observés au cours de cette évaluation. Dans le district de Bamako, à l'exception d'une ONG partenaire ayant respecté les différentes étapes de la méthodologie, les chefs de quartier n'ont pas été inclus au processus de ciblage. Dans la Commune IV, les chefs de quartier n'ont pas même été officiellement informés de l'opération et ni la Municipalité, ni l'ONG partenaire n'était en mesure d'indiquer la norme de 27 kg/personne.

En conclusion, on peut souligner que la mise à l'écart des chefs de quartiers et de villages a fortement altéré la qualité de l'opération (listes de bénéficiaires contestées, absence de traçabilité des quantités distribuées et des destinataires finaux) et son acceptation (légitimité des chefs de quartier contestée, tensions).

Une autre contrainte réside dans le fait que le CSA n'indique aucune clef de répartition des DAG au sein du ménage. Ni les contrats de partenariat ni le guide méthodologique ne précisent si chaque membre du ménage doit être comptabilisé ou si les enfants de moins de 5 ans doivent être exclus du fait de l'existence de programmes spécifiques. Même si le principe est sous-entendu par une norme fixée par personne, la libre appréciation de l'ONG partenaire engendre de fortes disparités entre les cercles.

5.2.3. Distributions alimentaires gratuites (DAG)

Modalités de mise en œuvre

La DAG est opérée par 1 à 4 intervenants en fonction des régions. Cependant, la plupart des ménages (83,6%) ont bénéficié de la distribution d'un seul acteur ou de deux acteurs (10,7%). C'est dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou que l'on compte le plus grand nombre d'intervenants. Dans l'échantillon de l'enquête, les acteurs principaux de la DAG sont le CSA, le PAM, le CICR, la FAO, l'UNICEF et l'USAID. Leurs opérations sont exécutées sur le terrain par des ONG internationales, nationales et locales. Ces acteurs et leurs relais de terrain présentent des modalités de mise en œuvre très différentes sur le ciblage, la nature des aliments distribués, la procédure de distribution, la combinaison des opérations d'assistance alimentaire, la durée de distribution et le suivi post distribution.

Pour la DAG du CSA, la projection de la proportion des personnes vulnérable d'un cercle donné vers les communes a conduit à retenir un nombre dérisoire de personnes vulnérables dans certains villages et à y distribuer des quantités alimentaires également dérisoires. Le PAM, par contre, se base sur des enquêtes plus précises permettant de quantifier les populations en situation de vulnérabilité pour une prise en charge plus holistique. En ce qui concerne le nombre de personnes bénéficiaires de la DAG par ménage, il est très variable : pour le PAM, la totalité des membres de ménage sont bénéficiaires si le ménage compte de 1 à 6 personnes et le nombre est plafonné à 6 si le ménage en compte plus.

S'agissant de la nature des aliments distribués, le CSA ne met à la disposition des populations que des vivres en nature, en général le mil, de façon indifférenciée quelle que soit la région et les habitudes alimentaires, et en une seule fois. Le PAM, quant à lui, combine les coupons alimentaires à la distribution directe des vivres en fonction de la disponibilité des vivres sur les marchés et en fonction de la période de l'année. Quand la nature des aliments distribués ne correspond pas aux habitudes alimentaires, l'on assiste à la revente sur le marché des produits issus de la DAG ou leur utilisation pour l'alimentation animale.

La procédure de distribution du CSA passe par des ONG nationales et locales qui sont les seules à avoir une relation directe avec les chefs de villages et les comités de ciblage. Le CICR également adresse directement ses stocks aux chefs de village et ne traite pas avec les ONG. Par contre, le PAM responsabilise pleinement ses ONG partenaires qui sont par ailleurs contrôlées par une ONG chargée de la supervision. Les ONG chargées de la distribution effectuent en général la distribution directe aux bénéficiaires et non à travers les chefs de village qui en sont malgré tout tenus informés.

En ce qui concerne la combinaison des opérations d'assistance alimentaire, le PAM combine quatre actions : la distribution gratuite, la prévention de la malnutrition par le *blanket feeding*, les repas scolaires et les vivres contre actifs (*food for assets*) sur la base de projets d'intervention soumis par des ONG. *A contrario*, les interventions directes du CSA ne concernent que la DAG en nature. La durée de distribution de l'assistance alimentaire est également variable : l'opération est ponctuelle, à la période de soudure pour la DAG du CSA, elle s'échelonne sur presque toute l'année pour la DAG du PAM. Ce dernier mène par ailleurs le *blanket feeding* sur 4 mois (de septembre à décembre) et de façon généralisée pour toutes les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants de moins de 5 ans des villages touchés. Les repas scolaires fournis par le PAM durent également toute l'année scolaire et concernent des écoles primaires des zones où ces écoles sont éloignées des villages : 120 dans la région de Kayes, 54 dans celle de Koulikoro, 239 dans celle de Mopti, 295 dans celle de Tombouctou et 257 dans les régions de Gao et Kidal.

Concernant le suivi post distribution, seul le PAM l'effectue à travers un mécanisme de suivi-évaluation, et conduit parallèlement une enquête de diagnostic général de la situation alimentaire et nutritionnelle à travers une ONG nationale.

Mécanismes de planification, de coordination et d'harmonisation des opérations entre les intervenants.

Le PNR est conçu pour être lui-même un cadre de planification, de coordination et de suivi des actions de l'ensemble des acteurs impliqués dans les opérations d'assistance alimentaire, garantissant une réelle cohérence des actions conjointes de l'État et de ses partenaires. Pour 2016, le CSA a prévu de travailler de manière conjointe et coordonnée avec le CICR et le PAM et avec le Cadre Commun sur les Filets Sociaux (CCFS) qui est un regroupement de cinq ONG internationales : Action Contre la Faim, Conseil Danois pour les Réfugiés, Handicap International, Oxfam et Solidarité Internationale). À ce niveau, la répartition géographique des interventions est bien établie et un caractère multisectoriel est donné au PNR car ses actions concernent les secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'éducation, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement.

Mais sur le terrain la coordination et l'harmonisation sont beaucoup moins réelles car l'on note une multiplicité de modes de ciblage, de détermination des rations à distribuer, de mécanismes de distribution alimentaire et de suivi. Il existe bien un Cluster « sécurité alimentaire » (dirigé par la FAO et le PAM et WHH) mais le mécanisme ne donne pas la primauté à la coordination

et l'harmonisation des interventions et à tendance à se substituer aux services techniques déconcentrés.

Modalités de planification, d'organisation et de prise en charge des coûts et des risques dans les transports des céréales jusqu'au bénéficiaire final.

Les quantités de céréales destinées à la DAG du CSA sont transportées jusqu'aux chefs-lieux de communes par des transporteurs privés liés au CSA par une convention, à partir des magasins de l'OPAM situés dans les chefs-lieux de régions. Aucune pesée n'est effectuée à la livraison des céréales aux transporteurs, dans des sacs qui sont censés peser 100 Kg. Les ONG partenaires du CSA prennent livraison des céréales « en l'état », généralement sans pesée, dans les chefs-lieux de communes et sont censées assurer un transport secondaire jusqu'aux villages et fractions¹². La mission d'évaluation a cependant noté plusieurs cas où le maire a assuré lui-même, et à ses frais, le transport jusqu'au niveau de la commune et les chefs de villages, également à leurs frais, jusqu'au niveau villageois. Pour les bénéficiaires finaux, la distribution se fait soit de manière groupée (un nombre de personnes pour un ou plusieurs sacs) ou de façon individuelle. Dans tous les cas, l'estimation des quantités remises aux bénéficiaires fait recours à des instruments de mesures traditionnels locaux plus basés sur le volume que sur le poids : boîtes de tomates de divers calibres correspondant environ à 1 ou 2 kg. L'absence de pesée sur l'ensemble de la chaîne de livraison constitue une insuffisance notoire et dans la plupart des cercles visités, les chefs de villages et conseillers villageois ainsi que les bénéficiaires ont signalé l'existence quasi systématique de sacs flasques.

Période de mise en place des céréales

De façon générale, les céréales destinées à la DAG ont été placées dans les délais prévus au niveau des différents centres de distribution (période de soudure). Cela est attesté par 88,9% des ménages bénéficiaires enquêtés qui s'en estiment satisfaits ou très satisfaits.

Quantité et la qualité des céréales ou des paniers de vivres reçus

Les prévisions initiales du CSA sont de 27 kg par personne vulnérable de la catégorie 3 (sur trois mois) et 63 kg pour celles qui sont en catégorie 4 (sur 7 mois), (voir tableau 3 : Normes DAG au Mali). Les quantités moyennes de céréales reçues en DAG (tous intervenants confondus) étant de 9,9 kg par personne, elles se situent à 37% du niveau annoncé pour la catégorie 3. Cette situation concerne la très grande majorité des bénéficiaires de la DAG car 65,2% d'entre eux ont reçu moins de 10 kg par personne. La situation est moins grave dans la région de Ségou, Bamako et Tombouctou (où la proportion des bénéficiaires ayant reçu moins de 10 kg par personne est de 36,4%, 47,5% et 53,6%) en comparaison avec Mopti (56,7%), Gao (65%) Kayes (89,3%) et surtout Sikasso (97,3%).

Au plan nutritionnel, le mil est considéré comme une céréale à bonne valeur énergétique, avec un indice glycémique relativement plus élevée que celui des autres céréales habituelles. Avec 11,8 g de protéines pour 100 grammes, il a un apport protéique également supérieur à celui du riz, du maïs, du sorgho et du blé. Le mil est également considéré comme une bonne source de vitamines B et il contient des nutriments essentiels tels que le magnésium, le phosphore et le zinc. Toutefois, l'utilisation du mil seul pour la DAG du CSA limite la portée nutritionnelle de cette opération, en comparaison avec des rations plus complètes et plus diversifiées fournies par le PAM ou le CICR.

¹² Il s'agit d'une subdivision du village (uniquement dans les gros villages)

Complémentarité entre DAG et transferts monétaires aux mêmes bénéficiaires.

Il existe une certaine complémentarité entre la DAG et les transferts monétaires car 20,8% des bénéficiaires de DAG dans l'échantillon d'enquête ont aussi bénéficié du transfert monétaire. Avec 61,9% de ménages concernés c'est la région de Gao qui présente la situation la plus significative pour cette complémentarité. A l'opposé, les transferts monétaires sont totalement absents de la région de Ségou et du district de Bamako.

Complémentarité entre la DAG et les compléments nutritionnels

Il existe également une certaine complémentarité entre la DAG et les opérations de blanket feeding destinées aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans. En effet, 15,8% des ménages ayant bénéficié de la DAG ont aussi bénéficié du blanket feeding. Mais cette complémentarité n'est significative que dans les régions du Nord, notamment la région de Tombouctou (65,2%) et celle de Gao (38,1%).

Dispositions logistiques mises en place et leur impact sur la mise en œuvre de la DAG.

Les dispositions logistiques mises en place pour l'exécution de la DAG du CSA, relativement au transport des céréales et à leur stockage au niveau des communes et villages, souffrent de quelques insuffisances.

Par contre, en ce qui concerne les charges de transport secondaire effectué par les ONG, elles sont fixées forfaitairement et pour toutes les régions, quel que soit l'état des routes, à 10 000 FCFA par tonne pour les acheminer jusqu'aux villages. Ce montant forfaitaire s'est avéré, dans certains cas, largement sous-estimé et certaines ONG ont dû mobiliser les montants initialement prévus pour la sensibilisation des populations pour compléter le manque à gagner. D'autres ONG ont reporté ces charges sur les communes (ou les maires) en demandant à ces dernières de prendre livraison des céréales qui leur sont destinées directement à partir des magasins des chefs-lieux de cercle. Ceux-ci ont à leur tour demandé à des chefs de village de prendre livraison de leur produit à partir du chef-lieu de la commune.

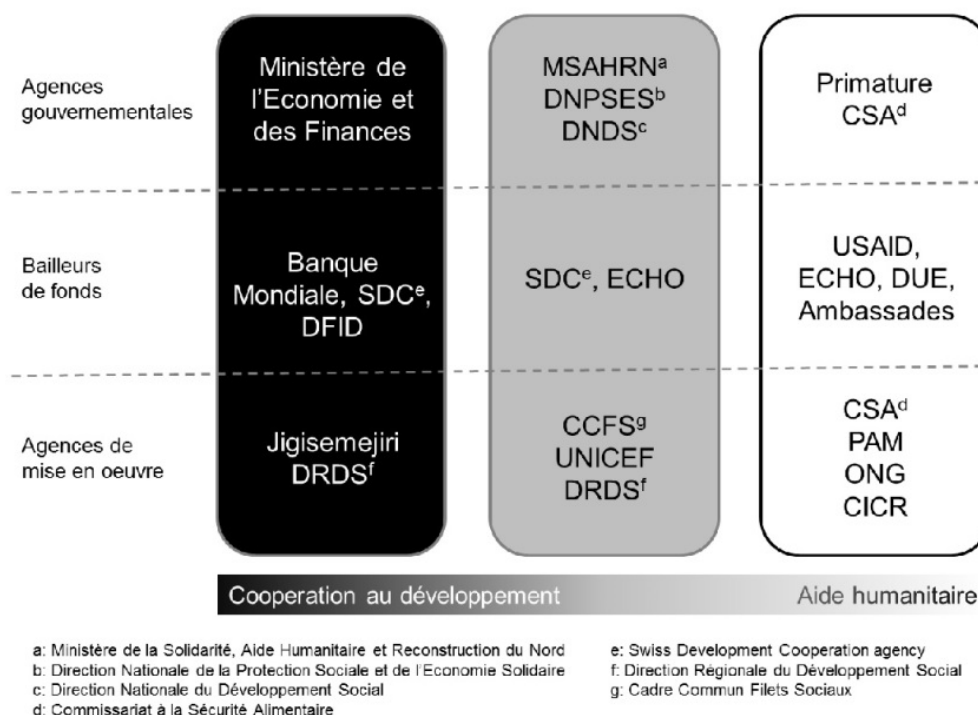
En conclusion concernant les DAG, il apparaît un faible niveau général d'efficacité, même si la qualité générale des interventions est extrêmement variable. La mission a constaté que les quantités réellement distribuées étaient en moyenne largement inférieures aux quantités programmées. Les capacités des ONG chargées des distributions par le CSA auraient également dû être plus objectivement évaluées.

5.2.4. Transferts monétaires (TM)

Les projets de transferts monétaires sont mis en œuvre par une pluralité d'acteurs selon trois types de stratégie : (1) Assistance alimentaire ; (2) Résilience et relèvement ; (3) Protection sociale¹³. En 2015, les transferts monétaires ont concerné plus de 220 000 ménages au niveau national [Source : DNPSES]¹⁴, à travers des opérations majoritairement développées en-dehors du PNR (programme Jigisemejiri et ONG financées par l'USAID). Les modalités d'intervention diffèrent donc en fonction des objectifs assignés, mais aussi des opérateurs. Les transferts sociaux (monétaires et alimentaires) sont intégrés à trois mécanismes conçus parallèlement mais qui progressivement se rapprochent voire se superposent.

¹³ Le programme de protection sociale Jigisemejiri ne s'inscrit pas dans le PNR, mais il convient de le mentionner du fait de certains liens établis avec les activités d'assistance alimentaire.

¹⁴ Ne sont toutefois probablement pas pris en compte les projets de résilience/relèvement.



(Source : ECHO 2015)¹⁵

Figure 6: Ancrage institutionnel des transferts sociaux

Assistance alimentaire : Les principaux intervenants en transferts monétaires dans le domaine de l'assistance alimentaire sont les ONG internationales¹⁶ financées par ECHO dans le Cadre Commun des Filets Sociaux Saisonniers (CCFS), celles financées par l'USAID et les partenaires du PAM. Ces opérations concernent essentiellement les régions de Gao, Mopti et Tombouctou. Le programme CCFS s'inscrit comme un mécanisme adapté à une insécurité alimentaire chronique (à travers des filets sociaux saisonniers) extensible en cas de crise alimentaire. Il est donc conçu comme une passerelle entre l'assistance alimentaire et la protection sociale : « Le but est ainsi de mieux lier l'assistance saisonnière fournie par les acteurs humanitaires au système national de protection sociale et, à terme, parvenir à décharger le système humanitaire des cas d'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique. »¹⁷. Il préconise une assistance aux mêmes ménages pour un minimum de trois ans plutôt qu'un appui annuel et rejoint en cela la démarche du Registre Social Unifié (dont les listes sont valables pour trois ans), ce qui permettrait en outre de réduire les coûts et le temps de ciblage. Les listes des ménages bénéficiaires des opérateurs du CCFS de la région de Gao auraient, à cette fin, été intégrées au RSU. Les montants versés sont également conformes à ceux du programme de protection sociale (120 000 FCFA/an versés en trois fois par le CCFS¹⁸ et par tranche trimestrielle pour les bénéficiaires de Jigisemejiri). D'après les résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de la présente évaluation, près de 21% des ménages interrogés ont bénéficié à la fois des distributions alimentaires et des transferts monétaires en 2016. Cette proportion

¹⁵ ECHO (2015) : Etude exploratoire des initiatives de protection sociale dans les Etats les plus fragiles et affectés par les conflits – Etude de cas du Mali (Jérôme Bernard, Massimo La Rosa).

¹⁶ ACF, DRC, Handicap International, Oxfam, Solidarités International.

¹⁷ Oxford Policy Management (2016) : Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises – Etude de cas du Mali.

¹⁸ Pré-soudure, soudure, récolte

augmente considérablement si seules les régions du Nord sont prises en compte (cercles de Gao : 73,5% ; Bourem : 62,1% ; Diré : 50%). Ces résultats sont conformes à l'évaluation du CCFS (programme de 2014), selon laquelle 79% des bénéficiaires des transferts monétaires des acteurs du cadre commun ont aussi reçu des distributions alimentaires du CSA. Les transferts monétaires mis en œuvre par le PAM en 2015 l'ont été essentiellement à travers des coupons alimentaires auprès de 68 013 personnes [Source : Tableau Excel PAM].

Résilience et relèvement : Les opérations de transferts monétaires dans le cadre d'actions de résilience ou de relèvement prennent des formes diverses. Les projets de Cash pour Actifs (Cash for Asset) en constituent l'essentiel et le PAM en est l'acteur principal. En 2015, 133 494 personnes auraient bénéficié de cet appui à travers 757 projets et un montant total de 865 527 000 FCFA [Source : Tableau Excel PAM]. En 2016, 118 634 personnes étaient visées par ces interventions dont la moitié dans les régions du sud (Kayes, Ségou, Koulikoro). Les activités menées, en collaboration avec les services techniques régionaux et la FAO, consistent surtout en l'amélioration d'actifs agricoles. Des transferts monétaires pour un montant de 50 000 FCFA par ménage, financés par ECHO, ont par ailleurs été organisés dans la région de Tombouctou pour l'achat d'intrants ou d'animaux à l'occasion d'une foire agricole. Le CICR intervient également à travers des opérations de transferts monétaires (cash for work, AGR, microentreprises) dans le nord du pays. En 2015, 26 100 personnes ont bénéficié d'un tel appui. Les résultats induits sur la sécurité alimentaire de ces actifs et leur durabilité ne sont toutefois pas objectivement mesurables.

Protection sociale : Le programme de protection sociale « Jigisemejiri ne concerne jusqu'alors que les régions du Sud, du Centre et certaines communes de Bamako. Le contexte d'insécurité dans le Nord a engendré des retards dans la mise en œuvre de l'intervention dans la région de Gao. En 2015, le nombre de ménages ayant bénéficié de ce programme était estimé à 62 063 ménages [Source : DNPSSES]¹⁹.

Les projets de transferts monétaires sont mis en œuvre par une pluralité d'acteurs selon des stratégies différentes (assistance alimentaire, résilience et relèvement et protection sociale) avec un niveau d'efficacité généralement satisfaisant. L'efficacité individuelle peut néanmoins considérablement varier très significativement en fonction des opérateurs de mise en œuvre et de la nature même de l'opération. Les facteurs liés à l'insécurité interfèrent également avec les résultats obtenus.

5.2.5. Ventes à prix modérés (VPM)

Comme la DAG, la VPM est une modalité de réponse à l'insécurité alimentaire et de ce fait un outil important de la réponse à apporter aux populations impactées. En complément des DAG, elle a représenté 50% du volume distribué lors de ces cinq dernières années. Elle est alimentée par le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) et le Stock National de Sécurité (SNS) utilisés dans le cadre des ventes d'intervention. Ils interviennent aussi pour alimenter, entre autres, les ventes à prix modéré sous la responsabilité du CSA.

Les PNR 2015 et 2016 ne font cependant pas référence à des activités de VPN dans leur programmation ou dans les résultats alors que les propositions de mise en marché sont issues en général des recommandations du SAP et sont actionnées par le CSA et exécutées par l'OPAM.

¹⁹ Kayes : 8 671 ménages ; Koulikoro : 9 127 ménages ; Ségou : 17 004 ménages ; Mopti : 10 187 ménages ; Sikasso : 16 156 ménages ; Bamako : 918 ménages.

La vocation des VPM est de permettre non seulement de rendre plus accessibles les céréales aux ménages les plus vulnérables, en termes de prix et de calendrier des ventes, mais aussi d’approvisionner les zones les plus enclavées et les plus structurellement déficitaires du pays. Elles contribuent également à réguler et stabiliser les prix sur les marchés. La couverture géographique de l’accès à la VPM montre cependant qu’elle a concerné sur les deux années considérées aussi bien les régions du Nord du pays que certaines zones moins souvent sujettes à des crises alimentaires structurelles. Nos enquêtes ont noté l’existence de VPM en 2015 et 2016, mais seul un faible pourcentage affirme en avoir bénéficié dans le cadre des PNR (3,9% en 2015 et 7,3% en 2016).

Ce sont dans les cercles de la région Tombouctou (cercles de Goundam, Niafouké et Tombouctou) avec respectivement 29,0%, 12,8% et 29,6%) que les ventes ont touché des proportions assez notables de vulnérables ce qui correspond à sa vocation d’approvisionnement des marchés dans les zones enclavées et déficitaires.

Les ventes d’intervention sont aussi actionnées par l’Etat pendant les périodes de soudure, pour résoudre les problèmes de déficit céréalier et réguler l’instabilité des prix sur les marchés. Ainsi en 2015 les ventes d’intervention sur le SNS et le SIE en sorgho, mil, maïs et riz ont été de l’ordre de près de 7 700 tonnes. La comparaison entre les prix des céréales en vente d’intervention et ceux des mêmes céréales sur un marché classique font apparaître des différences relativement peu élevés de l’ordre de 10 à 15 FCFA.

De façon générale, l’efficacité des VPM peut être considérée comme satisfaisante. Les bénéficiaires ont apprécié le prix qui est inférieur à ceux du marché et estiment aussi que les céréales vendues étaient de bonne qualité et la période de vente adéquate. Les quantités achetées couvrent les besoins de moins de deux mois. Il ressort par ailleurs que les populations pensent que c’est une bonne alternative aux DAG parce que les quantités accessibles sont plus importantes (entre 30 et 300 kg par ménage).

5.2.6. Résilience et renforcement des moyens d’existence

Théoriquement, le cluster sécurité alimentaire doit fournir annuellement au CSA les matrices intitulées « Masque de saisie résilience moyen d’existence » complétées. Ces tableaux synthétisent l’ensemble des activités de relèvement et de résilience à court terme planifiées par les membres du cluster, agences des Nations Unies (FAO et PAM essentiellement) et ONG. Ces matrices 2015 et 2016 n’étaient malheureusement pas disponibles pour alimenter la conception des PNR (la matrice 2016 n’a été produite qu’en décembre). Elles auraient dû fournir les éléments concrets d’une mise en cohérence des actions d’assistance alimentaire avec les interventions de relèvement et de résilience. Parallèlement, le CSA serait susceptible de les utiliser pour faire la connexion avec les activités mises en œuvre par les autres acteurs de la SAN et de la Résilience, notamment les Priorités Résilience Pays (PRP) de l’initiative AGIR et la centaine de projets et programmes recensés lors de la 16^{ème} revue du Secteur Développement Rural. Cette situation traduit une faiblesse générale de la programmation des activités de recouvrement et de résilience et leur cloisonnement par rapport aux activités d’assistance alimentaire.

La mission a eu l’occasion de visiter quelques réalisations mises en œuvre dans le cadre du PNR et d’échanger avec les services techniques et les bénéficiaires. Il en résulte de sérieuses réserves sur la pertinence et la qualité technique des opérations, notamment sur l’implantation des jardins maraîchers, la distribution d’animaux, la distribution de semences et de matériel agricole. Il a été constaté un manque d’encadrement et de suivi dans la mise en œuvre des opérations, largement expliqué par les insuffisances en ressources humaines des services

techniques déconcentrées et par le saupoudrage généralisé des interventions. Tous ces éléments conduisent à des coûts de mise en œuvre importants et à une faible efficacité des actions de relèvement. De plus, les modalités mise en œuvre dans l'urgence sont généralement en contradiction avec les exigences habituelle des projets et programmes de développement rural, notamment en termes de fonctionnalité des comités de gestion des infrastructures. Il en résulte une faible appropriation et de faibles perspectives de viabilité.

Les Ventes à Prix Modérés d'aliment bétail ont démarré cette année dans la région de Tombouctou (Goundam) mais il est difficile d'en mesurer l'efficacité alors que certains projets ont fait des distributions gratuites dans les mêmes communes. Il convient cependant de bien souligner que l'aliment bétail est un complément au fourrage et ne peut de ce fait se substituer à un déficit fourrager important. Il a par ailleurs été rapporté à la mission, qu'une partie significative des tourteaux et aliments complets avaient été revendus à des éleveurs laitiers ou emboucheurs.

La fourniture d'alevins, les opérations de « *food for asset* » et les activités génératrices de revenus ont touché une proportion très limitée de ménages dans l'échantillon de l'enquête réalisée lors de l'évaluation et il n'est donc pas possible d'en tirer des enseignements significatifs.

Les PNR ne comportent que des actions isolées sur la résilience et le renforcement des moyens d'existence et n'assurent pas le lien entre urgence, réhabilitation et développement. De ce fait l'efficacité des interventions, où le CSA n'est que très marginalement impliqué, reste insuffisante.

5.2.7. Mécanismes de suivi

Le Comité de Suivi du PNR s'est réuni régulièrement en 2015 et 2016 au niveau central avec la participation des partenaires étatiques du CSA (SAP, OMA, PRMC), des agences des Nations Unies (PAM, FAO) et les bailleurs institutionnels (Echo, UE, Coopération suisse, USAID etc.). Une sous-commission « Suivi-Evaluation » a même été créée en 2016. Les compte-rendu de chacune des réunions du Comité sont clairs et disponibles.

Pourtant, le mécanisme de suivi-évaluation des PNR est jugé inopérant par les consultants pour les raisons suivantes :

- 1) La formulation des PNR ne favorise pas leur suivi-évaluation. Le document ne permet pas de mesurer si les objectifs ont réellement été atteints au niveau régional et encore moins au niveau des cercles. Il ne comporte par ailleurs pas d'indicateurs vérifiables.
- 2) L'absence de suivi technique régulier participe au manque de traçabilité des distributions alimentaires. Il n'existe pas de moyens de contrôle des quantités réellement distribuées par les ONG partenaires et encore moins du nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance. Les bilans annuels reposent sur une base déclarative. Chaque ONG ayant adopté sa propre clef de répartition, il est impossible de réconcilier les quantités distribuées et le nombre de bénéficiaires. Quelques rares ONG comptabilisent chaque membre du ménage, mais la plupart du temps la norme de 27 kg par personne n'a pas été respectée. Ainsi dans la région de Tombouctou, la norme définie par certaines ONG est de 100 kg/ménage tandis que dans une commune de Bamako, elle n'est plus que de 50 kg/ménage²⁰. La ration appliquée par les ONG partenaires n'est

²⁰ A noter que le rapport d'activités final de cette ONG indique 100 kg/ménage tandis que les listes sont émargées par chaque bénéficiaire pour une quantité reçue de 50 kg/ménage (confirmé par les discussions sur le terrain).

donc pas la norme définie par le CSA. A cela s'ajoute l'absence de pesée tout au long du circuit logistique (de la sortie de l'entrepôt principal de l'OPAM à la réception par les bénéficiaires). Or, de nombreux témoignages ont assuré que les sacs ne respectaient souvent pas leur poids de 100 kg : « Depuis la création du Stock National de Sécurité (SNS) et du PRMC, financés par les donateurs dans les années 80, les sacs OPAM sont tarés à la rentrée de ses magasins à 102 kg, mais ne sont plus pesés à la sortie, ce qui crée un préjudice énorme dans le processus de l'aide alimentaire gratuite et surtout aux bénéficiaires qui reçoivent des sacs très flasques. Les transporteurs arguent devant ceux chargés de la réception que l'OPAM n'a pas pesé les céréales à la sortie de leur magasin. Ainsi la quantité des céréales diminue beaucoup au cours du processus. Cela affecte sérieusement le quota des bénéficiaires. »²¹. En l'absence de pesées de contrôle, il est cependant impossible de prouver l'ampleur du phénomène et la véracité de ces témoignages.

- 3) Le décompte des personnes ayant bénéficié de l'assistance alimentaire est compliqué par la présence de plusieurs intervenants dans une même commune. Il est impossible de connaître le nombre de ménages ayant profité de plusieurs distributions et donc d'estimer dans quelle mesure les données se cumulent ou se superposent (ceci n'étant vrai que dans les régions du Nord et du Centre dans la mesure où dans le reste du pays, le CSA est le seul opérateur en distribution alimentaire).
- 4) Si en 2015, un suivi technique régulier des ONG partenaires semble avoir été assuré par le CSA, cela n'a pas été le cas en 2016. Une enquête (Post Distribution Monitoring) auprès d'un échantillon de 1 000 ménages bénéficiaires de la DAG a toutefois, pour la première fois, été réalisée en cette année 2016. A la date de la présente évaluation, les résultats de ce PDM n'étaient pas encore disponibles. Une évaluation des ONG partenaires du CSA avait été envisagée en 2016, mais elle n'a finalement pas été initiée.
- 5) La définition de « bénéficiaires d'actions de relèvement » n'étant pas clairement définie, il est difficile de les comptabiliser et d'assurer un suivi-évaluation de ces opérations. Il n'est pas garanti que les différents acteurs partagent une même approche pour dénombrer les bénéficiaires directs et indirects d'un projet d'amélioration d'infrastructures agricoles, d'amélioration de la qualité des sols ou de distribution de cash contre actifs.
- 6) L'absence d'un recensement exhaustif des activités de résilience ne permet pas la traçabilité des projets ni par conséquent leur suivi et évaluation. Le CSA ne dispose par ailleurs pas des ressources suffisantes pour assurer un suivi-évaluation de l'ensemble de ces programmes à travers le pays auprès d'une population ciblée de 2,6 millions de personnes. Sans un partage plus important de l'information par les opérateurs du PNR, il est impossible de mesurer les effets des activités de relèvement et de résilience sur le renforcement des moyens d'existence des populations.
- 7) Les structures impliquées dans l'assistance alimentaire ont leur propre système de suivi évaluation, déconnecté de celui du CSA. Dans les zones où il ne peut pas accéder pour des raisons de sécurité, le PAM délègue cette responsabilité à deux ONG nationales non impliquées dans la mise en œuvre des distributions (AMRAD dans les régions de Kidal, Gao et Mopti et IEDA dans la région de Tombouctou). Le programme Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers financé par ECHO et mis en œuvre par cinq ONG

²¹ OMAES (2016) : Rapport final des opérations de Distributions Alimentaires Gratuites au titre de l'année 2016 dans le District de Bamako (Communes I et II).

internationales (ACF, OXFAM, Solidarités International, Handicap International, DRC) intégrait un dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation indépendant.

Conclusions et recommandations en matière d'efficience

La mise en place par le CSA de DAG sur tout le territoire national en 2016, sans tenir compte de la programmation des autres intervenants, a eu un impact non négligeable sur la faible efficience de l'exercice 2016.

Au-delà de la qualité de conception et de la planification, l'efficience générale des interventions doit être améliorée, principalement dans le domaine des DAG. Pour ce faire, la mission recommande de :

1. Concentrer la DAG sur les zones à forte vulnérabilité (avec seuil minimum de 5% de CH3).
2. Mettre en œuvre des mesures de traçabilité (sacs de 50 kg pour faciliter les manutentions, pesées obligatoires à l'enlèvement et à la réception etc.) permettant un suivi effectif des distributions faites par les prestataires.
3. Etablir des critères de sélection des ONG prestataires (proximité, connaissance du milieu, capacités opérationnelles etc.), dissocier les fonctions exercées (transport, distribution ou supervision) et renforcer leur encadrement.

5.3. EFFICACITÉ

L'efficacité des PNR a été évaluée par rapport à l'atteinte des différents objectifs spécifiques qui leur étaient assignés. La mission s'est donc attelée à répondre à quatre questions fondamentales :

5.3.1. Le PNR répond-il aux besoins d'assistance alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables ciblées ?

En 2015, le nombre total de personnes ayant bénéficié de l'aide alimentaire de l'ensemble des acteurs de PNR est de 1 120 233²² bénéficiaires tandis qu'en 2016, ce nombre de personnes est estimé 1 243 261. Si l'on considère seulement le nombre de personnes touchées, on peut donc considérer que le PNR répond aux besoins d'assistance alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables ciblées.

Il faut néanmoins souligner des faiblesses en termes de qualité nutritionnelle de la ration (sauf dans les régions où il y a plusieurs opérateurs), de respect des normes pour la DAG, de la durée insuffisante de couverture des besoins et d'atteinte des bénéficiaires réels. En effet, pour la DAG 2016, les personnes vulnérables de niveau 3 (situation de crise) ont reçu en moyenne seulement 9,9 kg de mil au lieu des 27 kg qui auraient dû être distribués (voir tableau 3 et figure 7) et 65 % des bénéficiaires ont en reçu moins de 10 kg, soit moins d'un tiers de la ration devant être normalement reçue. Il apparaît également que la livraison a lieu dans les délais souhaités dans 88,6 % des cas et qu'un partage de la DAG avec des non bénéficiaires s'est produite dans 27,8 % des cas. Enfin, les besoins alimentaires couvrent moins d'un mois dans 42 % des cas. Globalement, c'est essentiellement dans les régions du Nord du pays où les opérateurs d'envergure interviennent en même temps que le CSA, que les niveaux de réponse peuvent être considérés comme acceptables.

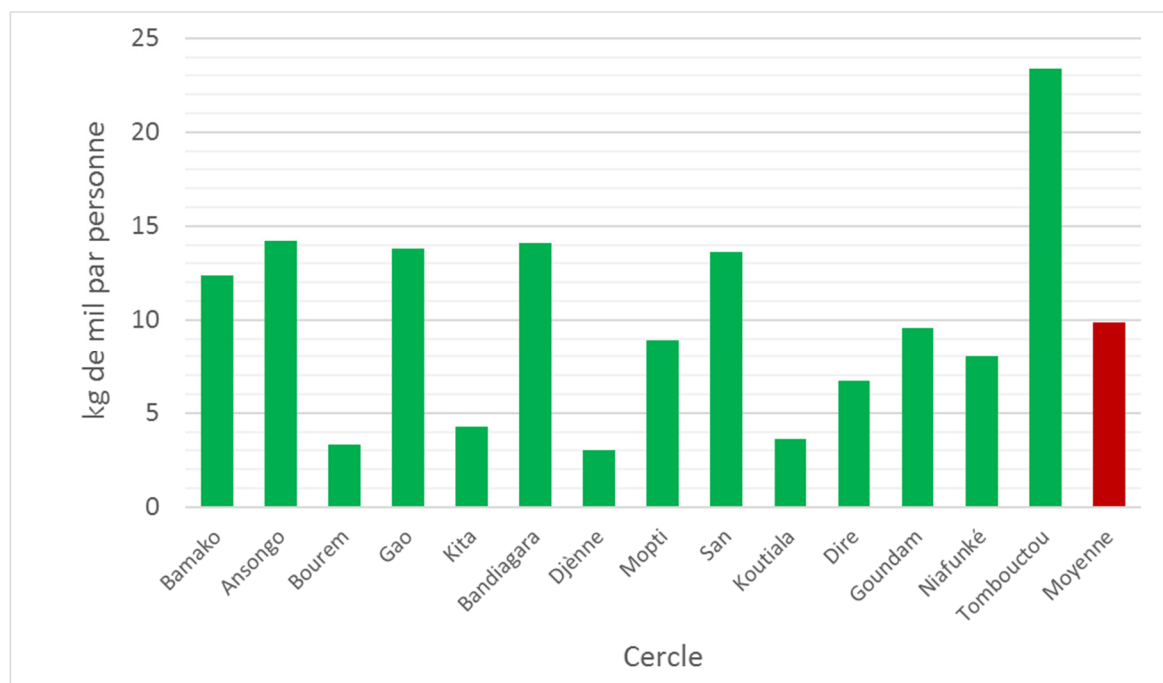


Figure 7: Quantité moyenne de mil reçue par membre d'un ménage par région visitée sur la totalité de la période de distribution (en kg)

²² La méthodologie détaillée de comptabilisation du nombre de personnes assistées par le CSA fait l'objet d'un chapitre spécifique consacré à l'estimation de l'indicateur de résultat.

En termes de qualité, les bénéficiaires ont presque unanimement reconnu la qualité des céréales distribuées même si dans les régions du Nord le mil ne constitue pas la céréale de base. Elle a cependant été d'un appoint appréciable pour les bénéficiaires.

Les produits distribués dans le cadre des distributions alimentaires générales ont été tout à fait appropriés, à quelques exceptions près (difficulté d'adoption des pois cassés par certaines populations, et dans de rares cas, distribution de sorgho à des populations consommatrices de riz).

Au niveau des Transferts Monétaires 2016, les enquêtes ont fait ressortir une valeur moyenne de 9 164 FCFA par membre du ménage (voir figure 8), ce qui correspondrait à 46 kg de mil par personne (200 FCFA par kg de mil). Il est très important de rappeler que ces TM ont été utilisés pour de l'achat de nourriture dans 87% des cas. Les livraisons ont eu lieu dans les délais souhaités dans 90,9% des cas et 95% des bénéficiaires se sont déclarés satisfaits.

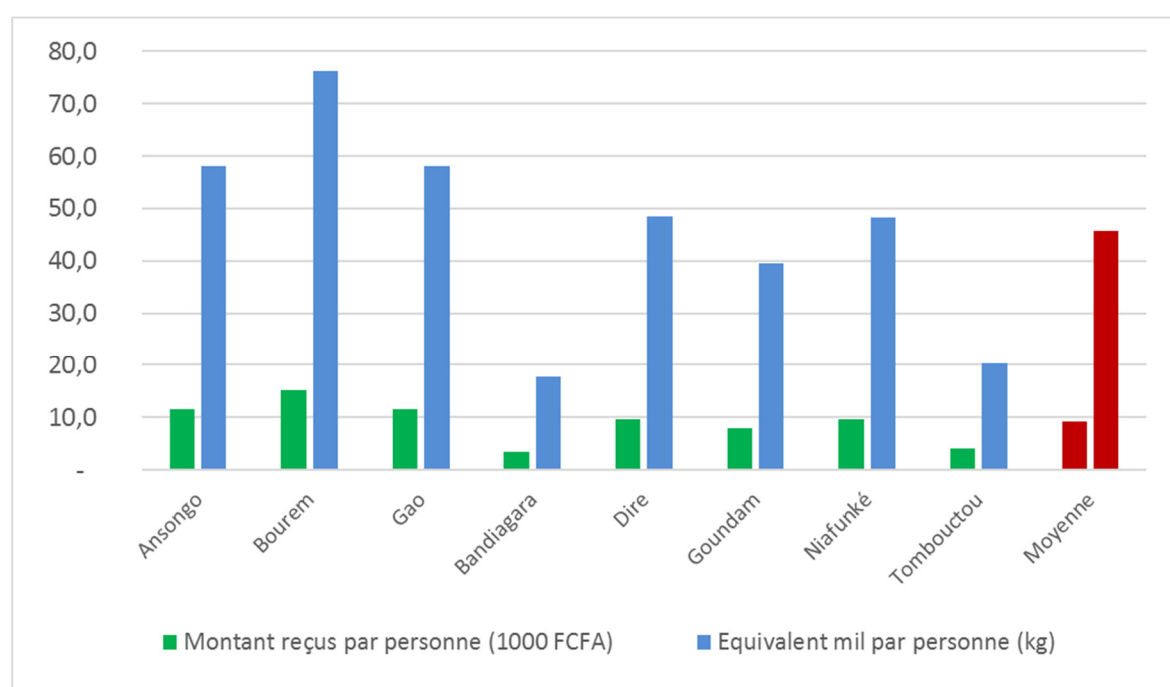


Figure 8: Montant moyen reçu par membre d'un ménage par région visitée (en FCFA)

Les enquêtes semblent donc démontrer une efficacité plus importante des TM par rapport à la DAG. Cette situation illustre également le fait que les TM et la DAG doivent être des outils complémentaires et non concurrents, ayant chacun leurs forces et faiblesses.

L'assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate aux populations vulnérables est le domaine d'intervention dans lequel les PNR se sont montrés les plus efficaces. On note cependant une baisse d'efficacité en 2016 par rapport à 2015, notamment du fait du manque d'efficacité de la nouvelle approche mise en œuvre pour la DAG.

5.3.2. Le PNR permet-il de renforcer les moyens d'existence des populations ciblées à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience ?

De sérieuses réserves peuvent être faites quant à l'efficacité des actions du PNR du fait (i) de l'insuffisance de mise en œuvre des activités prévues, (ii) de la dispersion des interventions, (iii) du manque de cohérence des activités, (iv) du faible taux de couverture des besoins réels (iv)

de la consistance des appuis et du manque d'implication des services techniques et des bénéficiaires dans la conception des interventions.

Le PNR a identifié des actions de relèvement qui couvrent presque tous les secteurs du développement rural : distribution de semences maraichères et céréalières, reconstitution du cheptel à travers l'octroi de petits ruminants et de camelins pour la région de Kidal, de la vente à prix modérée d'aliments bétail et d'autres appuis à l'agriculture, au maraichage et à la pisciculture. L'efficacité de ces opérations isolées d'un contexte de développement local à court, moyen et long terme est condamnée à rester très faible.

Les activités planifiées en 2015 n'ont été que partiellement réalisées du fait des procédures de décaissement du Projet de renforcement de l'insécurité alimentaire (PRIA)²³, principal opérateur. L'efficacité de bon nombre d'activités, telles que la distribution de dromadaires à Kidal où personne n'est disposé à mettre en place des mesures de vérification, reste très faible.

Le renforcement des moyens d'existence des populations ciblées à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience reste un domaine d'intervention où les PNR font preuve d'une faible efficacité. Ceci pose clairement le problème du positionnement stratégique du CSA dans un domaine où il possède peu d'avantages comparatifs par rapport aux structures ministérielles sectorielles.

5.3.3. Le PNR renforce-t-il le dispositif de coordination des acteurs, de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle ?

Le PNR constitue une opportunité de rencontres et d'échanges entre acteurs mais il n'est pas utilisé comme outil d'alignement et d'harmonisation. Il reste essentiellement un outil du CSA et n'est pas approprié par les autres acteurs et opérateurs de mise en œuvre. Le PNR n'est pas utilisé par le groupe des PTF - EAR et ne valorise pas les autres processus de planification sectorielle dans le développement rural, la santé/nutrition et le développement social. Le CSA, au sein du Dispositif National de Sécurité Alimentaire, se consacre essentiellement à la mise en œuvre des DAG et n'assure pas suffisamment son rôle de coordination.

Du fait de sa conception très centralisée, le PNR n'est ni connu ni utilisé par le niveau régional, où d'autres mécanismes assurent une fonction analogue sous le leadership des clusters des Nations Unies.

L'efficacité du PNR en matière de coordination des acteurs et de suivi de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire reste donc très faible.

5.3.4. La mise en œuvre du PNR par les différents types d'acteurs sur le terrain est-elle efficace ?

En 2015, le CSA a contractualisé 28 ONG nationales pour l'opération DAG. En 2016, le schéma organisationnel entre le CSA et les ONG partenaires a changé par rapport aux années précédentes. Au lieu de contractualiser directement avec chacun des opérateurs, le CSA s'est appuyé sur 12 ONG lead réparties sur les 10 régions et les 6 communes du district de Bamako

²³ Le PRIA est un programme financé par la Banque Islamique au développement à hauteur de 11.8 milliard de FCFA et par le Gouvernement du Mali à hauteur de 1.8 milliard de FCFA. Démarré en 2015 ses activités s'étendront sur 5 ans.

(certaines couvrent 2 à 3 zones d'intervention). Ces ONG ont-elles-mêmes sous-traité à des ONG implantées localement. Ce fonctionnement a posé un certain nombre de problèmes :

1. La plupart d'entre elles n'avaient pas d'ancrage régional, ce qui a posé la question de leur légitimité, de leur connaissance de la zone d'intervention, de leur capacité à superviser les interventions, à participer aux réunions de coordination sur la sécurité alimentaire, à collaborer étroitement avec les autorités régionales et locales.
2. Le lien direct entre le CSA et les ONG partenaires a été rompu, ce qui a entravé l'appui et le suivi technique.
3. Certaines ONG ont cumulé les rôles engendrant des conflits d'intérêt : transport primaire / transport secondaire / distributions / supervision.
4. Ce schéma accentue le fonctionnement vertical, déjà très centralisé et ne facilite pas la coordination avec les autres acteurs intervenant en sécurité alimentaire.

Les critères de sélection des ONG partenaires ne semblent pas exister. Les critères techniques sur l'expérience et la capacité des ONG à mener des distributions n'ont pas été pris en compte. Ainsi, des ONG locales expérimentées depuis plusieurs années sur ce type d'opération ont été exclues au bénéfice de structures plus éloignées du terrain, qui se sont appuyés sur des contractuels pour la mise en place de l'intervention.

L'application du Guide méthodologique sur la mise en œuvre de l'Assistance alimentaire gratuite et par extension, la qualité des interventions est ainsi très variable selon les partenaires. Les fortes disparités dans la qualité des interventions sous-tendent que le problème ne viendrait pas tant de la pertinence du Guide méthodologique que du professionnalisme de l'ONG partenaire. Certaines d'entre elles ont en effet eu le souci de respecter le guide tant dans le processus que pour les normes, ce qui a favorisé une meilleure acceptation par les autorités locales (chefs de village ou de quartier) et la population et même si cela n'a pu être mesuré, amélioré l'impact (du fait d'un meilleur ciblage et respect des normes).

Conclusions et recommandation en matière d'efficacité

Pour être plus efficace, la mission recommande au CSA de se recentrer sur les activités visant les catégories de bénéficiaires les plus vulnérables (CH 3, 4 et 5) avec un ensemble de mesures adaptées à la situation spécifique de chaque catégorie. Pour l'assistance aux vulnérables non agricoles en milieu urbain ou rural, un rapprochement avec les filets sociaux est indispensable.

Les activités de recouvrement et de résilience à court terme devraient concerner un nombre plus limité de vulnérables de CH 2 (et non toutes les personnes de niveau 2). De plus, ces interventions doivent s'inscrire dans une logique de concentration géographique pour renforcer durablement le lien entre urgence, relèvement, résilience et développement. Cette approche devra impérativement être développée en étroite collaboration avec les structures de planification sectorielles (CPS/SDR et CPS/Santé principalement).

Il conviendra également d'améliorer significativement le dispositif de suivi évaluation de l'ensemble des activités du PNR, en produisant régulièrement l'état d'avancement d'un cadre de résultats objectivement mesurables permettant de mesurer les effets sur les populations bénéficiaires.

5.4. EFFETS ET PERSPECTIVES D'IMPACT

Le PNR vise à améliorer les conditions de vie des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. De façon spécifique, il vise à i) répondre aux besoins d'assistance alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables, ii) renforcer les moyens d'existence des populations à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience et iii) renforcer le dispositif de coordination des acteurs, de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'appréciation de l'atteinte de ces objectifs s'est faite à travers des enquêtes auprès des bénéficiaires et des entretiens avec les différentes catégories d'acteurs.

Il ressort de ces enquêtes et entretiens que la couverture des besoins alimentaires des ménages bénéficiaires dépend de la nature des opérations dont ils ont bénéficié. Pour les bénéficiaires de la DAG seule, cette couverture est très partielle et correspond à 37% de la couverture prévue. Par contre, les bénéficiaires à la fois de la DAG et du transfert monétaire couvrent globalement leurs besoins alimentaires de la période de soudure car la très grande majorité affecte les montants reçus à l'achat de nourriture. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour les ménages bénéficiant du *blanket feeding* destiné aux femmes enceintes ou allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans.

L'accès simultané à la DAG et de la vente à prix modéré de céréales n'est effectif que pour 8% des ménages bénéficiaires de DAG en moyenne, mais certains cercles de la région de Tombouctou présentent des fréquences nettement plus élevées : 19% pour Niafunké, 30% pour Tombouctou et 39% pour Goundam. Cependant, la comparaison des prix des céréales pendant la période de soudure, sur les marchés dans les zones où la DAG seule ou combinée à la vente à prix modéré de céréales, ne révèle aucune différence par rapport aux zones qui n'en ont pas bénéficié.

Quant à la vente à prix modéré d'aliments de bétail (qui a touché une proportion nettement plus réduite de ménages) par rapport à la vente à prix modéré des céréales, son influence sur l'atténuation des effets du déficit fourrager est très limitée. En effet d'une part un retard de livraison a été constaté pour près de la moitié des bénéficiaires et d'autre part un accès limité aux aliments du bétail a conduit plus de la moitié des bénéficiaires à acheter des quantités très limitées, ce qui leur fait juger l'effet de l'opération comme étant peu important.

En ce qui concerne la fourniture de semences céréalières, maraichères ou fourragères, elle a touché un nombre très limité de bénéficiaires (7% en 2015 et 9% en 2016). Non seulement la livraison des semences 2016 ne s'est pas faite durant la période souhaitée pour près de la moitié des ménages bénéficiaires, mais également les quantités livrées n'ont pas couvert les besoins semenciers totaux des ménages pour la très grande majorité d'entre eux. En ce qui concerne la production obtenue grâce à ces semences, plus de la moitié des bénéficiaires l'estiment peu satisfaisante ou pas du tout satisfaisant. Il serait intéressant d'évaluer plus en profondeur la qualité des semences reçues (variété, adaptation aux spécificités locales etc.).

S'agissant des opérations de résilience et de renforcement des moyens d'existence auprès des ménages rencontrés, elles sont essentiellement centrées sur l'appui à l'agriculture et à l'élevage. Leur caractère ponctuel et non structurant (fourniture d'intrants, de carburant de pompage, etc.) ne permet pas d'aboutir à une véritable résilience et un renforcement des moyens d'existence des populations bénéficiaires.

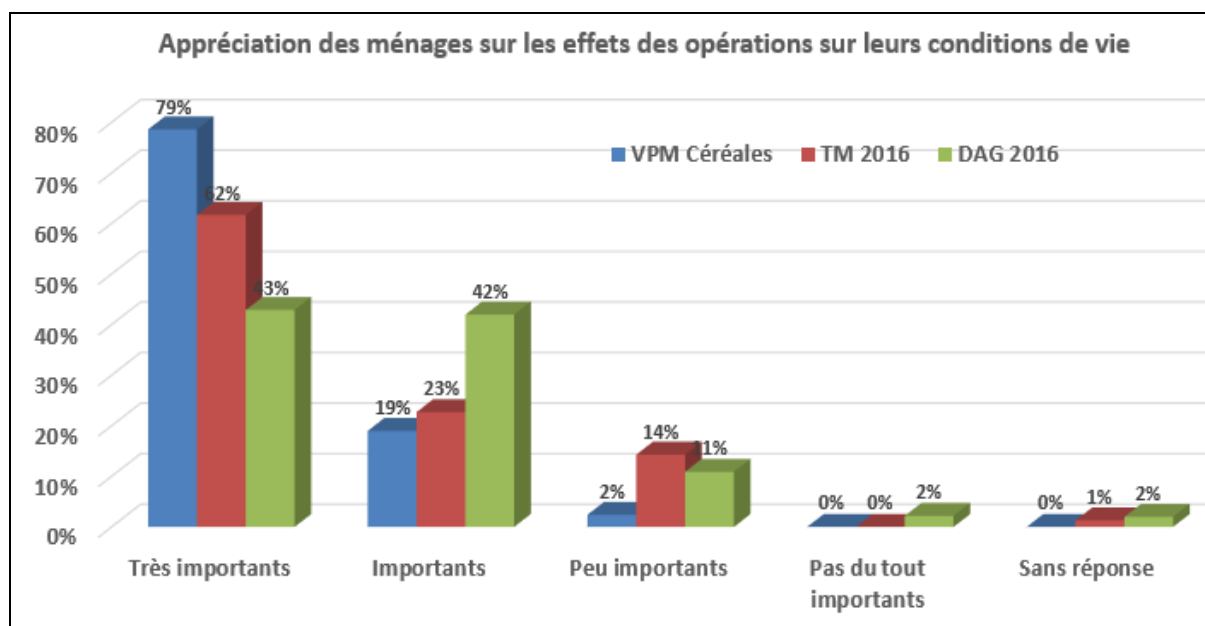


Figure 9: Appréciation des ménages sur les effets des opérations sur leurs conditions de vie

Conclusions en matière d'effets

L'appréciation des ménages au sujet des effets des opérations sur leurs conditions de vie fait ressortir que la vente à prix modéré est la plus appréciée (98% les mentionnent comme importants ou très importants), suivie du transfert monétaire et de la DAG (figure 9).

Quant à l'appréciation des ménages bénéficiaires sur les effets des opérations du PNR sur leurs occupations socio-professionnelles, elle n'a pas été formellement quantifiée mais les focus groupes au niveau des villages ont fait ressortir que la capacité de travail des ménages touchés a été partiellement préservée car ces opérations ont contribué à atténuer l'exode rural ou la vente de main d'œuvre au profit d'autres exploitations.

5.5. VIABILITÉ POTENTIELLE

En novembre 2015, un Protocole d'entente entre l'Etat du Mali et les Partenaires Techniques et Financiers relatif au renforcement du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) a été signé par le CSA et ses principaux partenaires (UE, Canada, FAO, Suisse, Belgique, Luxembourg, PAM et France).

Ce protocole constitue une avancée notable en termes de clarification des rôles et missions des différentes parties prenantes. Les objectifs opérationnels assignés au DNSA sont de : (i) prévenir et gérer les crises alimentaires et nutritionnelles conjoncturelles qui affectent les populations (déficit de production, chocs et catastrophes, flambée des prix, malnutrition etc.), (ii) renforcer la résilience des populations affectées par la mise en place des opérations de relèvement à court terme et (iii) coordonner les actions de réponses à l'insécurité alimentaire à court terme. Le champ d'action couvre à la fois le milieu rural agricole et pastoral et le milieu urbain et périurbain.

Le Plan National de Réponse (PNR) y est défini comme étant « *un plan opérationnel et annuel prévoyant des dispositions concrètes visant à apporter des moyens de répondre à la situation d'insécurité alimentaire d'une année donnée (ressources financières, logistique, répartition géographique et temporelle des interventions et activités)* ».

Les activités mentionnées dans le PNR sont par conséquent des activités ponctuelles, dont les effets n'ont pas vocation à se prolonger au-delà de l'année où elles ont été planifiées. En matière de viabilité potentielle il ne s'agit donc pas d'évaluer chaque activité prise individuellement, mais plutôt d'évaluer la probabilité que l'outil PNR puisse durablement jouer un rôle essentiel dans un DNSA révisé et opérationnalisé, tant au niveau central que régional. Cet aspect est d'autant plus important que les changements climatiques dans la bande sahélo-soudanienne ne manqueront pas d'induire au cours des prochaines années des crises alimentaires et nutritionnelles. Il est donc essentiel de maintenir une capacité de réponse rapide, efficace et efficace, même si les derniers hivernages ont été de bonne qualité avec des excédents céréaliers significatifs.

Malgré les efforts réalisés par certains départements techniques du CSA avec l'appui de plusieurs PTF (la Suisse et l'UE notamment), il faut constater un manque d'appropriation du PNR par les différentes parties prenantes. Les ministères sectoriels (SDR, Santé etc.) et leur Cellule de Planification et de Statistique (CPS) ne sont pas du tout engagés dans la démarche et les PTF n'y voient que très peu de valeur ajoutée par rapport à leurs propres processus de planification. Cette situation remet clairement en cause la viabilité potentielle de l'outil PNR.

Au sein du CSA, la mission de préparer le PNR a été confiée au Département Prévention et gestion des Crises Alimentaires et Nutritionnelles et de Réhabilitation (DPGCAN/R). Le défi majeur sera d'apporter des améliorations notables tant sur la forme que sur le fond avec :

- i. la définition d'une logique d'intervention avec des orientations stratégiques claires (adaptation des interventions à la vulnérabilité des bénéficiaires, répartition géographique et temporelle des intervenants, renforcement du lien urgence, réhabilitation et développement etc.) ;
- ii. l'amélioration du processus de planification (faire le lien entre la matrice du cluster SAN et les processus de planification sectorielle du SDR) ;
- iii. l'amélioration de la redevabilité des actions mises en œuvre à travers l'établissement d'un cadre de résultats annuel dotés d'indicateurs effectivement mesurables.

Conclusions et recommandation en matière de viabilité

La mise en œuvre effective du Protocole d'entente pour le renforcement du DNSA constitue néanmoins une opportunité d'inverser cette tendance. Cette inversion passe à la fois par une volonté politique et une capacité technique du CSA d'exercer son leadership ainsi que par la volonté des PTF d'accepter cette appropriation nationale.

Des améliorations significatives sont indispensables pour crédibiliser le PNR vis-à-vis des acteurs nationaux et des PTF, dans le cadre du DNSA révisé et d'une future Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoINSAN), inscrite dans une Politique de Développement Agricole actualisée en conséquence.

Le renforcement des capacités du CSA et des institutions sectorielles (au niveau central et déconcentré) est au cœur de ce processus de viabilisation du DNSA. Pour être effectif, le renforcement des capacités doit être appréhendé sur ses trois dimensions : individuelle, organisationnelle et de l'environnement général.

5.6. THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Les problématiques liées au genre.

Aucun des documents concernant le PNR ne fait de référence à la problématique d'égalité des sexes et les formats de présentation des résultats du Cadre Harmonisé présentés par le SAP ne tiennent pas compte de la dimension genre ; il en est de même pour le Guide méthodologique.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il est regrettable que les expériences et les pratiques des autres opérateurs comme le PAM ou le CICR en termes d'équité genre n'aient pas pu être mises à profit par le CSA pour améliorer les pratiques dans le cadre d'une harmonisation des procédures et des réponses plus adaptées aux cibles spécifiques.

Cependant les enquêtes réalisées dans le cadre de cette évaluation montrent une proportion de ménages féminins et de personnes âgées assez importante. Cette proportion de ménages féminins vulnérables est sensiblement plus importante à Bamako où 42,6% des ménages vulnérables identifiés sont dirigés par des femmes. Il faudrait par conséquent réserver une place importante pour des critères de genre dans les critères de vulnérabilité et cibler systématiquement les veuves et les cheffes de ménages. Le choix du bénéficiaire des transferts monétaires doit s'inscrire dans une stratégie bien pensée, qui respecte les rôles et responsabilités des conjoints dans la gestion des ressources financières au sein de ménages souvent polygames.

L'enquête auprès des ménages a également mis en évidence l'âge avancé des bénéficiaires avec 56 ans de moyenne, ce qui constitue pour les populations rurales un âge avancé du fait des conditions de vie. Les vulnérabilités liées aux deux paramètres de sexe et d'âge mettent en cause la pertinence de la réponse apportée à ces ménages dont la vulnérabilité est essentiellement structurelle et pour lesquels des réponses plus adaptées devraient être mises en œuvre. En effet, ces populations très vulnérables non agricoles, en milieu urbain comme rural, souffrent d'un manque d'actifs de production et par conséquent de perspectives de relèvement. Les distributions ponctuelles de semences, d'animaux, d'aliments bétail ou encore d'une demi-ration de 27 kg de mil au moment de la soudure ne constituent pas des réponses appropriées pour les populations visées. De façon générale, l'une des faiblesses de la mise en œuvre de l'assistance est d'adresser les mêmes réponses à des types de vulnérabilité très différents. Au-delà du seul critère socioéconomique, il y aurait lieu d'affiner l'analyse de la vulnérabilité de certaines populations spécifiques en fonction de la résidence (rural/urbain), des modes de vie (agricole/non agricole ; sédentaire/nomade) et en fonction de la situation familiale.

Les problématiques sociales et politiques.

Dans beaucoup de zones, la pratique la plus courante est de diviser les rations à distribuer pour en faire profiter le maximum de personnes. Ceci explique pour une part la non atteinte des quantités prévues. La neutralité des autorités est très souvent en question : les chefs de village et les conseillers connaissent bien les populations mais ont tendance à substituer les distributions à leur responsabilités sociales et faisant prendre en charge par l'assistance alimentaire du PNR, certaines couches de la population qui seraient autrement du ressort de la communauté. Quant aux élus, leur inclusion dans le système est encore plus sujette à caution car ils ne sont certainement pas les meilleurs arbitres pour la répartition surtout en période préélectorale. En 2016, des distributions ont été effectuées dans des zones traditionnellement hors des limites des distributions alimentaires au cours d'une période qui a coïncidé avec la campagne électorale.

Les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Les problématiques de sécurité alimentaire et nutritionnelles sont intimement liées aux effets induits par les changements climatiques dans la bande sahélo-soudanienne. Même si les derniers hivernages ont été globalement satisfaisants, la plus grande fréquence des inondations et le caractère aléatoire des précipitations constituent des menaces récurrentes pour les populations des zones concernées. Néanmoins, les mesures structurelles d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques (amélioration de l'eau à usage agricole et pastoral, reboisement et lutte contre la désertification, etc.) ne peuvent être prises en considération dans des PNR annuels coordonnés par la CSA. De plus, ces mesures de long terme, nécessitant des investissements publics et privés de grande envergure, sont prises en considération dans les projets et programmes des secteurs du développement rural et de l'environnement. Dans cette perspective, il serait également pertinent pour les concepteurs des PNR d'en tenir compte afin de maximiser les effets des actions de relèvement et de résilience à court terme.

Conclusions en matière de thématiques transversales

L'étude fait apparaître plusieurs types de vulnérabilités qui couvrent aussi bien les paramètres de sexe (femmes veuves, cheffes de famille, sans actifs) et d'âge que ceux de résidence (rural ou urbain), de mode de vie (sédentaire ou nomade) mais aussi la situation familiale.

Le ciblage communautaire des populations prend en compte en majorité les catégories vulnérables en fonction du sexe, de l'âge, du handicap, du manque d'actifs et de l'extrême pauvreté. Il semble cependant que les réalités sociales et les solidarités locales ont profité aux femmes seules, veuves ou sans actifs qui sont systématiquement prises en charge sur les listes de bénéficiaires de l'assistance alimentaire sous toutes les formes.

6. EVALUATION DE L'INDICATEUR DE RÉSULTAT

L'évaluation de l'indicateur de résultat 2017 a fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe d'évaluation, qui a veillé à y associer étroitement le CSA et la DUE. Cette évaluation s'est déroulée en deux phases. La première s'est focalisée sur la définition des termes employés et d'une méthode de calcul ; elle s'est clôturée par la production d'une note méthodologique validée par la DUE. La deuxième phase a ensuite consisté à collecter toutes informations chiffrées et à capitaliser les résultats des enquêtes auprès des ménages pour procéder au calcul de la valeur de l'indicateur. Cette deuxième phase a conduit à la rédaction d'un aide-mémoire spécifique, dont les principaux éléments sont repris ci-après.

6.1. DESCRIPTION DE L'INDICATEUR ET DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

L'indicateur est mentionné dans la Convention de Financement (CF) entre la Commission Européenne (CE) et la République du Mali. Cette convention (ML/FED/038-388), portant sur le Contrat d'appui à la réforme de l'Etat et à la consolidation de l'état de droit, a été signée le 24 novembre 2015 pour une durée de 72 mois.

Dans le domaine de dialogue n°3 – Sécurité alimentaire, l'indicateur général est la « Mise en place et fonctionnement des outils de gouvernance du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) et Efficacité du DNSA ». Deux objectifs cibles sont assignés à cet indicateur, respectivement pour 2016 et 2017.

L'objectif cible (3b) pour l'année 3 (2017) est défini de la manière suivante : « *Evolution positive du taux des populations vulnérables assistées par le CSA par rapport aux populations vulnérables identifiées par le SAP (phases 2 à 5 selon la classification du Cadre Harmonisé) : 10 points de pourcentage d'accroissement par rapport à la moyenne des années 2012 - 2014* ».

La mesurabilité effective de l'indicateur n'ayant pas fait l'objet d'une attention spécifique lors de la signature de la convention de financement entre le Gouvernement malien et la Commission européenne, il revient à la mission d'évaluation d'en proposer une interprétation plausible à posteriori. Il faut également noter que l'indicateur et la valeur de la situation de référence ne sont mentionnés dans aucun document officiel du CSA.

Par conséquent, la première étape consiste à définir de manière univoque les différents termes utilisés dans l'objectif cible de l'indicateur :

- i. La définition des « *populations vulnérables* » ainsi que l'estimation annuelle du nombre d'individus qui les composent sont clairement décrites dans la méthodologie du Cadre Harmonisé (CH) appliquée par le Système d'Alerte Précoce (SAP). Le CH est un outil d'analyse élaboré par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) pour la classification des populations en zones géographiques selon la sévérité de l'insécurité alimentaire courante et projetée. La classification suit une échelle de sévérité à cinq niveaux (niveau 1 : sécurité alimentaire en général ; niveau 2 : insécurité alimentaire modérée ; niveau 3 : insécurité alimentaire critique ; niveau 4 : urgence alimentaire extrême et niveau 5 : famine).
- ii. Les termes « *populations vulnérables assistées par le CSA* » méritent également d'être plus clairement définis afin de permettre une comptabilisation objective du nombre de personnes effectivement assistées par le Commissariat. Il s'agit ici de considérer les individus ayant bénéficié directement des activités d'assistance alimentaire (pour les personnes de catégorie CH 3 à 5) et de renforcement de la résilience (pour les personnes de catégorie CH 2), telles que définies dans le PNR. Ces activités peuvent être mises en œuvre par le CSA ou tout autre partenaire (projets et programmes des ministères

techniques, agences des Nations Unies, ONG internationales et nationales) dont les interventions sont explicitement intégrées dans le PNR. Les interventions en matière de lutte contre la malnutrition mises en œuvre par le Ministère de la Santé et dans le cadre du programme de cantines scolaires mis en place par le Ministère de l'Education ne sont pas prises en considération dans le calcul de l'indicateur.

- iii. La « *nature exacte de l'assistance* » du CSA aux populations vulnérables doit également être précisée pour chaque niveau de vulnérabilité, en fonction des normes applicables en matière d'assistance alimentaire et nutritionnelle établies par le SAP et le CILSS. Les recommandations du SAP sont préparées lors de réunions d'expertise entre représentants régionaux et l'équipe centrale. Pour les populations classées en niveau 3 et 4, les recommandations de distributions alimentaires gratuites sont calibrées et systématiques :
- Niveau 3 : 9 kg par personne et par mois (soit 27 kg) pour couvrir la période du 15 juin au 15 septembre, soit 3 mois de couverture des besoins (voir tableau 3) en demi-ration ; et
 - Niveau 4 : 9 kg par personne et par mois (pour couvrir la période du 15 février au 15 septembre, soit 7 mois de couverture alimentaire en demi-ration.

Il est à noter que CSA applique de manière générale la moitié de la ration complète conseillée par le CILSS (18kg/mois/pers soit 2100 kcal/pers/jour).

A ce stade, il est important de souligner qu'il n'existe aucune harmonisation des niveaux d'assistance aux populations CH 3 et 4 entre les différents intervenants du PNR. Le PAM, le CICR et ECHO apportent en effet une assistance beaucoup plus complète en nature, en qualité et en quantité.

Pour les populations en niveau CH 2, le système ne fait pas de recommandations de distributions alimentaires gratuites mais d'activités de renforcement de la résilience par la mise en place d'actions de relèvement à court terme. Ces actions de relèvement peuvent être individuelles ou collectives. Le nombre de bénéficiaires est défini par chaque intervenant suivant une approche qui est propre à chaque projet. Plus généralement, il n'existe aucune norme en termes de nature ou de durée permettant de considérer qu'une personne a effectivement été bénéficiaire d'une action de relèvement.

6.2. ETABLISSEMENT DE LA SITUATION DE RÉFÉRENCE ET CALCUL DE L'INDICATEUR PAR LE CSA

Suite aux séances de travail avec les services du Commissariat, la mission a été en mesure de d'identifier la méthode de calcul utilisée pour renseigner l'indicateur.

Le taux annuel a été calculé en faisant le rapport suivant :

$$\frac{\text{Nombre cumulé de personnes (CH 2 à 5) assistées par le CSA et ses partenaires}}{\text{Nombre total de personnes identifiées en niveau 2 à 5 du CH}}$$

Au numérateur : le nombre de personnes assistées est calculé sur base du bilan du PNR en additionnant chaque individu ayant bénéficié au moins une fois d'une action recensée dans le PNR en termes d'assistance alimentaire (DAG, distribution d'aliment bétail, VPM, TM) et d'action de renforcement de la résilience et des moyens d'existence. Ce chiffre traduit donc le

nombre de fois où une assistance a été fournie à une personne appartenant aux catégories 2 à 5 du CH. De ce fait une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle est assistée par plusieurs intervenants ou plusieurs fois par un même intervenant. La comptabilisation des personnes de niveau 2 est réalisée sur base des documents de projet. Il convient enfin de souligner que les chiffres sont établis *en fin d'année civile* lors du bilan du PNR.

Au dénominateur : le chiffre est obtenu en additionnant le nombre de personnes identifiées en niveau 2 à 5 du CH lors de la prévision initiale de mars (cas du PNR 2015) ou bien de juin (cas du PNR 2016). Lorsque le nombre de personnes identifiées comme vulnérables augmente en cours d'année, après l'établissement du CH, elles ne sont pas prises en compte pour l'établissement d'une valeur actualisée du dénominateur.

A partir des documents mis à disposition des consultants par le CSA et en utilisant la formule mentionnée plus haut, le CSA a établi **la valeur 2012 à 61,50 %**.

Ce taux est obtenu en faisant le calcul suivant : (1 484 276 bénéficiaires de l'aide alimentaire du CSA+ 703 920 bénéficiaires de l'aide alimentaire du PAM + 303 900 bénéficiaires de l'aide alimentaire du CICR + 321 592 éleveurs bénéficiaires de renforcement de la résilience + 604 402 agriculteurs bénéficiaires de renforcement de la résilience + 306 010 bénéficiaires de filets sociaux) / (1 534 261 personnes de CH 3 + 1 352 838 personnes de CH 4 + 1 920 060 personnes en situation protégée) = (3 724 100 / 4 807 159) = 0,77469 soit 77,47 %.

Des données chiffrées fiables n'ont pas pu être obtenues pour l'année 2013.

En utilisant la même formule, le CSA a établi **la valeur 2014 à 87,02 %**.

Ce taux est obtenu en faisant le calcul suivant : (1 484 276 bénéficiaires de l'aide alimentaire du CSA+ 703 920 bénéficiaires de l'aide alimentaire du PAM + 303 900 bénéficiaires de l'aide alimentaire du CICR + 321 592 éleveurs bénéficiaires de renforcement de la résilience + 604 402 agriculteurs bénéficiaires de renforcement de la résilience + 306 010 bénéficiaires de filets sociaux) / (1 920 060 personnes de CH 3 et 4 + 2 359 639 personnes de CH 2) = (3 724 100 / 4 279 699) = 0,87017 soit 87,02 %.

La moyenne des années 2012 et 2014 est par conséquent de 74,26 %.

En utilisant la même formule, le CSA a établi **la valeur 2015 à 78,26 %**.

Ce taux est obtenu en faisant le calcul suivant : (1 120 233 bénéficiaires de l'aide alimentaire + 126 269 bénéficiaires de renforcement de la résilience + 1 197 000 bénéficiaires de renforcement des moyens d'existence) / (410 000 personnes de CH 3 et 4 + 2 712 403 personnes de CH2) = (2 443 502 / 3 122 403) = 0,78257 soit 78,26 %.

En utilisant la même formule, le CSA a établi provisoirement **la valeur 2016 à 73,97 %**.

Ce taux est obtenu en faisant le calcul suivant : (823 261 bénéficiaires de la DAG + 190 000 bénéficiaires de Transferts Monétaires + 230 000 bénéficiaires des autres actions d'assistance alimentaire + 1 000 000 bénéficiaires de renforcement de la résilience et des moyens d'existence) / (426 751 personnes de CH 3 et 4 + 2 605 895 personnes de CH2) = (2 243 341 / 3 032 646) = 0,73970 soit 73,97 %.

Sur base des mêmes chiffres et sources de vérification, la mission a calculé un autre indicateur, basé uniquement sur les vulnérables de catégorie 3, 4 et 5 du Cadre Harmonisé (et ne tenant par conséquent pas compte des personnes de niveau CH 2). Cet indicateur a été calculé en divisant le nombre cumulé de personnes de niveau CH 3, 4 et 5 assistées par le CSA et ses partenaires par le nombre total de personnes identifiées en niveau 3 à 5 du CH.

Les résultats obtenus pour 2012, 2014, 2015 et 2016 seraient alors respectivement de 65,31%, 129,79%, 273,23 % et de 291,33 % en faisant les calculs suivants :

- Année 2012 : 2 266 376 bénéficiaires de l'aide alimentaire / 3 470 000 personnes de CH 3 et 4 = soit 65,31 %
- Année 2014 : 2 492 096 bénéficiaires de l'aide alimentaire / 1 920 060 personnes de CH 3 et 4 = soit 129,79%
- Année 2015 : 1 120 233 bénéficiaires de l'aide alimentaire / 410 000 personnes de CH 3 et 4 = 2,73227 soit 273,23 %
- Année 2016 : 823 261 bénéficiaires de la DAG + 190 000 bénéficiaires de Transferts Monétaires + 230 000 bénéficiaires des autres actions d'assistance alimentaire) / 426 751 personnes de CH 3 et 4 = (1 243 261 / 426 751) = 2,91331 soit 291,33 %.

Le tableau 5 présente l'évolution du nombre de personnes identifiées dans les niveaux 3 à 5 par le CH entre 2012 et 2016. Il apparaît clairement que le nombre de personnes diminue drastiquement à partir de 2015 alors que le nombre de personnes de CH 3 à 5 assistées par le CSA n'a en moyenne diminué de seulement la moitié. Cette situation se traduit par des pourcentages supérieurs à 100 % lorsqu'on prend en compte les taux de personnes assistées de CH 3 à 5 (tableau 2). La double comptabilisation des bénéficiaires DAG intervient également à partir de 2014, sans qu'une pondération correspondante ne soit appliquée au dénominateur.

Année	2012	2014	2015	2016
Nombre de personnes identifiées CH 3 à 5	3 470 000	1 920 060	410 000	426 751
Nombre de personnes assistées CH 3 à 5	2 266 376	2 492 046	1 120 233	1 243 261

Tableau 5: Nombre de personnes identifiées et assistées par le CSA de 2013 à 2016

Année	2012	2014	2015	2016
Taux de personnes assistées CH 2 à 5	61,50 %	87,02 %	78,26 %	73,97 %
Taux de personnes assistées CH 3 à 5	65,31 %	129,79 %	273,23 %	291,33 %

Tableau 6: Taux de personnes assistées par le CSA de 2013 à 2016

La situation de référence a été fixée par le CSA sur base de ses propres bilans annuels du PNR. Elle est la moyenne du taux des populations vulnérables soutenues par le CSA (CH 2 à 5) et se situe à 75% (moyenne des années 2012 et 2014). D'après les calculs réalisés par les consultants, la moyenne des valeurs 2012/2014 se situe à 74,26 %. Cette valeur est donc très proche de celle renseignée dans la convention de financement ML/FED/038-388, qui peut raisonnablement être utilisée pour calculer la valeur finale de l'indicateur.

La valeur de l'indicateur se chiffre en faisant la différence entre la situation de référence et les valeurs obtenues pour 2015 et 2016 :

VALEUR DE L'INDICATEUR POUR 2016 : 73,97 % - 75 % = -1,07 %

VALEUR DE L'INDICATEUR POUR 2015 : 78,26% - 75 % = + 3,26 %

Ces deux valeurs illustrent la non atteinte de la cible de + 10 % fixée dans la Convention de Financement ML/FED/038-388, ainsi qu'une tendance décroissante entre 2016 et 2015.

6.3. MÉTHODE DE CALCUL UTILISÉE PAR LA MISSION D'ÉVALUATION EXTERNE

La Convention de financement mentionne trois sources de vérification pour le calcul de l'indicateur : (i) le Plan National de Réponse, (ii) le bilan du PNR et (iii) les évaluations externes.

La mission d'évaluation externe a pour tâche de proposer une méthodologie de calcul révisée afin d'apprécier la progression du taux d'assistance et émettre un avis plus neutre sur l'atteinte de l'indicateur. Les deux principales modifications portent sur (i) la prise en compte de l'aspect qualitatif des DAG et des TM à travers la définition de deux coefficients spécifiques de qualités et (ii) sur la comptabilisation au numérateur et au dénominateur du nombre total de personnes effectivement identifiées comme vulnérables au cours de l'année.

Pour la comptabilisation des actions orientées vers les populations de niveau CH 3 et 4 : il s'agira tout d'abord de calculer des coefficients de qualité Q intégrant des facteurs liés (i) à la justesse du ciblage des bénéficiaires, (ii) à l'estimation des quantités effectivement reçues par les bénéficiaires par rapport aux 27 kg de mil théoriques et (iii) au respect du calendrier de distribution, dont la finalité est de couvrir la période de soudure. Le coefficient Q (exprimé en %) est la moyenne arithmétique des ces trois facteurs. Cette estimation pourra se faire de manière fiable notamment en exploitant les résultats des enquêtes réalisées par la mission d'évaluation auprès des ménages.

Pour la comptabilisation des actions orientées vers les populations de niveau CH 2 : La mission ne dispose ni du mandat, ni du temps ni des moyens matériels pour mettre en œuvre une évaluation détaillée sur le terrain des différentes activités de relèvement qui sont mentionnées (de manière généralement extrêmement imprécise) dans le PNR. Même si la pertinence et la qualité des réalisations semble critiquables, la mission recommande de reprendre la même méthode de comptabilisation que celle définie par le CSA dans le bilan du PNR.

Taux de personnes assistée par le CSA =

((nombre de personnes CH 3,4 5 DAG x Q1) + (nombre de personnes CH 3,4 5 TM/PAM-CICR/ECHO x Q2)) + nombre de bénéficiaires des autres actions d'assistance alimentaire + nombre de bénéficiaires CH2) / nombre de personnes identifiées au moment de l'évaluation de fin d'année

Où :

- *Q1 = (% vulnérabilité + % couverture des besoins bénéficiaires de la DAG²⁴ + % respect des délais aux bénéficiaires DAG) / 3*
- *Q2 = (% vulnérabilité + % couverture des besoins en équivalent mil des bénéficiaires PAM/CICR/ECHO²⁵ + % respect des délais aux bénéficiaires PAM/CICR/ECHO) / 3*

Sources de vérification :

- *Bilan du PNR pour le nombre de bénéficiaires de catégories CH 2 à 5*
- *Enquêtes réalisées auprès des ménages pour la mesure des % constitutifs de Q1 et Q2*

²⁴ La valeur maximale est de 100 % dès que les quantités distribuées sont supérieures à la norme théorique de 27 kg par personne (CH3) et 54 kg par personne (CH4).

²⁵ La valeur maximale est de 100 % dès que le montant monétaire distribué est supérieur à l'équivalent mil de la norme théorique de 27 kg par personne (CH3) et 54 kg par personne (CH4).

- Bilan du PNR pour le nombre de personnes identifiées au moment de l'évaluation (dénominateur)

6.4. CALCUL DE LA VALEUR DE L'INDICATEUR PAR LA MISSION D'ÉVALUATION EXTERNE

Afin de procéder au calcul de la valeur du taux 2016, il convient tout d'abord d'évaluer la valeur des deux coefficients de qualité (tableau 3 et 4). La méthode de calcul repose sur les résultats de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de 803 ménages effectuée en octobre et décembre 2016.

Année 2016	Valeur
% de vulnérables parmi les bénéficiaires DAG	91,60 %
% couverture des besoins bénéficiaires DAG	36,60 %
% respect des délais aux bénéficiaires DAG	88,60 %
Valeur du coefficient Q1 pour 2016	72,27 %

Tableau 7: Calcul du coefficient de qualité Q1 relatif à la DAG

Année 2015	Valeur
% de vulnérables parmi les bénéficiaires des TM	95,80 %
% couverture des besoins en équivalent mil des bénéficiaires TM	100,00 %
% respect des délais aux bénéficiaires TM	90,90 %
Valeur du coefficient Q2 pour 2016	95,57 %

Tableau 8: Calcul du coefficient de qualité Q2 relatif au Transferts Monétaires

Il s'agira ensuite de calculer la valeur correspondant au taux de personnes de CH 2 à 5 assistées par le CSA. En utilisant la formule définie au point 7, les experts ont établi provisoirement la valeur 2016 à 52,13 %.

Ce taux est obtenu en faisant le calcul suivant : $((72,27 \% \times 823\ 261 \text{ bénéficiaires de la DAG}) + (95,57 \% \times 190\ 000 \text{ bénéficiaires de Transferts Monétaires}) + 230\ 000 \text{ bénéficiaires des autres actions d'assistance alimentaire} + 1\ 000\ 000 \text{ bénéficiaires de renforcement de la résilience et des moyens d'existence}) / ((426\ 751 + 205\ 147 + 124\ 290 + 67\ 073) \text{ bénéficiaires des DAG} + 190\ 000 \text{ bénéficiaires de Transferts Monétaires} + 230\ 000 \text{ bénéficiaires des autres actions d'assistance alimentaire} + 2\ 605\ 895 \text{ personnes de CH2}) = (594\ 943 + 181\ 577 + 230\ 000 + 1\ 000\ 000) / 3\ 849\ 156 = 0,52128$ soit 52,13 %.

La mesure du taux de progression de l'indicateur se calcule en faisant la différence entre la valeur moyenne des années 2012-2014 et la valeur obtenue pour 2016.

VALEUR DE L'INDICATEUR POUR 2016 : 52,13 % - 75 % = -22,87 %

Conformément aux constatations de l'évaluation indépendante des PNR 2015/2016, les experts estiment la valeur de l'indicateur à - 22,87 %. De leur point de vue, l'objectif cible (3b) de + 10 % pour l'année 3 (2017) défini dans la Convention de Financement ML/FED/038-388, ne peut pas être considéré comme étant atteint.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1. CONCLUSIONS

L'évaluation globale des performances des PNR 2015 et 2016 s'est déroulée de septembre à décembre 2016, à Bamako et dans six régions du Mali. La mission a eu l'occasion d'échanger avec un nombre important d'acteurs du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) et a mis en œuvre une très large enquête auprès d'un échantillon de plus de 800 ménages bénéficiaires des interventions du PNR. Des éléments objectifs d'appréciation ont conduit la mission à mettre en évidence un certain nombre de carences et un niveau de performance globalement insuffisant, principalement en termes de pertinence, d'efficacité et d'efficacités.

La **pertinence** de l'application systématique des quotas fixés par le Cadre Harmonisé, tel qu'il a été appliqué en 2016, doit être sérieusement remise en question par le CSA. Cette approche a conduit à une dispersion de la réponse dans toutes les communes où une proportion même infime de la population était identifiée en insécurité alimentaire.

Bien au-delà de la DAG, qui ne devrait être utilisée que dans des conditions bien spécifiques, il est souhaitable de concevoir des approches différenciées en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires visés, qui ont majoritairement souligné leur préférence pour un appui à leurs activités économiques plutôt qu'une assistance ponctuelle aux effets éphémères. La mise en place par le CSA de DAG sur tout le territoire national en 2016, sans tenir compte de la programmation des autres intervenants, a eu un impact non négligeable sur la faible **efficacité** de l'exercice 2016. La qualité générale des interventions est extrêmement variable mais la mission a constaté que les quantités réellement distribuées étaient en moyenne largement inférieures aux quantités programmées. Les capacités des ONG chargées des distributions par le CSA auraient également dû être évaluées plus objectivement.

En termes d'**efficacité**, et du fait de sa conception, il n'y a qu'un très faible niveau d'appropriation de l'outil PNR, principalement au niveau régional, ce qui entraîne une très faible utilisation de l'outil en matière d'harmonisation et de coordination des interventions. De plus les PNR ne peuvent que très difficilement être utilisés comme base d'un suivi effectif, dans la mesure où ils ne comportent pas d'indicateurs.

La mission s'est également consacrée à produire une évaluation indépendante et objective de l'indicateur de résultat de l'appui budgétaire de l'UE. Les consultants, sur base des chiffres produits par les bilans des PNR, ont introduit deux modifications dans la méthode de calcul afin de prendre en considération les aspects quantitatifs et qualitatifs des interventions. Les experts ont ainsi estimé le taux de personnes vulnérables de niveau CH 2 à 5 assistées par le CSA à 52,13 % et la valeur de l'indicateur à - 22,87 %. De leur point de vue, l'objectif cible de 10 %, déclencheur de la tranche variable de 10 millions d'euros, ne peut donc pas être considéré comme étant atteint. La mission estime cependant que des appuis au DNSA restent nécessaires et pertinents sous des formes alternatives à l'appui budgétaire, soit par le financement de devis-programme pour soutenir le CSA et/ou à travers des appels à propositions ONG pour impacter directement les populations les plus vulnérables.

7.2. RECOMMANDATIONS

Malgré ses faiblesses, le Plan National de Réponses reste un outil important qui doit être significativement renforcé au sein d'un DNSA prospectif et réactif, assurant efficacement l'assistance aux populations les plus vulnérables. En termes de gouvernance, la simple application rigoureuse des processus et dispositions existantes serait déjà susceptible d'améliorer considérablement l'efficacité et l'efficacité de mise en œuvre des PNR.

La mission propose donc une série de recommandations plus spécifiques, dont l'application pourrait se réaliser à travers un Plan d'Action à court terme, conduisant à la production progressive de PNR de qualité, traduisant la vision stratégique du CSA. A cet effet, de l'assistance technique pourrait utilement soutenir les cadres du CSA en charge du PNR dans une logique de compagnonnage.

Pour ce faire, il est tout d'abord nécessaire de revoir la conception générale du PNR pour en améliorer significativement la pertinence. Il s'agirait notamment de :

- Revoir l'approche générale de ciblage en valorisant l'ensemble des outils disponibles (Registre Social Unifié, Système Expert, système de suivi permanent des actions de relèvement).
- Définir une logique d'intervention avec des orientations stratégiques claires (adaptation des interventions à la vulnérabilité des bénéficiaires, répartition géographique et temporelle des intervenants, renforcement du lien urgence, réhabilitation et développement etc.), dotée d'un cadre de résultats assorti d'indicateurs mesurables.
- Responsabiliser les services techniques et les collectivités au niveau national, régional et local dans la validation du document.

Au-delà de la qualité de conception et de la planification, l'efficacité générale des interventions doit être améliorée, principalement dans le domaine des DAG. Pour ce faire, la mission recommande de :

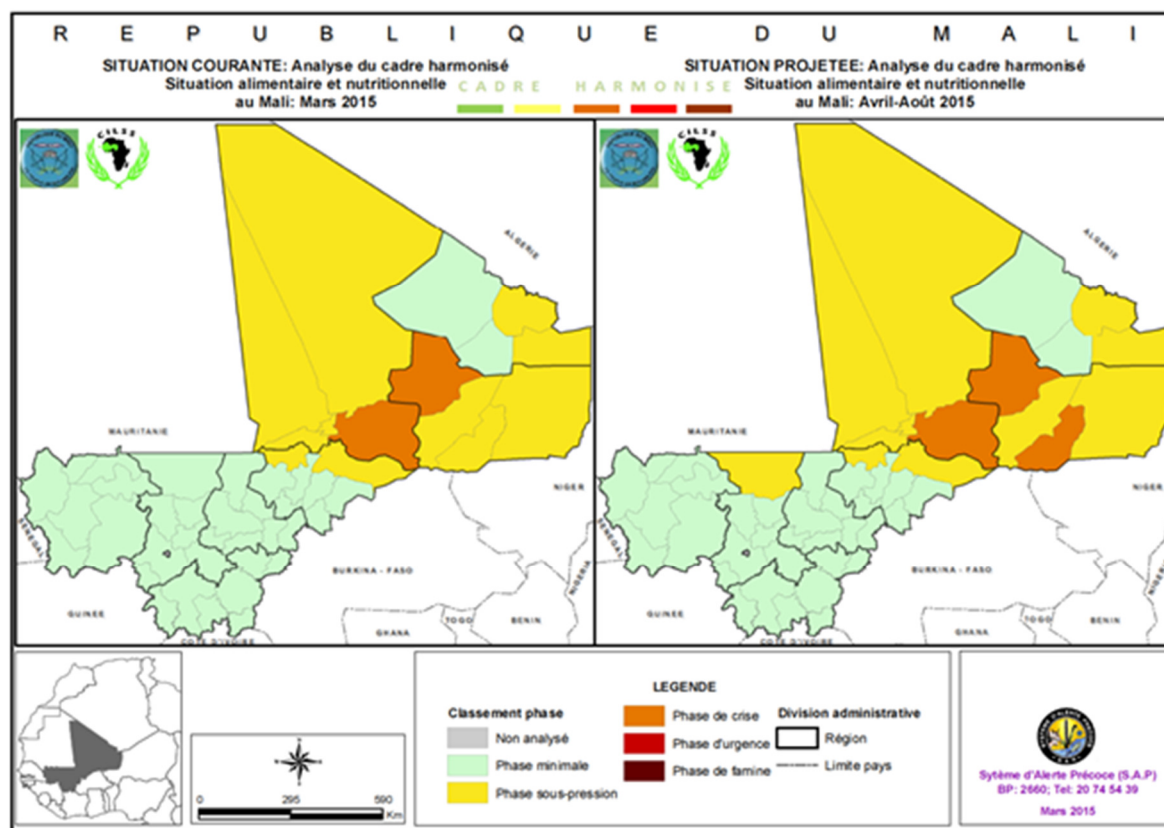
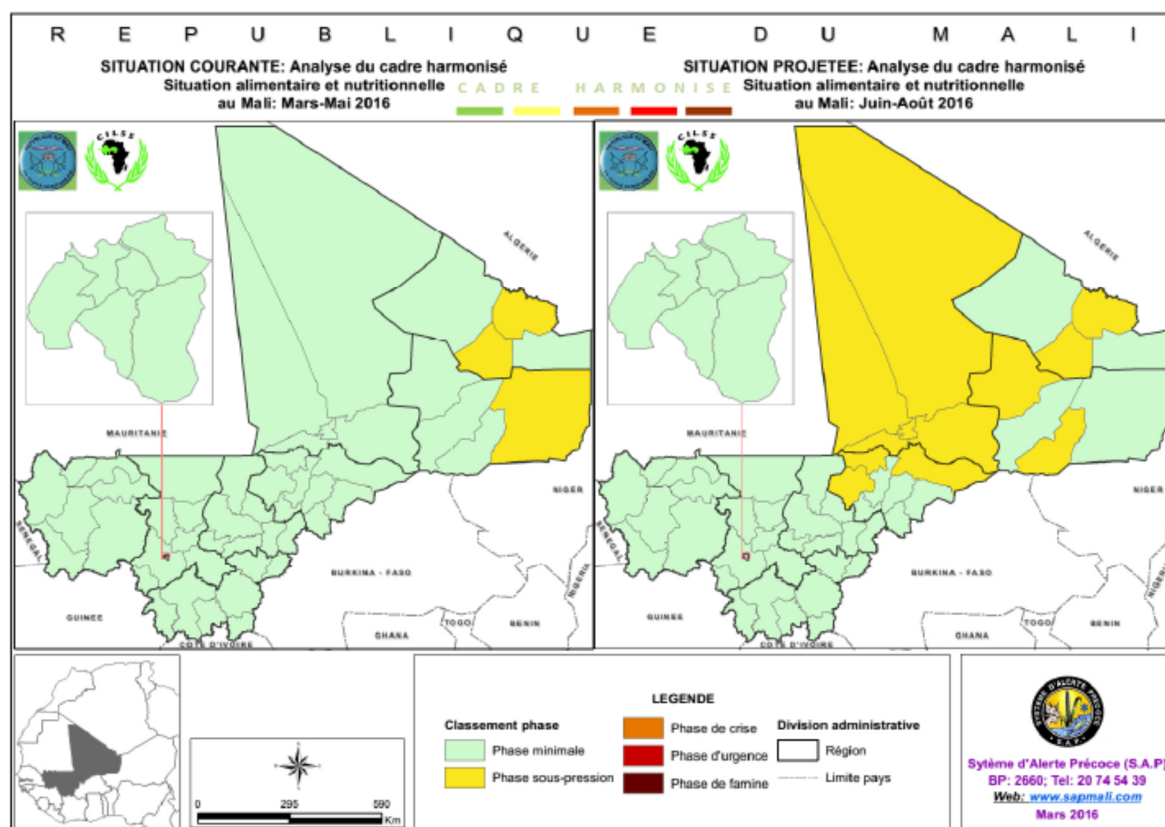
- Concentrer la DAG sur les zones à forte vulnérabilité (avec un seuil minimum de 5% de CH3).
- Mettre en œuvre des mesures de traçabilité (sacs de 50 kg pour faciliter les manutentions, pesées obligatoires à l'enlèvement et à la réception etc.) permettant un suivi effectif des distributions faites par les prestataires.
- Etablir des critères de sélection des ONG prestataires (proximité, connaissance du milieu, capacités opérationnelles etc.), dissocier les fonctions exercées (transport, distribution ou supervision) et renforcer leur encadrement.

Pour être plus efficace, la mission recommande au CSA de se recentrer sur les activités visant les catégories de bénéficiaires les plus vulnérables (CH 3, 4 et 5) avec un ensemble de mesures adaptées à la situation spécifique de chaque catégorie. Pour l'assistance aux vulnérables non agricoles en milieu urbain ou rural, un rapprochement avec les filets sociaux est indispensable.

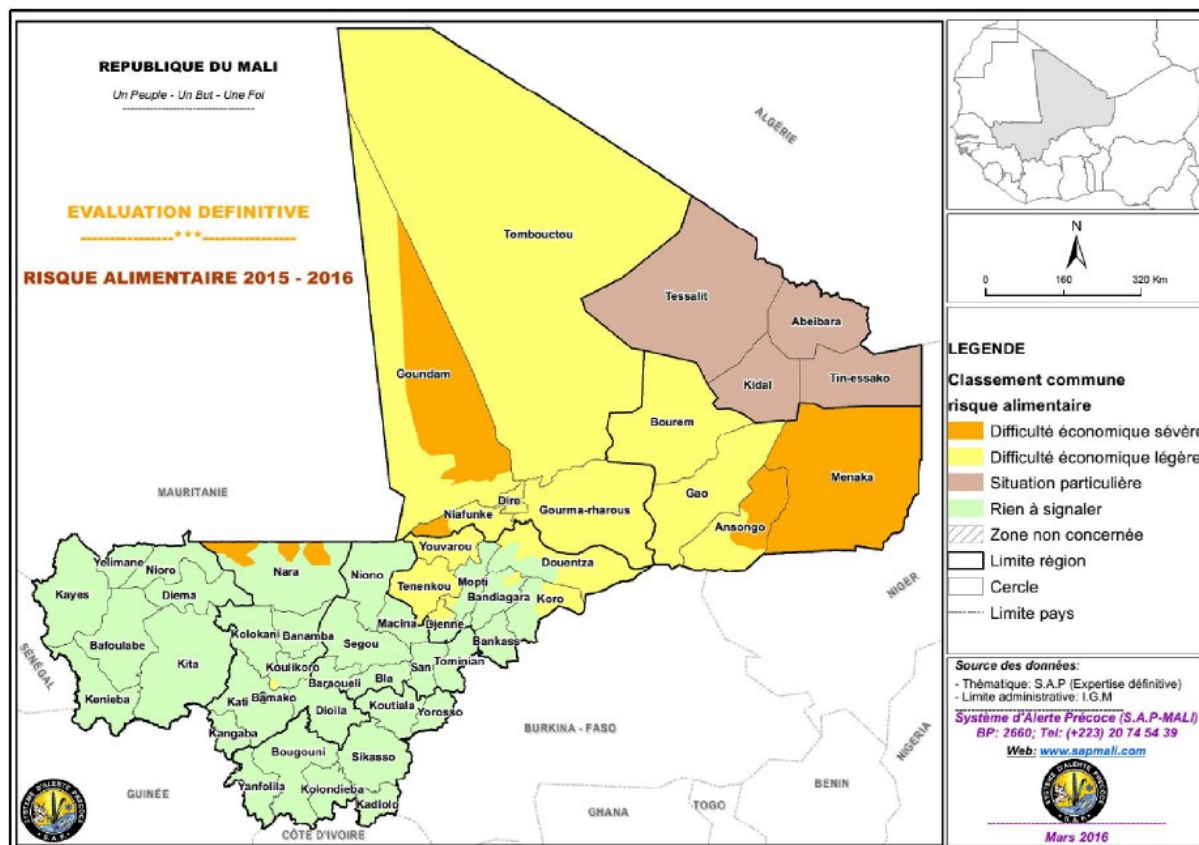
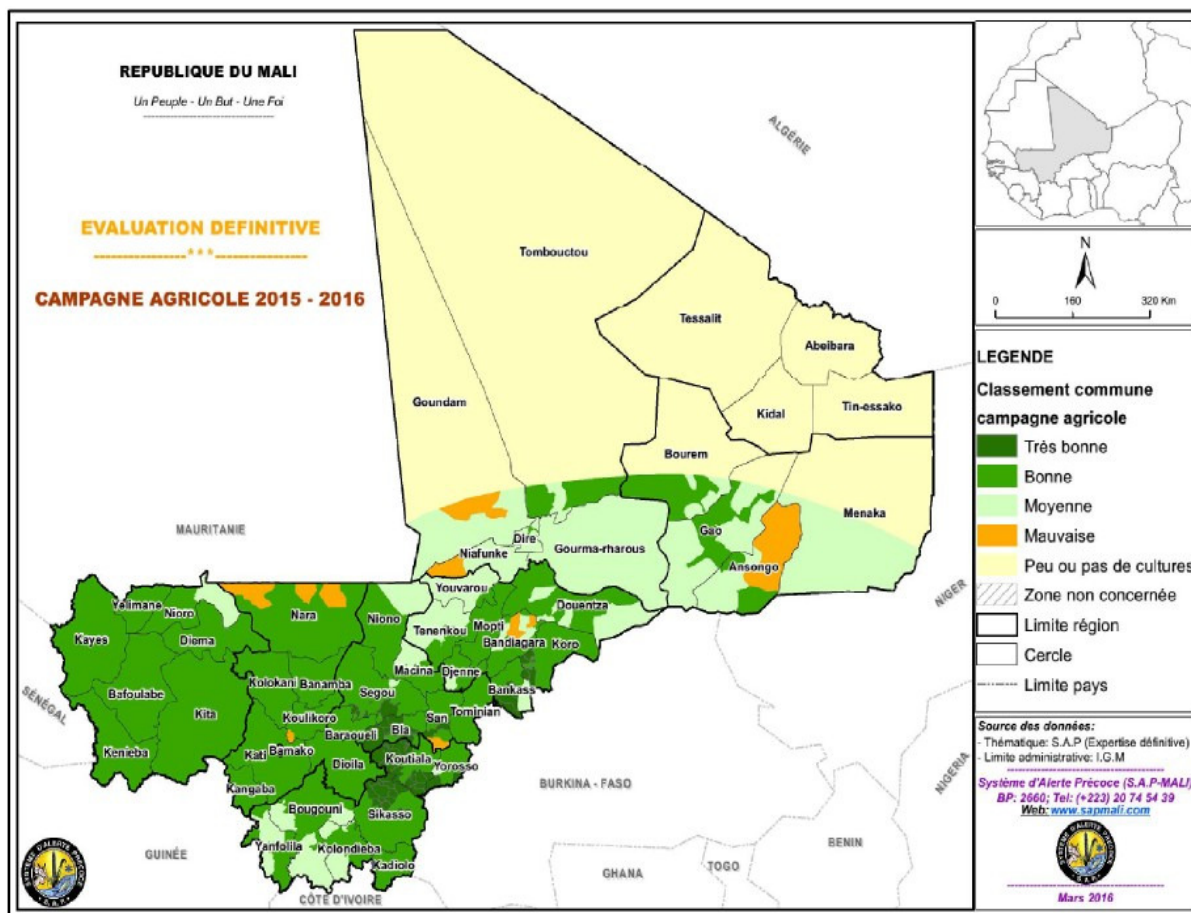
Les activités de recouvrement et de résilience à court terme devraient concerner un nombre plus limité de vulnérables de CH 2 (et non toutes les personnes de niveau 2). De plus, ces interventions doivent s'inscrire dans une logique de concentration géographique pour renforcer durablement le lien entre urgence, relèvement, résilience et développement. Cette approche devra impérativement être développée en étroite collaboration avec les structures de planification sectorielle (CPS/SDR et CPS/Santé principalement).

Il conviendra également d'améliorer significativement le dispositif de suivi évaluation de l'ensemble des activités du PNR, en produisant régulièrement l'état d'avancement d'un cadre de résultats objectivement mesurables permettant de mesurer les effets sur les populations bénéficiaires. Il revient enfin au CSA de s'impliquer pleinement pour améliorer le niveau de performance de ses interventions et crédibiliser l'approche PNR. Parallèlement l'engagement effectif des partenaires, signataires du Protocole d'entente pour l'opérationnalisation du DNSA au niveau central, régional et local devra s'approfondir.

8.2. CARTES DES ZONES D'INTERVENTION DES PNR

PNR 2015PNR 2016

Campagne agricole et risque alimentaire 2015 - 2016



8.3. LISTE DES QUESTIONS D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

8.3.1. Pertinence et qualité de conception des PNR 2015 et 2016

Appréciation de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Bilan du PNR 2015.

Appréciation de la méthodologie de ciblage géographique des populations identifiées par le SAP comme étant en phase 2 à 5 selon le Cadre Harmonisé.

Evaluation de la pertinence du guide méthodologique de ciblage des bénéficiaires dans le cadre de la mise en place des comités de ciblage et du ciblage pour chaque opération.

Appréciation de la qualité générale du PNR 2016 en termes de présentation et de logique d'intervention (objectifs, résultats, activités, indicateurs etc.).

Appréciation de la pertinence, la cohérence et la complémentarité des différentes opérations définies dans le PNR (DAG, Cash, VPM céréales, VPM aliment bétail, résilience, moyen d'existence).

Appréciation de la pertinence, la cohérence et la complémentarité du PNR avec les politiques et stratégies sectorielles (CSCR - CREDD, LOA, PDA, PNISA, PRP etc.).

8.3.2. Efficacité des opérations mise en œuvre des PNR 2015 et 2016

Gestion administrative et financière :

- Appréciation de la gestion financière des opérations y compris les procédures de décaissement des fonds par le trésor public.
- Appréciation du coût des différentes opérations selon les différents partenaires, sur une base objective et comparable.
- Appréciation des mécanismes de marchés ayant permis l'achat et la mise en place des céréales auprès des bénéficiaires finaux (y compris le transport).
- Appréciation de la nature et l'origine des céréales distribuées gratuitement par les différents partenaires (type de céréales, provenance, qualité).
- Appréciation des mécanismes de mise sur le marché des céréales pour leur vente à prix modérés.

Ciblage des bénéficiaires :

- Appréciation des responsabilités exercées des comités de ciblage pour chaque opération (définition des critères, connaissance des modalités d'intervention, présence des actes administratifs).
- Appréciation des catégories socio-économiques de bénéficiaires des diverses opérations et des zones géographiques choisies.
- Appréciation des modalités d'élaboration des listes des cibles par les comités de ciblage pour chaque opération.
- Comparaison des modalités de ciblage utilisées par les différents partenaires et appréciation.

- Appréciation de la coordination des acteurs et le partage de listes de bénéficiaires lors du processus de ciblage
- Appréciation générale de la fonctionnalité des comités de ciblage et de distribution mis en place, la qualité de la collaboration entre les parties prenantes au niveau local et le respect du ciblage arrêté (en cas de non-respect, appréciation des alternatives utilisées, mécanisme de recueil des plaintes, gestion des conflits).

Assistance alimentaire : DAG

- Comparaison des modalités de mise en œuvre et de distribution de la DAG par les différents partenaires et appréciation (nature, rations, montants, qualité nutritionnelle, calendrier, fréquence).
- Appréciation des mécanismes de planification, de coordination et d'harmonisation des opérations entre les intervenants (CSA, PAM, CICR, ONG, CCFS).
- Appréciation des modalités de planification, d'organisation et de prise en charge des coûts et des risques dans les transports des céréales jusqu'au bénéficiaire final.
- Apprécier si les quantités de céréales, ont été placées dans les délais prévus au niveau des différents centres de distribution et l'adéquation du calendrier aux besoins des bénéficiaires.
- Appréciation de la quantité et la qualité des céréales ou des paniers de vivres reçus (par rapport à la planification initiale) et le moment de la mise en place des céréales ou des vivres. Apprécier les aspects nutritionnels des distributions alimentaires gratuites.
- Appréciation de la complémentarité dans les cas de distribution de DAG et de transferts monétaires aux mêmes bénéficiaires.
- Appréciation de la complémentarité des distributions alimentaires gratuites (céréales, vivres et compléments nutritionnels) par différents partenaires aux mêmes bénéficiaires.
- Appréciation des dispositions logistiques mises en place et leur impact sur la mise en œuvre de l'opération.

Assistance alimentaire : transferts monétaires

- Appréciation des mécanismes de planification, de conception et d'harmonisation des opérations de transfert monétaire.
- Appréciation des modalités de mise en œuvre et de distribution des transferts monétaires.
- Appréciation de l'adéquation des montants distribués aux besoins des populations ciblées.
- Appréciation de la perception des populations bénéficiaires.

Assistance alimentaire : vente à prix modérés (VPM) de céréales

- Appréciation de la fonctionnalité du partenariat entre les structures du niveau central (CSA-OPAM et autres partenaires) mais également entre le niveau central et les structures déconcentrées.
- Appréciation de l'accessibilité de ces céréales par les ménages vulnérables (prix, lot d'achat, calendrier des ventes).

- Comparaison entre les prix des céréales en vente d'intervention et ceux des mêmes céréales sur un marché classique.
- Appréciation des dispositions logistiques mises en place et leur impact sur la mise en œuvre de l'opération.

Renforcement de la résilience et des moyens d'existence (agriculture, élevage et pisciculture)

- Appréciation du processus de planification des opérations de résilience PNR menées par l'ensemble des partenaires et sa gouvernance.
- Appréciation des mécanismes d'harmonisation, de planification et de coordination des opérations de l'ensemble des intervenants du PNR.

Renforcement de la résilience et des moyens d'existence (VPM d'aliments du bétail)

- Appréciation de la fonctionnalité du partenariat entre les structures du niveau central mais également entre le niveau central et les structures déconcentrées.
- Appréciation de la fonctionnalité des comités de gestion de l'opération mis en place au niveau communal et la qualité de la collaboration entre représentants des mairies et CSR.
- Appréciation du respect du ciblage arrêté (en cas de non-respect, appréciation des alternatives utilisées, mécanisme de recueil des plaintes, gestion des conflits).
- Apprécier si les quantités d'aliments bétail, ont été placées dans les délais prévus au niveau des différents centres de vente et les points de vente secondaires identifiés ont été respectés par les comités de gestion communaux.
- Appréciation des bases objectives, ainsi qu'à travers un sondage auprès des ménages bénéficiaires (en se référant à la liste élargée des bénéficiaires), la quantité maximale d'aliment bétail à céder et le moment de mise en place et faire une comparaison de prix des ventes d'aliment bétail à prix modéré et les prix pratiqués sur les marchés classiques d'aliment bétail.
- Appréciation des dispositions logistiques et leur impact sur la mise en œuvre de l'opération.

Evaluer le mécanisme du suivi et de contrôle de suivi des opérations d'assistance alimentaire, de résilience et de renforcement des moyens d'existence mis en place aux différents niveaux.

8.3.3. Efficacité des opérations mises en œuvre des PNR 2015 et 2016

Le PNR répond-il aux besoins d'assistance alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables ciblées ?

Le PNR permet-il de renforcer les moyens d'existence des populations ciblées à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience ?

Le PNR renforce-t-il le dispositif de coordination des acteurs, de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La mise en œuvre du PNR par les différents types d'acteurs sur le terrain est-elle efficace ?

8.3.4. Effets et perspectives d'impact des opérations mises en œuvre des PNR 2015

L'appréciation de l'atteinte de l'objectif général du PNR se fera essentiellement à travers des enquêtes auprès des bénéficiaires dans les communes visitées et/ou par des entretiens structurés lors d'ateliers d'évaluation tenus dans les capitales régionales. Les questionnaires viseront à :

Apprécier auprès des bénéficiaires si l'opération DAG a permis de couvrir les besoins alimentaires sur la période de soudure.

Apprécier les productions obtenues et les effets immédiats de l'opération distribution de semences.

Apprécier auprès des bénéficiaires de l'opération, les effets de la VPM d'aliment bétail sur l'atténuation des effets du déficit fourrager.

Apprécier auprès des bénéficiaires les effets des opérations de résilience et de renforcement des moyens d'existence.

Recueillir les points de vue des bénéficiaires sur les effets des différentes opérations sur leur vie sociale et économique.

Apprécier auprès des bénéficiaires, les effets des opérations sur les occupations socio-professionnelles des membres des ménages touchés.

Si possible, mesurer les effets de l'opération DAG céréales sur les prix des vivres sur les marchés.

Apprécier les avantages qu'offrent la mise en œuvre simultanée de l'opération DAG céréales avec la vente de céréales à prix modéré le cas échéant.

8.3.5. Viabilité potentielle des opérations des PNR 2015 et 2016

Après avoir apprécié la gouvernance du PNR (notamment son processus d'élaboration et d'approbation, le calendrier des différentes étapes, les mécanismes d'harmonisation, de planification et de coordination des opérations de l'ensemble des intervenants, le leadership du CSA), il s'agira d'évaluer dans quelles mesure les processus mis en place seront pérennisés dans le cadre du DNSA révisé et du protocole d'accord Etat - PTF. La thématique du renforcement des capacités sera particulièrement évaluée sous l'angle de la viabilité potentielle des actions entreprises.

8.3.6. Thématiques transversales

L'équipe examinera également la prise en charge des thématiques transversales, notamment (i) l'égalité entre les sexes, la prise en compte des besoins des personnes âgées et des jeunes et (ii) les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

8.4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES

LISTE DES RUBRIQUES

- I. DISPOSITIF D'ENQUÊTE
- II. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ENQUÊTÉS
- III. VUE D'ENSEMBLE DU NOMBRE D'OPÉRATIONS DONT LES MÉNAGES ONT BÉNÉFICIÉ
- IV. LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE GRATUITE
- V. LE TRANSFERT MONÉTAIRE
- VI. LA VENTE À PRIX MODÉRÉ DE CÉRÉALES
- VII. LA FOURNITURE DE SEMENCES
- VIII. LA FOURNITURE D'ANIMAUX POUR LA RECONSTITUTION DU CHEPTTEL
- IX. LA VENTE À PRIX MODÉRÉ D'ALIMENTS DE BÉTAIL ET PRODUITS VÉTÉRINAIRES
- X. LA FOURNITURE D'ALEVINS POUR LA PÊCHE
- XI. LES OPÉRATIONS DE « FOOD FOR ASSET »
- XII. LES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS
- XIII. LE TRAITEMENT DE LA MALNUTRITION
- XIV. ASPECTS SPÉCIFIQUES SUR LE DISTRICT DE BAMAKO

I. DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Résultat 1 : Échantillon d'enquête

La « population » auprès de laquelle les informations doivent être collectées est celle des bénéficiaires du PNR, estimée à 3 112 403 personnes en 2015 et 3 030 000 personnes en 2016. Un échantillon représentatif de cette population bénéficiaire, avec un niveau de confiance de 95% doit comporter un nombre de ménages calculé selon la formule :

$$n' = \frac{385}{1 + \frac{385}{N}}$$

Où N désigne le nombre total de bénéficiaires.

N étant très grand la valeur de ce rapport tend vers 385. Pour tenir compte de la déperdition éventuelle de données et de l'apurement des données aberrantes, nous avons pris l'option de doubler au moins le nombre de personnes nécessaires pour composer l'échantillon. L'échantillon d'enquête comporte en définitive **803 ménages** (dont 92,5% sont des chefs de ménage). Ces derniers sont tirés sur une liste de bénéficiaires par village dressée avec le comité de ciblage.

Ces ménages sont répartis dans : 6 régions et le district de Bamako, 13 cercles, 41 communes et 153 villages et quartiers.

Le tableau ci-après donne la répartition des ménages échantillons par cercle et région.

Région	Cercle	Nombre de ménages échantillons
Bamako	Bamako	132
Gao	Ansongo	36
	Bourem	36
	Gao	36
Kayes	Kita	109
Mopti	Bandiagara	40
	Djègne	14
	Mopti	66
Ségou	San	79
Sikasso	Koutiala	118
Tombouctou	Dire	40
	Goundam	31
	Niafunké	39
	Tombouctou	27
Totaux		803
%		100,0%

Résultat 2 : Outils de collecte des données

L'outil de collecte de données est un questionnaire structuré comprenant :

- a. l'identification des ménages et de ses caractéristiques ;
- b. le processus de ciblage ;

- c. les opérations dont le ménage a bénéficié en 2015 ou en 2016 : i) la distribution alimentaire gratuite, ii) les transferts monétaires, iii) la vente à prix modéré de céréales, iv) la fourniture de semences céréalières, maraichères ou fourragères, v) l'appui à la reconstitution du cheptel, vi) la vente à prix modéré d'aliments du bétail, vii) la fourniture de produits vétérinaires, viii) la fourniture d'alevins pour l'appui à la pisciculture, ix) la participation à un programme Food For Asset, x) les activités génératrices de revenus, xi) d'autres appuis liés à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, xii) le Blanket Feeding pour Enfants et des Femmes Enceintes et Allaitantes et xiii) le traitement thérapeutique pour Enfants Malnutrition Aiguë Sévère ;
- d. des questions spécifiques pour chacune de ces opérations pour déterminer notamment i) les intervenants, les quantités reçues, l'usage qui en est fait, le niveau de satisfaction des ménages, les effets sur leurs conditions de vie et l'impact sur la communauté ;
- e. un questionnaire spécifique a été administré sur le district de Bamako en tant que milieu urbain, notamment pour déterminer l'utilisation de ration de céréales reçue par les ménages et les préférences des ménages entre l'aide alimentaire et l'aide monétaire.

Le questionnaire a été administré aux 803 ménages bénéficiaires du PNR par 30 enquêteurs sous le contrôle de 5 superviseurs.

Résultat 3 : Liste des villages et quartiers d'enquête par commune, cercle et région

Région	Cercle	Commune	Village
Bamako	Bamako	Commune 1	Quartier Baca Djikoroni Dougoukoro
			Quartier Banconi
			Quartier Korofina Nord
			Quartier Sabalibougou
			Quartier Sikoroni
		Commune 4	Quartier Djenekabougou
			Quartier Filabougou
			Quartier Hamdallaye
			Quartier Kanadjiguila
			Quartier Lafiabougou
			Quartier Sébénikoro
		Commune 5	Quartier Kalaban coura
			Quartier Mali
		Commune 6	Quartier Fadjiguila
			Quartier Bamankabougou
			Quartier Fadjiguila
			Quartier Magnabougou
			Quartier Missabougou
Gao	Ansongo	Ansongo	Ansongo
			Seyna
		Bara	Bara

Région	Cercle	Commune	Village
	Bourem	Taboye	Tabango
			Tannal
			Dangha
			Hâ
			Moudakane
			Ouani
	Gao	Amchawagg	Agdiluita
			Djèbcok
			Fangabera
		Tilemsi	Ergapeche
			Tigueriwen
			Tinaouker
Kayes	Kita	Boudofo	Kegneroba
			Sèmè
		Djidjan	Kabe
			Konitonoma Djemakana
			Djemagana
			Djidjan
			Fontikouroula
		Kita Nord	Badiani
			Toumoudala
		Kita Ouest	Horonko
			Kofeba
			Koré
			Korongo
			Massala
			Sambala
		Kita Urbain	Quartier Niafala
			Quartier Farabala
			Quartier Gnafala
			Quartier Kolibougou
			Quartier Niafala
			Quartier Samedougou
			Samedougou
		Segoubougouni	
Mopti	Bandiagara	Bandiagara	
		Pignari Bana	Goundaka
			Kakoli
			Kori Maoudé
	Djènne	Djènne	Diagoro
			Quartier Diabora
			Quartier Famatala
			Quartier Konofia

Région	Cercle	Commune	Village		
			Quartier Kouytende		
			Quartier Sankoré		
			Quartier Semani		
			Quartier Sougoukanou		
			Quartier Youboukaina		
			Farmantala		
			Quartier Algassouba		
			Quartier Gangal		
	Mopti	Fakala		Safare II	
				Biaba Allaye	
				Bonguel Dédougou	
				Dédougou	
				Deuxième Quartier	
				Massala	
				Quartier Sawola	
				Quartier Sofara 1	
				Quartier Sokoura	
				Sofare	
				Todaga	
		Mopti			Fakola
					Fakola Quartier Sofara II
					Quartier Bougoufie
					Quartier Gangal
Quartier Komoguel					
Quartier Komoguel I					
Socoura			Quartier Komoguel II		
Ségou	San	Dah	Dah		
			Quartier Zamblena Zango		
			Zamblena		
		San Urbain			Quartier Farakolo
					Quartier Medine
		Somo			Socoura
					Somo
		Sikasso	Koutiala	Koutiala	Quartier Hamdallaye
					Quartier Oulobougou
Quartier Darsalam 2					
Quartier Kôkô					
Quartier Ouolobougou					
M'Pessoba					M'Pessoba
					Quartier Hamdallaye
					Quartier Mandina coura
					Kintieri

Région	Cercle	Commune	Village	
Tombouctou		N'Golonianasse	N'Golonianasso	
			M'Pelokosso	
			N'Gorosso	
			Quartier Beleda	
			Quartier Bissila	
	Dire	Dire	Binga	Binga
			Dangha	Dangha
			Dire	Afouta
				Dire
				Ibrika
				Tinduma
			Donko	Donko
			Guéreinma	Guéreinma
		Sareyamou	Sareyamou	
		Goundam	Doukariya	Doukariya
				Gouya Sud
				Kalahaoussa I
			Essakane	Bakada
			Goundam	Goundam
				Quartier Sossowallé
			Kaneye	Ibrika
				Ibrika II
			Tinaïcha	Kolrazaf
				Tinaïcha
		Niafunké	Banikane	Banikane
				Kathi
				Kobé
			Soboundou	Soboundou
			Soumpi	Dofana
				Farana
		Kassou		
		Soumpi		
		Tombouctou	Tombouctou	Quartier Abaradjou
Quartier Badjindé				
Quartier Bakada				
Quartier Bangoumé				
Quartier Bélé Farandi				
Quartier Djingareiber				
Quartier Kabara				
Quartier Sankoré				
Quartier Zouwera				
Samkoré				
Tombouctou				

II. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ENQUÊTÉS

Résultat 4 : Statut des personnes interviewées

Région	Cercle	Statuts des personnes interviewées		
		Chefs de ménage	Non Chefs de ménage	Totaux
Bamako	Bamako	118	14	132
Gao	Ansongo	35	1	36
	Bourem	36	0	36
	Gao	36	0	36
Kayes	Kita	94	15	109
Mopti	Bandiagara	39	1	40
	Djènne	13	1	14
	Mopti	65	1	66
Ségou	San	67	12	79
Sikasso	Koutiala	107	11	118
Tombouctou	Dire	39	1	40
	Goundam	31	0	31
	Niafunké	38	1	39
	Tombouctou	25	2	27
Totaux		743	60	803
%		92,5%	7,5%	100,0%

Résultat 5 : âge des personnes interviewées

Région	Cercle	Age des personnes enquêtées		
		Moyenne	Minimum	Maximum
Bamako	Bamako	53	25	83
Gao	Ansongo	50	30	77
	Bourem	59	36	90
	Gao	50	35	70
Kayes	Kita	56	17	100
Mopti	Bandiagara	57	29	82
	Djènne	56	40	68
	Mopti	59	28	90
Ségou	San	57	20	92
Sikasso	Koutiala	60	27	103
Tombouctou	Dire	53	25	75
	Goundam	63	37	87
	Niafunké	60	31	81
	Tombouctou	58	35	75
Ensemble des régions		56	17	103

Résultat 6 : Sexe des personnes interviewées

Région	Cercle	Sexe féminin	Sexe masculin	Total
Bamako	Bamako	75	57	132
Gao	Ansongo	10	26	36
	Bourem	9	27	36
	Gao	7	29	36
Kayes	Kita	38	71	109
Mopti	Bandiagara	6	34	40
	Djènne	3	11	14
	Mopti	28	38	66
Ségou	San	43	36	79
Sikasso	Koutiala	58	60	118
Tombouctou	Dire	21	19	40
	Goundam	13	18	31
	Niafunké	10	29	39
	Tombouctou	21	6	27
Totaux		342	461	803
%		42,6%	57,4%	100,0%

Résultat 7 : Taille des ménages

Région	Cercle	Nombre moyen de membres	Nombre de membres	
			Minimum	Maximum
Bamako	Bamako	14	2	92
Gao	Ansongo	11	4	25
	Bourem	11	6	20
	Gao	7	2	11
Kayes	Kita	18	2	101
Mopti	Bandiagara	13	2	60
	Djènne	15	2	40
	Mopti	10	2	30
Ségou	San	9	2	25
Sikasso	Koutiala	13	2	75
Tombouctou	Dire	9	3	17
	Goundam	10	5	25
	Niafunké	7	3	15
	Tombouctou	8	5	13
Ensemble des régions		11	2	101

Résultat 8 : Classement des ménages en fonction de leur taille

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	Nombre de membres de ménages				
			De 2 à 5 membres	De 6 à 10 membres	De 11 à 20 membres	De 21 à 50 membres	Plus de 50 membres
Bamako	Bamako	132	15	51	46	19	1
Gao	Ansongo	36	6	16	13	1	0
	Bourem	36	0	22	14	0	0
	Gao	36	10	24	2	0	0
Kayes	Kita	109	23	33	24	22	7
Mopti	Bandiagara	40	9	11	15	4	1
	Djènne	14	3	4	3	4	0
	Mopti	66	21	24	15	6	0
Ségou	San	79	10	47	18	4	0
Sikasso	Koutiala	118	22	47	30	15	4
Tombouctou	Dire	40	6	22	12	0	0
	Goundam	31	4	13	13	1	0
	Niafunké	39	14	18	7	0	0
	Tombouctou	27	2	21	4	0	0
Ensemble des régions		803	145	353	216	76	13
% ensemble des régions		100,0%	18,1%	44,0%	26,9%	9,5%	1,6%

Résultat 9 : Situation de vulnérabilité des personnes interrogées

Région	Cercle	Vulnérable en 2015			Vulnérable en 2016		
		Oui	Non	Total 2015	Oui	Non	Total 2016
Bamako	Bamako	PM	PM	PM	128	4	132
Gao	Ansongo	27	9	36	31	5	36
	Bourem	27	9	36	35	1	36
	Gao	36	0	36	36	0	36
Kayes	Kita	10	99	109	90	19	109
Mopti	Bandiagara	PM	PM	PM	40	0	40
	Djènne	1	13	14	1	13	14
	Mopti	12	54	66	54	12	66
Ségou	San	PM	PM	PM	60	19	79
Sikasso	Koutiala	8	110	118	117	1	118
Tombouctou	Dire	39	1	40	7	33	40
	Goundam	30	1	31	29	2	31
	Niafunké	37	2	39	33	6	39
	Tombouctou	27	0	27	27	0	27
Ensemble des régions		254	298	552	688	115	803
% ensemble des régions		46,0%	54,0%	100,0%	85,7%	14,3%	100,0%

Résultat 10 : Ménages vulnérables à la fois en 2015 et en 2016

Région	Cercle	Nombre de personnes enquêtées	Vulnérable en 2015 et en 2016
Bamako	Bamako	132	0
Gao	Ansongo	36	25
	Bourem	36	26
	Gao	36	36
Kayes	Kita	109	6
Mopti	Bandiagara	40	0
	Djènne	14	0
	Mopti	66	5
Ségou	San	79	0
Sikasso	Koutiala	118	8
Tombouctou	Dire	40	6
	Goundam	31	29
	Niafunké	39	33
	Tombouctou	27	27
Ensemble des régions		803	201
% ensemble des régions		100,0%	25,0%

III. VUE D'ENSEMBLE DU NOMBRE D'OPÉRATIONS DONT LES MÉNAGES ONT BÉNÉFICIÉ**Résultat 11 : Nombre d'opérations dont les ménages ont bénéficié en 2015**

Région	Cercle	Nombre enquêtés	Nombre d'opérations dont les ménages ont bénéficié en 2015					
			0	1	2	3	4	5 et plus
Bamako	Bamako	132	132	0	0	0	0	0
Gao	Ansongo	36	4	5	13	5	5	4
	Bourem	36	1	5	8	4	8	10
	Gao	36	0	11	12	0	13	0
Kayes	Kita	109	91	8	5	2	1	2
Mopti	Bandiagara	40	27	13		0	0	0
	Djènne	14	9	1	1	0	1	2
	Mopti	66	43	5	6	3	5	4
Ségou	San	79	73	4	1	1	0	0
Sikasso	Koutiala	118	98	17	3	0	0	0

Région	Cercle	Nombre enquêtés	Nombre d'opérations dont les ménages ont bénéficié en 2015					
			0	1	2	3	4	5 et plus
Tombouctou	Dire	40	4	13	17	4	0	2
	Goundam	31	4	6	3	8	1	9
	Niafunké	39	1	1	1	16	6	14
	Tombouctou	27	0	3	14	4	2	4
Total ensemble des régions		803	487	92	84	47	42	51
% ensemble des régions		100,0%	60,6%	11,5%	10,5%	5,9%	5,2%	6,4%

Résultat 12 : Nombre d'opérations dont les ménages ont bénéficié en 2016

Région	Cercle	Nombre d'opérations dont le ménage a bénéficié en 2016					
		0	1	2	3	4	5 et plus
Bamako	Bamako	11	121	0	0	0	0
Gao	Ansongo	2	6	12	7	6	3
	Bourem	0	4	11	9	6	6
	Gao	0	11	12	0	13	0
Kayes	Kita	1	59	36	7	5	1
Mopti	Bandiagara	1	18	15	3	2	1
	Djènne	9	0	2	1	0	2
	Mopti	8	34	7	7	4	6
Ségou	San	1	71	5	2	0	0
Sikasso	Koutiala	1	86	29	2	0	0
Tombouctou	Dire	30	7	3		0	0
	Goundam	4	11	1	1	1	13
	Niafunké	0	2	1	27	6	3
	Tombouctou	0	10	9	3	1	4
Totaux ensemble régions		68	440	143	69	44	39
% ensemble régions		8,5%	54,8%	17,8%	8,6%	5,5%	4,9%

IV. LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE GRATUITE (DAG)

Résultat 13 : Bénéficiaires de DAG 2015 et 2016

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	DAG 2015		DAG 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	PM	PM	121	91,7%
Gao	Ansongo	36	24	66,7%	21	58,3%
	Bourem	36	34	94,4%	29	80,6%
	Gao	36	34	94,4%	34	94,4%

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	DAG 2015		DAG 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Kayes	Kita	109	PM	PM	108	99,1%
Mopti	Bandiagara	40	2	5,0%	38	95,0%
	Djènne	14	5	35,7%	4	28,6%
	Mopti	66	15	22,7%	52	78,8%
Ségou	San	79	PM	PM	78	98,7%
Sikasso	Koutiala	118	PM	PM	117	99,2%
Tombouctou	Dire	40	25	62,5%	2	5,0%
	Goundam	31	25	80,6%	23	74,2%
	Niafunké	39	38	97,4%	37	94,9%
	Tombouctou	27	27	100,0%	27	100,0%
Ensemble des régions (sans Bamako, Kayes, Ségou et Sikasso pour 2015)		803	229	62,7%	691	86,1%

Résultat 14 : Situation de vulnérabilité des bénéficiaires de la DAG 2015

Région	Cercle	Bénéficiaire DAG 2015	Vulnérable en 2015	
			OUI	%
Gao	Ansongo	24	23	95,8%
	Bourem	34	27	79,4%
	Gao	34	34	100,0%
Kayes	Kita	6	2	33,3%
Mopti	Bandiagara	2	0	0,0%
	Djènne	5	1	20,0%
	Mopti	15	9	60,0%
Tombouctou	Dire	25	25	100,0%
	Goundam	25	25	100,0%
	Niafunké	38	36	94,7%
	Tombouctou	27	27	100,0%
Ensemble des régions		235	209	88,6%

Résultat 15 : Situation de vulnérabilité des bénéficiaires de la DAG 2016

Région	Cercle	Total de Bénéficiaire DAG 2016	Vulnérable 2016	
			OUI	%
Bamako	Bamako	121	118	97,5%
Gao	Ansongo	21	20	95,2%
	Bourem	29	28	96,6%
	Gao	34	34	100,0%
Kayes	Kita	108	90	83,3%
Mopti	Bandiagara	38	38	100,0%

Région	Cercle	Total de Bénéficiaire DAG 2016	Vulnérable 2016	
			OUI	%
	Djènne	4	0	0,0%
	Mopti	52	46	88,5%
Ségou	San	78	60	76,9%
Sikasso	Koutiala	117	116	99,1%
Tombouctou	Dire	2	1	50,0%
	Goundam	23	23	100,0%
	Niafunké	37	32	86,5%
	Tombouctou	27	27	100,0%
Ensemble des régions		691	633	91,6%

Résultat 16 : Bénéficiaires de DAG ayant bénéficié d'autres opérations en 2016

Région	Cercle	Bénéficiaires de DAG	Nombre d'autres opérations dont les ménages ont bénéficié en plus de la DAG 2016					
			DAG seule	DAG + 1	DAG + 2	DAG + 3	DAG + 4	DAG + 5 ou plus
Bamako	Bamako	121	121					
Gao	Ansongo	21	6	12	2		1	
	Bourem	29	4	12	6	6	1	
	Gao	34	21		13			
Kayes	Kita	108	85	12	8	3		
Mopti	Bandiagara	38	28	6	2	2		
	Djènne	4		1	1		2	
	Mopti	52	33	4	5	4	4	2
Ségou	San	78	71	5	2			
Sikasso	Koutiala	117	107	9	1			
Tombouctou	Dire	2	2					
	Goundam	23	10	1	1		2	9
	Niafunké	37	1	3	26	5	2	
	Tombouctou	27	11	10	1	2	1	2
Ensemble des régions		691	500	75	68	22	13	13
% ensemble des régions		100,0%	72,4%	10,9%	9,8%	3,2%	1,9%	1,8%

Résultat 17 : Bénéficiaires à la fois de DAG et de TM (2016)

Région	Cercle	Bénéficiaire de DAG	DAG et TM 2016	
			OUI	%
Bamako	Bamako	121	0	0,0%
Gao	Ansongo	21	9	42,9%
	Bourem	29	18	62,1%

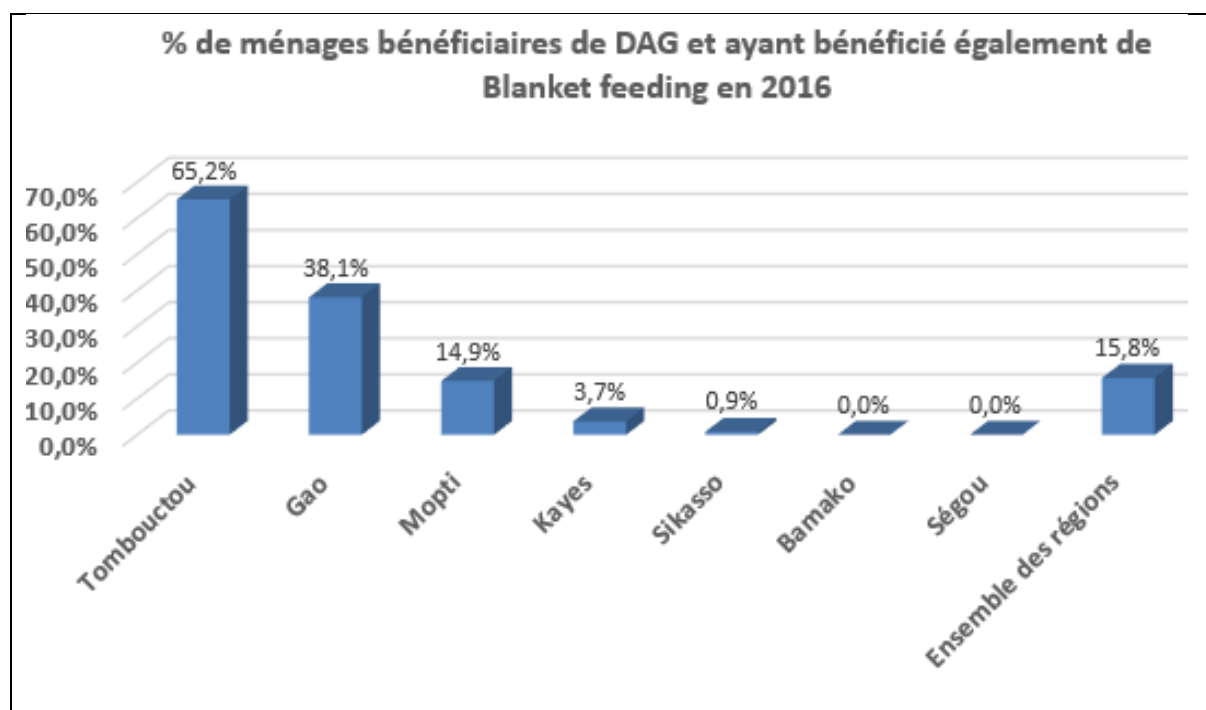
Région	Cercle	Bénéficiaire de DAG	DAG et TM 2016	
			OUI	%
	Gao	34	25	73,5%
Kayes	Kita	108	32	29,6%
Mopti	Bandiagara	38	15	39,5%
	Djènne	4	0	0,0%
	Mopti	52	0	0,0%
Ségou	San	78	0	0,0%
Sikasso	Koutiala	117	22	18,8%
Tombouctou	Dire	2	1	50,0%
	Goundam	23	9	39,1%
	Niafunké	37	7	18,9%
	Tombouctou	27	6	22,2%
Ensemble des régions		691	144	20,8%

Résultat 18 : Bénéficiaires à la fois de DAG et de VPM de céréales (2016)

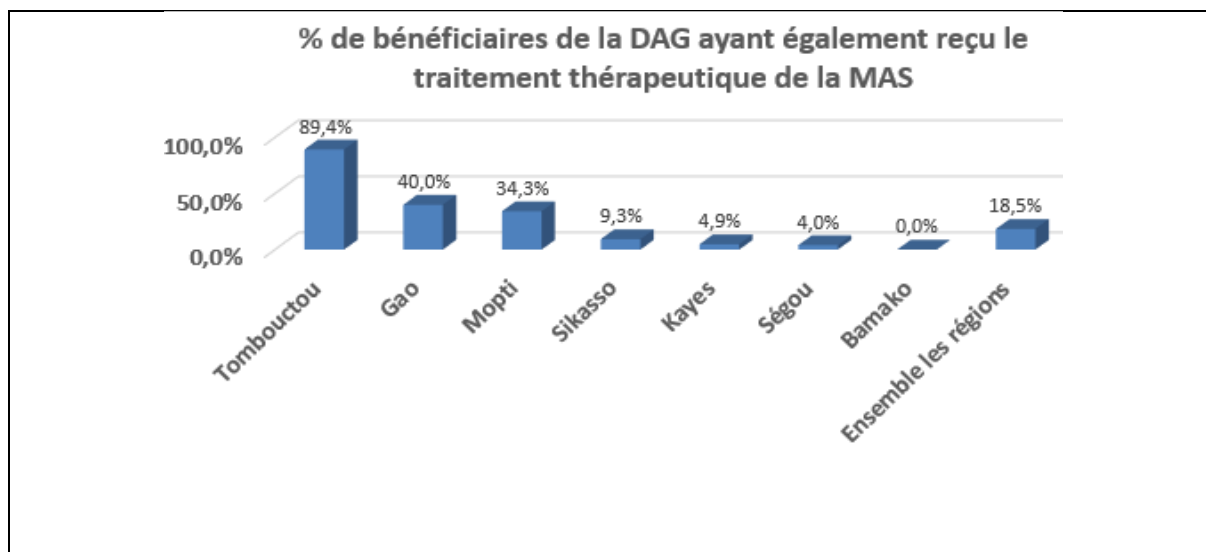
Région	Cercle	Bénéficiaires de la DAG	DAG associée à VPM Céréales 2016	
			OUI	%
Bamako	Bamako	121	0	0,0%
Gao	Ansongo	21	0	0,0%
	Bourem	29	1	3,4%
	Gao	34	0	0,0%
Kayes	Kita	108	16	14,8%
Mopti	Bandiagara	38	2	5,3%
	Djènne	4	2	50,0%
	Mopti	52	9	17,3%
Ségou	San	78	3	3,8%
Sikasso	Koutiala	117	0	0,0%
Tombouctou	Dire	2	0	0,0%
	Goundam	23	9	39,1%
	Niafunké	37	7	18,9%
	Tombouctou	27	8	29,6%
Ensemble des régions		691	57	8,2%

Résultat 19 : Bénéficiaires à la fois de DAG et de Blanket feeding (2016)

Région	Cercle	Nombre d'enquête	Bénéficiaires de DAG et BF 2016	
			Nombre	%
Bamako	Bamako	132		0,0%
Gao	Ansongo	36	9	25,0%
	Bourem	36	10	27,8%
	Gao	36	13	36,1%
Kayes	Kita	109	4	3,7%
Mopti	Bandiagara	40	1	2,5%
	Djènne	14	3	21,4%
	Mopti	66	10	15,2%
Ségou	San	79		0,0%
Sikasso	Koutiala	118	1	0,8%
Tombouctou	Dire	40		0,0%
	Goundam	31	12	38,7%
	Niafunké	39	34	87,2%
	Tombouctou	27	12	44,4%
Ensemble des régions		803	109	13,6%

Résultat 20 : Bénéficiaires de la DAG ayant également bénéficié du *blanket feeding* (2016)


Résultat 21 : Bénéficiaires de la DAG ayant également bénéficié du traitement de la MAS (2016)



Résultat 22 : Bénéficiaires à la fois de DAG et de traitement MAS (2016)

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	DAG et MAS	
			Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	8	22,2%
	Bourem	36	3	8,3%
	Gao	36	13	36,1%
Kayes	Kita	109	5	4,6%
Mopti	Bandiagara	40	5	12,5%
	Djènne	14	3	21,4%
	Mopti	66	16	24,2%
Ségou	San	79	3	3,8%
Sikasso	Koutiala	118	10	8,5%
Tombouctou	Dire	40	0	0,0%
	Goundam	31	11	35,5%
	Niafunké	39	26	66,7%
	Tombouctou	27	5	18,5%
Ensemble des régions		803	108	13,4%

Résultat 23 : Vue d'ensemble des quantités de céréales reçues par les ménages bénéficiaires (DAG 2016)

Région	Cercle	Quantité par ménage (Kg)			Quantité par membre de ménage (kg)		
		Moyenne	Mini	Maxi	Moyenne	Mini	Maxi
Bamako	Bamako	126,2	3,0	450,0	12,4	0,1	100,0
Gao	Ansongo	106,3	25,0	250,0	14,2	2,5	35,4
	Bourem	34,5	9,0	100,0	3,3	0,5	10,0
	Gao	71,2	50,0	100,0	13,8	4,5	50,0
Kayes	Kita	29,9	6,0	100,0	4,3	0,1	25,0
Mopti	Bandiagara	157,1	25,0	500,0	14,1	2,5	27,0
	Djènne	25,0	25,0	25,0	3,0	0,8	8,3
	Mopti	43,1	25,0	100,0	8,9	0,8	50,0
Ségou	San	105,1	24,0	180,0	13,6	2,8	27,0
Sikasso	Koutiala	26,9	12,0	50,0	3,6	0,3	25,0
Tombouctou	Dire	75,0	50,0	100,0	6,7	6,3	7,1
	Goundam	84,3	20,0	220,0	9,6	1,3	40,0
	Niafunké	46,2	0,1	405,0	8,0	0,1	81,0
	Tombouctou	173,1	50,0	300,0	23,4	5,6	50,0
Ensemble des régions		78,9	0,1	500	9,9	0,1	100,0

Résultat 24 : Classement des ménages bénéficiaires en fonction des quantités de céréales reçues par membre de ménage (DAG 2016)

Région	Cercle	Nombre de bénéficiaires DAG	Quantités reçues en Kg par membre de ménage			
			Moins de 10	10 à 19	20 à 27	Plus de 27
Bamako	Bamako	120	57	39	17	7
Gao	Ansongo	19	8	6	2	3
	Bourem	28	27	1		
	Gao	33	17	9	4	3
Kayes	Kita	103	92	8	3	
Mopti	Bandiagara	35	9	15	11	
	Djènne	4	4			
	Mopti	51	38	9	1	3
Ségou	San	77	28	31	18	
Sikasso	Koutiala	112	109	2	1	
Tombouctou	Dire	2	2			
	Goundam	19	11	6	1	1
	Niafunké	37	27	8	1	1
	Tombouctou	26	5	3	9	9
Ensemble des régions		666	434	137	68	27
% ensemble des régions		100,0%	65,2%	20,6%	10,2%	4,1%

Résultat 25 : Livraison dans les délais souhaités (DAG 2016)

Région	Cercle	Livraison dans les délais souhaités		
		Nombre bénéficiaires	OUI	%
Bamako	Bamako	121	111	91,7%
Gao	Ansongo	21	19	90,5%
	Bourem	29	28	96,6%
	Gao	34	33	97,1%
Kayes	Kita	107	101	94,4%
Mopti	Bandiagara	38	21	55,3%
Mopti	Djènne	4	3	75,0%
	Mopti	52	44	84,6%
Ségou	San	78	78	100,0%
Sikasso	Koutiala	117	112	95,7%
Tombouctou	Dire	2	2	100,0%
	Goundam	23	17	73,9%
	Niafunké	37	22	59,5%
	Tombouctou	27	20	74,1%
Ensemble des régions		690	611	88,6%

Résultat 26 : Couverture des besoins en mois (DAG 2016)

Région	Cercle	Nombre bénéficiaires	Couverture des besoins en mois			
			Moins de 1 mois	1 mois	2 mois	3 mois et plus
Bamako	Bamako	121	22	43	34	22
Gao	Ansongo	21	4	13	2	2
	Bourem	29	21	7	1	
	Gao	34	23	9	2	
Kayes	Kita	107	69	29	7	2
Mopti	Bandiagara	38	5	20	6	7
	Djènne	4	4			
	Mopti	52	33	8	2	9
Ségou	San	78	21	35	15	7
Sikasso	Koutiala	117	77	34	6	
Tombouctou	Dire	2		2		
	Goundam	23	3	10	4	6
	Niafunké	37	3	19	11	4
	Tombouctou	27	6	21		
Ensemble des régions		690	291	250	90	59
% ensemble des régions		100,0%	42,2%	36,2%	13,0%	8,6%

Résultat 27 : Partage DAG avec non bénéficiaires (DAG 2016)

Région	Cercle	Partage de la DAG		
		Nombre bénéficiaires	OUI	%
Bamako	Bamako	121	39	32,2%
Gao	Ansongo	21	20	95,2%
	Bourem	29	20	69,0%
	Gao	34	29	85,3%
Kayes	Kita	107	12	11,2%
Mopti	Bandiagara	38	3	7,9%
	Djènne	4	0	0,0%
	Mopti	52	2	3,8%
Ségou	San	78	19	24,4%
Sikasso	Koutiala	117	1	0,9%
Tombouctou	Dire	2	2	100,0%
	Goundam	23	14	60,9%
	Niafunké	37	10	27,0%
	Tombouctou	27	21	77,8%
Total ensemble des régions		690	192	27,8%

Résultat 28 : Niveau de satisfaction par rapport à la DAG (DAG 2016)

Région	Cercle	Nombre bénéf.	Niveau de satisfaction des bénéficiaires DAG 2016				
			Sans réponse	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant du tout
Bamako	Bamako	121	1	54	53	12	1
Gao	Ansongo	21	1	19	1		
	Bourem	29	1	4	23	1	
	Gao	34	1		31	2	
Kayes	Kita	107	3	64	38	2	
Mopti	Bandiagara	38		25	11	2	
	Djènne	4			3		1
	Mopti	52	1	38	11	1	1
Ségou	San	78		61	17		
Sikasso	Koutiala	117	3	46	32	25	11
Tombouctou	Dire	2			2		
	Goundam	23	1	6	5	10	1
	Niafunké	37		6	19	12	
	Tombouctou	27	2	6	18	1	
Ensemble des régions		690	14	329	264	68	15
% ensemble des régions		100,0%	2,0%	47,7%	38,3%	9,9%	2,2%

Résultat 29 : Effet de la DAG sur les conditions de vie des ménages (DAG 2016)

Région	Cercle	Bénéficiaire DAG 2016	Effet de la DAG sur les conditions de vie des ménages				
			Sans réponse	Très importants	Importants	Peu importants	Pas du tout importants
Bamako	Bamako	121	2	48	63	7	1
Gao	Ansongo	21	1	20			
	Bourem	29		4	23	2	
	Gao	34	1		27	6	
Kayes	Kita	107	3	41	54	7	2
Mopti	Bandiagara	38		12	20	5	1
	Djènne	4		2	2		
	Mopti	52	1	49	1	1	
Ségou	San	78		54	24		
Sikasso	Koutiala	117	3	36	38	29	11
Tombouctou	Dire	2			2		
	Goundam	23	1	6	6	10	
	Niafunké	37		19	11	7	
	Tombouctou	27	2	5	19	1	
Ensemble des régions		690	14	296	290	75	15
% ensemble des régions		100,0%	2,0%	42,9%	42,0%	10,9%	2,2%

Résultat 30 : Impact de la DAG sur la communauté (DAG 2016)

Région	Cercle	Bénéficiaire DAG 2016	Impact de la DAG sur la communauté			
			Sans réponse	Impact positif	Pas d'impact	Impact négatif
	Mopti	1	0	0	1	0
Bamako	Bamako	121	1	73	46	1
Gao	Ansongo	21	1	20	0	0
	Bourem	29	0	28	1	0
	Gao	34	1	0	19	14
Kayes	Kita	107	3	66	38	0
Mopti	Bandiagara	38	0	30	6	2
	Djènne	4	0	2	2	0
	Mopti	51	1	39	9	2
Ségou	San	78	2	34	41	1
Sikasso	Koutiala	117	3	50	58	6
Tombouctou	Dire	2	0	2	0	0
	Goundam	23	1	11	9	2
	Niafunké	37	0	31	4	2
	Tombouctou	27	2	4	4	17
Ensemble des régions		690	15	390	238	47
% ensemble des régions		100,0%	2,2%	56,5%	34,5%	6,8%

V. LE TRANSFERT MONÉTAIRE

Résultat 31 : Bénéficiaires du TM (TM 2016)

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	TM 2015		TM 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	5	13,9%	17	47,2%
	Bourem	36	11	30,6%	23	63,9%
	Gao	36	27	75,0%	27	75,0%
Kayes	Kita	109	6	5,5%	32	29,4%
Mopti	Bandiagara	40	0	0,0%	16	40,0%
	Djènne	14	0	0,0%	0	0,0%
	Mopti	66	0	0,0%	0	0,0%
Ségou	San	79	2	2,5%	0	0,0%
Sikasso	Koutiala	118	10	8,5%	22	18,6%
Tombouctou	Dire	40	10	25,0%	2	5,0%
	Goundam	31	10	32,3%	13	41,9%
	Niafunké	39	11	28,2%	8	20,5%
	Tombouctou	27	18	66,7%	6	22,2%
Ensemble des régions		803	110	13,7%	166	20,7%

Résultat 32 : Situation de vulnérabilité des bénéficiaires de TM 2015

Région	Cercle	Bénéficiaires de TM en 2015	Vulnérables en 2015	
			OUI	%
Gao	Ansongo	5	4	80,0%
	Bourem	11	8	72,7%
	Gao	27	27	100,0%
Kayes	Kita	6	2	33,3%
Mopti	Mopti	1	1	100,0%
Ségou	San	2		0,0%
Sikasso	Koutiala	10	5	50,0%
Tombouctou	Dire	10	10	100,0%
	Goundam	10	10	100,0%
	Niafunké	11	11	100,0%
	Tombouctou	18	18	100,0%
Ensemble des régions		111	96	86,5%

Résultat 33 : Situation de vulnérabilité des bénéficiaires de TM 2016

Région	Cercle	Bénéficiaires TM 2016	Vulnérables 2016	
			OUI	%
Gao	Ansongo	17	15	88,2%
	Bourem	23	23	100,0%
	Gao	27	27	100,0%
Kayes	Kita	32	30	93,8%
Mopti	Bandiagara	16	16	100,0%
Sikasso	Koutiala	22	22	100,0%
Tombouctou	Dire	2	1	50,0%
	Goundam	13	13	100,0%
	Niafunké	8	6	75,0%
	Tombouctou	6	6	100,0%
Ensemble des régions		166	159	95,8%

Résultat 34 : Personne ayant reçu le transfert monétaire 2016

Région	Cercle	Nombre bénéficiaires	Réception du TM 2016		
			Sans réponse	Femme	Homme
Gao	Ansongo	15	0	2	13
	Bourem	19	0	6	13
	Gao	27	0	3	24
Kayes	Kita	31	0	18	13
Mopti	Bandiagara	16	2	6	8
Sikasso	Koutiala	21	0	11	10
Tombouctou	Dire	2	0	2	0
	Goundam	9	0	3	6
	Niafunké	8	0	3	5
	Tombouctou	6	0	3	3
Total ensemble des régions		154	2	57	95
Total ensemble des régions		100,0%	1,3%	37,0%	61,7%

Résultat 35 : Montants reçus par ménage et équivalents céréaliers

Région	Cercle	Nombre de bénéficiaires	Montants reçus par ménage (FCFA)			Équivalents céréaliers par ménage (Kg) - base: 200 FCFA/Kg		
			Moyenne	Mini	Maxi	Moyenne	Mini	Maxi
Gao	Ansongo	15	102 667	90 000	160 000	513	450	800
	Bourem	19	141 368	100 000	186 000	707	500	930
	Gao	27	62 444	6 000	135 000	312	30	675

Région	Cercle	Nombre de bénéficiaires	Montants reçus par ménage (FCFA)			Équivalents céréaliers par ménage (Kg) - base: 200 FCFA/Kg		
			Moyenne	Mini	Maxi	Moyenne	Mini	Maxi
Kayes	Kita	31	65 839	5 000	210 000	329	25	1050
Mopti	Bandiagara	16	25 313	15 000	30 000	127	75	150
Sikasso	Koutiala	21	91 905	30 000	130 000	460	150	650
Tombouctou	Dire	2	145 000	145 000	145 000	725	725	725
	Goundam	9	78 889	20 000	125 000	394	100	625
	Niafunké	8	63 125	40 000	175 000	316	200	875
	Tombouctou	6	36 417	30 000	45 000	182	150	225
Ensemble des régions		154	81 297	6 000	210 000	406	30	1050

Résultat 36 : Montants reçus par membre de ménage et équivalents céréaliers (TM 2016)

Région	Cercle	Nbre de bénéficiaires TM 2016	Ratio (FCFA par membre de ménage)			Équivalents céréalier (Kg par membre de ménage)		
			Moy	Mini	Maxi	Moy	Mini	Maxi
Gao	Ansongo	15	11 610	3 600	24 000	58	18	120
	Bourem	19	15 233	5 882	24 500	76	29	123
	Gao	27	11 602	1 200	30 000	58	6	150
Kayes	Kita	31	9 325	500	30 000	47	3	150
Mopti	Bandiagara	16	3 541	882	10 000	18	4	50
Sikasso	Koutiala	21	16 727	2 727	60 000	84	14	300
Tombouctou	Dire	2	9 710	9 063	10 357	49	45	52
	Goundam	9	7 892	1 538	20 000	39	8	100
	Niafunké	8	9 663	5 000	21 875	48	25	109
	Tombouctou	6	4 065	3 667	4 500	20	18	23
Ensemble des régions		154	9 937	500	60 000	50	3	300

Résultat 37 : Réception du TM 216 dans les délais souhaités

Région	Cercle	Nombre de bénéficiaires	TM 2016 reçu dans les délais souhaités	
			OUI	%
Gao	Ansongo	15	15	100,0%
	Bourem	19	17	89,5%
	Gao	27	27	100,0%
Kayes	Kita	31	31	100,0%
Mopti	Bandiagara	16	5	31,3%
Sikasso	Koutiala	21	21	100,0%
Tombouctou	Dire	2	2	100,0%
	Goundam	9	9	100,0%
	Niafunké	8	7	87,5%

Région	Cercle	Nombre de bénéficiaires	TM 2016 reçu dans les délais souhaités	
			OUI	%
	Tombouctou	6	6	100,0%
Ensemble des régions		154	140	90,9%

Résultat 38 : Utilisation du TM 2016

Région	Cercle	Nbre bénéficiaires	Utilisation du TM				
			Sans réponse	Achat de nourriture	Scolari-sation	Santé	Autres
Gao	Ansongo	15		13			2
	Bourem	19		19			
	Gao	27		27			
Kayes	Kita	31		29		1	1
Mopti	Bandiagara	16	2	14			
Sikasso	Koutiala	21		15	1	2	3
Tombouctou	Dire	2		2			
	Goundam	9		6	1		2
	Niafunké	8		3		2	3
	Tombouctou	6		6			
% ensemble des régions		154	2	134	2	5	11
Totaux ensemble des régions		100,0%	1,3%	87,0%	1,3%	3,2%	7,1%

Résultat 39 : Couverture des besoins du ménage en mois par le TM 2016

Région	Cercle	Bénéfic. TM 2016	Couverture des besoins en mois - TM 2016				
			Sans réponse	Moins de 1 mois	1 mois	2 mois	3 mois et plus
Gao	Ansongo	15	1	2	10	2	
	Bourem	19		1	18		
	Gao	27		1	17	5	4
Kayes	Kita	31	1	4	6	9	11
Mopti	Bandiagara	16		2	14		
Sikasso	Koutiala	21		4	2	3	12
Tombouctou	Dire	2		1	1		
	Goundam	9			6	3	
	Niafunké	8	1	4	1		2
	Tombouctou	6			6		
Ensemble des régions		154	3	19	81	22	29
% ensemble des régions		100,0%	1,9%	12,3%	52,6%	14,3%	18,8%

Résultat 40 : Niveau de satisfaction des bénéficiaires du TM

Région	Cercle	Nombre bénéficiaires	Niveau de satisfaction des bénéficiaires de TM			
			Sans réponse	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant
Gao	Ansongo	15	1	13	1	
	Bourem	19		5	14	
	Gao	27		10	17	
Kayes	Kita	31		29	2	
Mopti	Bandiagara	16	2	11	3	
Sikasso	Koutiala	21		17	1	3
Tombouctou	Dire	2		2		
	Goundam	9		3	6	
	Niafunké	8		6	2	
	Tombouctou	6		4	1	1
Total ensemble des régions		154	3	100	47	4
% ensemble des régions		100,0%	1,9%	64,9%	30,5%	2,6%

Résultat 41 : Effet du TM 2016 sur les conditions de vie des ménages

Région	Cercle	Nombre bénéficiaires	Effets du TM 2016 sur les conditions de vie des ménages			
			Sans réponse	Très important	Important	Peu important
Gao	Ansongo	15		15		
	Bourem	19		19		
	Gao	27			14	13
Kayes	Kita	31		25	6	
Mopti	Bandiagara	16	2	7	6	1
Sikasso	Koutiala	21		18	3	
Tombouctou	Dire	2		2		
	Goundam	9		3	4	2
	Niafunké	8		3	2	3
	Tombouctou	6		3		3
Ensemble des régions		154	2	95	35	22
% ensemble des régions		100,0%	1,3%	61,7%	22,7%	14,3%

Résultat 42 : Impact du TM 2016 sur la communauté

Région	Cercle	Nombre de bénéficiaires	Impact TM 2016 sur la communauté			
			Sans réponse	Impact positif	Pas d'impact	Impact négatif
Gao	Ansongo	15		15		
	Bourem	19		19		
	Gao	27			14	13
Kayes	Kita	31		25	6	
Mopti	Bandiagara	16	2	7	6	1
Sikasso	Koutiala	21		18	3	
Tombouctou	Dire	2		2		
	Goundam	9		3	4	2
	Niafunké	8		3	2	3
	Tombouctou	6		3		3
Ensemble des régions		154	2	95	35	22
% ensemble des régions		100,0%	1,3%	61,7%	22,7%	14,3%

VI. LA VENTE À PRIX MODÉRÉ DE CÉRÉALES

Résultat 43 : Bénéficiaires de Vente à prix modéré de céréales 2015 et 2016

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	VPM_C 2015		VPM_C 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	0	0,0%	0	0,0%
	Bourem	36	0	0,0%	1	2,8%
	Gao	36	0	0,0%	0	0,0%
Kayes	Kita	109	5	4,6%	16	14,7%
Mopti	Bandiagara	40	0	0,0%	2	5,0%
	Djènne	14	1	7,1%	3	21,4%
	Mopti	66	1	1,5%	9	13,6%
Ségou	San	79	2	2,5%	3	3,8%
Sikasso	Koutiala	118	0	0,0%	0	0,0%
Tombouctou	Dire	40	0	0,0%	0	0,0%
	Goundam	31	9	29,0%	10	32,3%
	Niafunké	39	5	12,8%	7	17,9%
	Tombouctou	27	8	29,6%	8	29,6%
Ensemble des régions		803	31	3,9%	59	7,3%

Résultat 44 : Quantités achetées en VPM et durée de l'opération en 2016

Sur les 59 bénéficiaires de la VPM Céréales 2016, seulement 42 ont renseigné les quantités achetées

Région	Cercle	Quantité achetée en VPM Céréales 2016 par ménage			Quantité achetée en VPM Céréales 2016 par membre de ménage			Durée de la VPM 2016 en mois		
		Moy	Min	Max	Moy	Min	Max	Moy	Min	Max
Kayes	Kita	307,1	100,0	1000,0	9,6	2,4	25,0	1,4	0	4
Mopti	Djènne	30,0	30,0	30,0	1,7	1,7	1,7	0,0	0	0
	Mopti	147,6	25,0	250,0	9,1	0,9	20,0	0,6	0	1
Ségou	San	500,0	400,0	600,0	33,0	26,1	40,0	2,5	1	4
Tombouctou	Goundam	36,0	20,0	50,0	3,7	1,7	8,3	2,0	2	2
	Niafunké	74,2	15,0	200,0	6,8	1,9	13,3	2,5	1	4
	Tombouctou	80,0	50,0	100,0	10,2	3,8	20,0	2,2	0	4
Ensemble des régions		167,8	15,0	1000,0	10,6	0,9	40,0	1,6	0,0	4,0

Résultat 45 : Période de mise en œuvre de la VPM céréales 2016

Région	Cercle	VPM céréales 2016 effectuée dans la période souhaitée		
		Réponses valides	OUI	NON
Kayes	Kita	14	13	1
Mopti	Djènne	1	1	
	Mopti	9	9	
Ségou	San	2	2	
Tombouctou	Goundam	5	5	
	Niafunké	6	5	1
	Tombouctou	5	5	
Ensemble des régions		42	40	2
% ensemble des régions		100,0%	95,2%	4,8%

Résultat 46 : Qualité des céréales proposées en VPM 2016

Région	Cercle	Appréciation de la qualité des céréales objet de la VPM 2016				
		Réponses valides	Sans réponse	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant
Kayes	Kita	14		13	1	
Mopti	Djènne	1		1		
	Mopti	9	1	7		1
Ségou	San	2		2		
Tombouctou	Goundam	5		5		
	Niafunké	6			5	1
	Tombouctou	5		3	2	
Ensemble des régions		42	1	31	8	2

Région	Cercle	Appréciation de la qualité des céréales objet de la VPM 2016				
		Réponses valides	Sans réponse	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant
% ensemble des régions		100,0%	2,4%	73,8%	19,0%	4,8%

Résultat 47 : Effets de la VPM Céréales 2016 sur les conditions de vie des ménages

Région	Cercle	Réponses valides	Effet de la VPM céréales 2016 sur les conditions de vie des ménages		
			Très important	Important	Peu important
Kayes	Kita	14	12	2	
Mopti	Djènne	1	1		
	Mopti	9	7	1	1
Ségou	San	2	2		
Tombouctou	Goundam	5	5		
	Niafunké	6	2	4	
	Tombouctou	5	4	1	
Ensemble des régions		42	33	8	1
% ensemble des régions		100,0%	78,6%	19,0%	2,4%

Résultat 48 : Impact de la VPM Céréales 2016 sur la communauté

Région	Cercle	Réponses valides	Impact de la VPM Céréales 2016 sur la communauté			
			Sans réponse	Impact positif	Pas d'impact	Impact négatif
Kayes	Kita	14		13	1	
Mopti	Djènne	1		1		
	Mopti	9		6	3	
Ségou	San	2	1		1	
Tombouctou	Goundam	5		5		
	Niafunké	6		5		1
	Tombouctou	5		3	1	1
Ensemble des régions		42	1	33	6	2
% ensemble des régions		100,0%	2,4%	78,6%	14,3%	4,8%

VII. LA FOURNITURE DE SEMENCES

Résultat 49 : Bénéficiaires de semences de céréales en 2015 et 2016

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	Semences céréales 2015		Semences céréales 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	5	13,9%	6	16,7%

	Bourem	36	14	38,9%	28	77,8%
	Gao	36	0	0,0%	0	0,0%
Kayes	Kita	109	3	2,8%	5	4,6%
Mopti	Bandiagara	40	0	0,0%	2	5,0%
	Djènne	14	2	14,3%	1	7,1%
	Mopti	66	6	9,1%	5	7,6%
Ségou	San	79	0	0,0%	0	0,0%
Sikasso	Koutiala	118	0	0,0%	0	0,0%
Tombouctou	Dire	40	5	12,5%	7	17,5%
	Goundam	31	8	25,8%	12	38,7%
	Niafunké	39	7	17,9%	6	15,4%
	Tombouctou	27	3	11,1%	3	11,1%
Ensemble des régions		803	53	6,6%	75	9,3%

Résultat 50 : Bénéficiaires de semences maraichères 2015 et 2016

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	Semences maraichères 2015		Semences maraichères 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	9	25,0%	5	13,9%
	Bourem	36	8	22,2%	2	5,6%
	Gao	36	0	0,0%	0	0,0%
Kayes	Kita	109	0	0,0%	6	5,5%
Mopti	Bandiagara	40	3	7,5%	0	0,0%
	Djènne	14	0	0,0%	0	0,0%
	Mopti	66	0	0,0%	1	1,5%
Ségou	San	79	1	1,3%	2	2,5%
Sikasso	Koutiala	118	0	0,0%	0	0,0%
Tombouctou	Dire	40	1	2,5%	0	0,0%
	Goundam	31	8	25,8%	8	25,8%
	Niafunké	39	1	2,6%	0	0,0%
	Tombouctou	27	5	18,5%	2	7,4%
Ensemble des régions		803	36	4,5%	26	3,2%

Résultat 51 : Bénéficiaires de semences fourragères 2015 et 2016

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	Semences fourragères 2015		Semences fourragères 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	0	0,0%	0	0,0%

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	Semences fourragères 2015		Semences fourragères 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
	Bourem	36	1	2,8%	8	22,2%
	Gao	36	0	0,0%	0	0,0%
Kayes	Kita	109	1	0,9%	0	0,0%
Mopti	Bandiagara	40	0	0,0%	1	2,5%
	Djènne	14	0	0,0%	0	0,0%
	Mopti	66	0	0,0%	0	0,0%
Ségou	San	79	0	0,0%	0	0,0%
Sikasso	Koutiala	118	0	0,0%	0	0,0%
Tombouctou	Dire	40	0	0,0%	0	0,0%
	Goundam	31	7	22,6%	9	29,0%
	Niafunké	39	0	0,0%	0	0,0%
	Tombouctou	27	2	7,4%	2	7,4%
Ensemble des régions		803	11	1,4%	20	2,5%

Résultat 52 : Bénéficiaires d'au moins une catégorie de semences en 2016 (céréales ou maraichères ou fourragères)

Région	Cercle	Réponses valides	Nombre de catégories de semences reçues		
			1 catégorie	2 catégories	3 catégories
Gao	Ansongo	8	5	3	
	Bourem	28	19	8	1
Kayes	Kita	9	7	2	
Mopti	Bandiagara	2	1	1	
	Djènne	1	1		
	Mopti	4	4		
Ségou	San	2	2		
Tombouctou	Dire	7	7		
	Goundam	13	4	2	7
	Niafunké	6	6		
	Tombouctou	3	1		2
Ensemble des régions		83	57	16	10
% ensemble des régions		100,0%	68,7%	19,3%	12,0%

Résultat 53 : Mode de session des semences reçues par les ménages (toutes catégories confondues) en 2016

Région	Cercle	Réponses valides	Mode de cession des semences reçues par les ménages			
			Sans réponse	Gratuit	Prix modéré	Prix normal
Gao	Ansongo	8	2	5		1
	Bourem	28	1	26	1	
Kayes	Kita	9	2	3	3	1
Mopti	Bandiagara	2	2			
	Djènne	1		1		
	Mopti	4	1	3		
Ségou	San	2		1	1	
Tombouctou	Dire	7		7		
	Goundam	13	5	8		
	Niafunké	6	1	5		
	Tombouctou	3	1	2		
Ensemble des régions		83	15	61	5	2
% ensemble des régions		100,0%	18,1%	73,5%	6,0%	2,4%

Résultat 54 : Période de livraison des semences (toutes catégories confondues) en 2016

Région	Cercle	Livraison des semences dans les délais souhaités		
		Réponses valides	OUI	NON
Gao	Ansongo	8	5	3
	Bourem	28	20	8
Kayes	Kita	9	5	4
Mopti	Bandiagara	2		2
	Djènne	1		1
	Mopti	4	1	3
Ségou	San	2	2	
Tombouctou	Dire	7	6	1
	Goundam	13	4	9
	Niafunké	6	4	2
	Tombouctou	3		3
Ensemble des régions		83	47	36
% ensemble des régions		100,0%	56,6%	43,4%

Résultat 55 : Niveau de couverture des besoins en semences par rapport aux besoins totaux des ménages

Région	Cercle	Couverture des besoins totaux en semences		
		Réponses valides	OUI	NON
Gao	Ansongo	8	4	4
	Bourem	28	1	27
Kayes	Kita	9	1	8
Mopti	Bandiagara	2		2
	Djènne	1		1
	Mopti	4		4
Ségou	San	2		2
Tombouctou	Dire	7	2	5
	Goundam	13	5	8
	Niafunké	6	1	5
	Tombouctou	3		3
Ensemble des régions		83	14	69
% ensemble des régions		100,0%	16,9%	83,1%

Résultat 56 : Appréciation par les ménages du niveau de production obtenu grâce aux semences

Région	Cercle	Appréciation par les ménages du niveau de production obtenu grâce aux semences					
		Réponses valides	Sans réponse	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant
Gao	Ansongo	8	2	3		1	2
	Bourem	28	2		7	4	15
Kayes	Kita	9	3	5	1		
Mopti	Bandiagara	2	2				
	Djènne	1	1				
	Mopti	4	3			1	
Ségou	San	2		1		1	
Tombouctou	Dire	7		1	3	3	
	Goundam	13	5	2	4	1	1
	Niafunké	6	1		5		
	Tombouctou	3	1	2			
Ensemble des régions		83	20	14	20	11	18
% ensemble des régions		100,0%	24,1%	16,9%	24,1%	13,3%	21,7%

Résultat 57 : Impact de la fourniture de semences sur la communauté

Région	Cercle	Impact de la fourniture des semences sur la communauté				
		Réponses valides	Sans réponse	Impact positif	Pas d'impact	Impact négatif
Gao	Ansongo	8	2	5		1
	Bourem	28	2	26		
Kayes	Kita	9	3	6		
Mopti	Bandiagara	2	2			
	Djènne	1	1			
	Mopti	4	3		1	
Ségou	San	2			2	
Tombouctou	Dire	7		4	2	1
	Goundam	13	5	6		2
	Niafunké	6	1	1	4	
	Tombouctou	3	1	1		1
Ensemble des régions		83	20	49	9	5
% ensemble des régions		100,0%	24,1%	59,0%	10,8%	6,0%

VIII. LA FOURNITURE D'ANIMAUX POUR LA RECONSTITUTION DU CHEPTEL**Résultat 58 : Bénéficiaires de la reconstitution du cheptel en 2015 et 2016**

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	Caprins 2015		Caprins 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	2	5,6%	1	2,8%
	Bourem	36	11	30,6%	0	0,0%
Gao	Gao	36	0	0,0%	0	0,0%
Kayes	Kita	109	1	0,9%	0	0,0%
Mopti	Bandiagara	40	0	0,0%	0	0,0%
	Djènne	14	0	0,0%	0	0,0%
	Mopti	66	1	1,5%	0	0,0%
Ségou	San	79	0	0,0%	0	0,0%
Sikasso	Koutiala	118	0	0,0%	0	0,0%
Tombouctou	Dire	40	7	17,5%	0	0,0%
	Goundam	31	13	41,9%	11	35,5%
	Niafunké	39	14	35,9%	0	0,0%
	Tombouctou	27	2	7,4%	2	7,4%
Ensemble des régions		803	51	6,4%	14	1,7%

Le nombre cumulé de bénéficiaires de caprins en 2015 et 2017 est de 55 ménages sur l'échantillon de 803 ménages enquêtés, soit 6,8% (en comptant une seule fois les ménages ayant reçu des caprins à la fois en 2015 et en 2016, au nombre de 10). Parmi les bénéficiaires, seulement 25 ménages ont donné des informations sur le nombre d'animaux reçus, la quasi-totalité étant dans la région de Tombouctou.

Résultat 59 : Nombre d'animaux reçus par les ménages bénéficiaires

Région	Cercle	Réponses valides	Nombre d'animaux reçus				
			1	2	3	4	6
Gao	Ansongo	1		1			
Tombouctou	Dire	4		4			
	Goundam	12	3	8		1	
	Niafunké	7			6		1
	Tombouctou	1		1			
Ensemble des régions		25	3	14	6	1	1
% ensemble des régions		100,0%	12,0%	56,0%	24,0%	4,0%	4,0%

Résultat 60 : État des animaux reçus

Région	Cercle	État des animaux reçus			
		Réponses valides	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant
Gao	Ansongo	1	1		
Tombouctou	Dire	4	1	3	
	Goundam	12	4	8	
	Niafunké	7	2	2	3
	Tombouctou	1	1		
Ensemble des régions		25	9	13	3
% ensemble des régions		100,0%	36,0%	52,0%	12,0%

Résultat 61 : Appréciation du nombre d'animaux pour la reconstitution du cheptel

Région	Cercle	Appréciation du nombre d'animaux pour la reconstitution du cheptel		
		Réponses valides	Insuffisant	Suffisant
Gao	Ansongo	1	1	
Tombouctou	Dire	4	3	1
	Goundam	12	9	3
	Niafunké	7	5	2
	Tombouctou	1		1
Ensemble des régions		25	18	7
% ensemble des régions		100,0%	72,0%	28,0%

Résultat 62 : Appréciation générale sur la distribution d'animaux

Région	Cercle	Appréciation générale sur la distribution d'animaux				
		Total de ID	Sans réponse	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant
Gao	Ansongo	1		1		
Tombouctou	Dire	4		1	2	1
	Goundam	12	1	4	6	1
	Niafunké	7			3	4
	Tombouctou	1		1		
Ensemble des régions		25	1	7	11	6
% ensemble des régions		100,0%	4,0%	28,0%	44,0%	24,0%

Résultat 63 : Impact de la distribution d'animaux sur la communauté

Région	Cercle	Impact de la distribution d'animaux sur la communauté				
		Réponses valides	Sans réponse	Impact positif	Sans impact	Impact négatif
Gao	Ansongo	1		1		
Tombouctou	Dire	4		4		
	Goundam	12	2	4	3	3
	Niafunké	7		4	3	
	Tombouctou	1		1		
Ensemble des régions		25	2	14	6	3
% ensemble des régions		100,0%	8,0%	56,0%	24,0%	12,0%

IX. LA VENTE À PRIX MODÉRÉ D'ALIMENTS DE BÉTAIL ET PRODUITS VÉTÉRINAIRES**Résultat 64 : Bénéficiaires de vente à prix modéré d'aliments de bétail en 2015 et 2016**

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	VPM AB 2015		VPM AB 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	10	27,8%	5	13,9%
	Bourem	36	6	16,7%	0	0,0%
	Gao	36	0	0,0%	0	0,0%
Kayes	Kita	109	0	0,0%	0	0,0%
Mopti	Bandiagara	40	0	0,0%	0	0,0%
	Djènne	14	1	7,1%	2	14,3%
	Mopti	66	0	0,0%	5	7,6%
Ségou	San	79	0	0,0%	0	0,0%
Sikasso	Koutiala	118	0	0,0%	0	0,0%

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	VPM AB 2015		VPM AB 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Tombouctou	Dire	40	0	0,0%	0	0,0%
	Goundam	31	8	25,8%	8	25,8%
	Niafunké	39	2	5,1%	0	0,0%
	Tombouctou	27	2	7,4%	2	7,4%
Ensemble des régions		803	29	3,6%	22	2,7%

- Au total 9 bénéficiaires de l'opération vente à prix modérés d'aliments de bétail ont pu renseigner le questionnaire sur les quantités reçues qui vont de 25 à 300 kg
- La livraison est faite dans les périodes souhaitées pour 5 ménages sur les 9
- La durée de couverture des aliments achetés est de moins d'un mois pour 4 ménages sur les 9, 1 mois pour 3 ménages et 2 mois pour deux ménages
- Ceux des ménages ayant acheté 200 à 300 kg d'aliments (4/9) jugent que l'effet sur leur condition de vie est très important, contrairement à ceux qui en ont acheté 25 à 50 (5/9) qui jugent cet effet peu important.

Résultat 65 : Bénéficiaires de produits vétérinaires

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	Produits vétérinaires 2015		Produits vétérinaires 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	2	5,6%	0	0,0%
	Bourem	36	13	36,1%	1	2,8%
	Gao	36	0	0,0%	0	0,0%
Kayes	Kita	109	0	0,0%	0	0,0%
Mopti	Bandiagara	40	0	0,0%	1	2,5%
	Djènne	14	2	14,3%	1	7,1%
	Mopti	66	3	4,5%	12	18,2%
Ségou	San	79	0	0,0%	0	0,0%
Sikasso	Koutiala	118	0	0,0%	0	0,0%
Tombouctou	Dire	40	7	17,5%	0	0,0%
	Goundam	31	8	25,8%	9	29,0%
	Niafunké	39	2	5,1%	0	0,0%
	Tombouctou	27	2	7,4%	2	7,4%
Ensemble des régions		803	39	4,9%	26	3,2%

X. LA FOURNITURE D'ALEVINS POUR LA PÊCHE

Résultat 66 : Bénéficiaires d'alevins pour la pêche / pisciculture

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	Alevins 2015	Alevins 2016
Bamako	Bamako	132		
Gao	Ansongo	36	1	
	Bourem	36		
	Gao	36		
Kayes	Kita	109		
Mopti	Bandiagara	40		1
	Djènne	14		
	Mopti	66		
Ségou	San	79		
Sikasso	Koutiala	118		
Tombouctou	Dire	40		
	Goundam	31		1
	Niafunké	39		
	Tombouctou	27		
Ensemble des régions		803	1	2

Le nombre de bénéficiaires d'alevins est très insignifiant

XI. LES OPÉRATIONS DE « FOOD FOR ASSET »

Résultat 67 : Bénéficiaires de Food for assets

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	FFA 2015		FFA 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	0	0,0%	2	5,6%
	Bourem	36	1	2,8%	0	0,0%
	Gao	36	0	0,0%	0	0,0%
Kayes	Kita	109	1	0,9%	1	0,9%
Mopti	Bandiagara	40	0	0,0%	0	0,0%
	Djènne	14	0	0,0%	0	0,0%
	Mopti	66	2	3,0%	4	6,1%
Ségou	San	79	0	0,0%	0	0,0%
Sikasso	Koutiala	118	0	0,0%	0	0,0%
Tombouctou	Dire	40	0	0,0%	0	0,0%
	Goundam	31	4	12,9%	4	12,9%
	Niafunké	39	4	10,3%	1	2,6%
	Tombouctou	27	0	0,0%	0	0,0%
Ensemble des régions		803	12	1,5%	12	1,5%

Le nombre de bénéficiaires des opérations 'food for asset' est très limité.

XII. LES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS

Résultat 68 : Bénéficiaires d'opérations génératrices de revenus

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	AGR 2015		AGR 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	0	0,0%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	1	2,8%	1	2,8%
	Bourem	36	0	0,0%	0	0,0%
	Gao	36	0	0,0%	0	0,0%
Kayes	Kita	109	0	0,0%	0	0,0%
Mopti	Bandiagara	40	2	5,0%	3	7,5%
	Djènne	14	0	0,0%	0	0,0%
	Mopti	66	1	1,5%	0	0,0%
Ségou	San	79	0	0,0%	1	1,3%
Sikasso	Koutiala	118	0	0,0%	0	0,0%
Tombouctou	Dire	40	0	0,0%	0	0,0%
	Goundam	31	5	16,1%	4	12,9%
	Niafunké	39	6	15,4%	4	10,3%
	Tombouctou	27	0	0,0%	0	0,0%
Ensemble des régions		803	15	1,9%	13	1,6%

XIII. LE TRAITEMENT DE LA MALNUTRITION

Résultat 69 : Bénéficiaires de Blanket feeding

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	Blanket feeding 2015		Blanket feeding 2015	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	1	0,8%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	12	33,3%	16	44,4%
	Bourem	36	11	30,6%	12	33,3%
	Gao	36	13	36,1%	13	36,1%
Kayes	Kita	109	6	5,5%	4	3,7%
Mopti	Bandiagara	40	0	0,0%	1	2,5%
	Djènne	14	3	21,4%	3	21,4%
	Mopti	66	14	21,2%	11	16,7%
Ségou	San	79	2	2,5%	0	0,0%
Sikasso	Koutiala	118	3	2,5%	1	0,8%
Tombouctou	Dire	40	2	5,0%	2	5,0%
	Goundam	31	14	45,2%	15	48,4%
	Niafunké	39	34	87,2%	35	89,7%
	Tombouctou	27	9	33,3%	12	44,4%
Ensemble des régions		803	124	15,4%	125	15,6%

Résultat 70 : Bénéficiaires de traitement Malnutrition aiguë sévère

Région	Cercle	Nombre d'enquêtés	MAS 2015		MAS 2016	
			Nombre	%	Nombre	%
Bamako	Bamako	132	1	0,8%	0	0,0%
Gao	Ansongo	36	14	38,9%	16	44,4%
	Bourem	36	5	13,9%	4	11,1%
	Gao	36	13	36,1%	13	36,1%
Kayes	Kita	109	6	5,5%	5	4,6%
Mopti	Bandiagara	40	4	10,0%	5	12,5%
	Djènne	14	3	21,4%	3	21,4%
	Mopti	66	16	24,2%	18	27,3%
Ségou	San	79	1	1,3%	3	3,8%
Sikasso	Koutiala	118	10	8,5%	10	8,5%
Tombouctou	Dire	40	2	5,0%	0	0,0%
	Goundam	31	15	48,4%	14	45,2%
	Niafunké	39	26	66,7%	27	69,2%
	Tombouctou	27	4	14,8%	5	18,5%
Ensemble des régions		803	120	14,9%	123	15,3%

XIV. ASPECTS SPÉCIFIQUES SUR LE DISTRICT DE BAMAKO

Résultat 71 : Utilisation de la DAG

<ul style="list-style-type: none"> • Premier choix: DAG consommée dans 98 cas sur 121 soit 81%, La vente intervient comme premier choix dans seulement 1 cas sur 121 soit 0,8% • Deuxième choix: la redistribution dans les proportions de 11 cas sur 121 soit 9,1%, suivi du stockage (6 cas sur 121 soit 5%), puis du paiement de dettes (3 cas sur 121, soit 2,5%) • Troisième choix: la redistribution et le stockage pour respectivement 4,1% et 2,5% des cas
--

Résultat 72 : Préférences entre aide alimentaire et aide monétaire

<ul style="list-style-type: none"> • Les ménages ont une préférence à l'aide alimentaire (53 cas sur 121 soit 43,8%) par rapport à l'aide monétaire (35 cas sur 121 soit 28,9%, On note 33 cas sur 121 sans réponse, soit 27,3%). <p><u>Raisons pour la préférence à l'aide alimentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Répond mieux aux priorités pour 58 cas sur 121 soit 47,9% • Pas besoin de prendre du temps à acheter de la nourriture pour 15 cas sur 121 soit 12,4%
--

- "Pression sociale avec l'argent" et "Favorable au partage" pour seulement 1 cas sur 121 chacun, soit 0,8%
- Sans réponse: 45 cas sur 121 soit 37,2%

Raisons pour la préférence à l'aide monétaire

- Sur les 121 répondants à la préférence pour l'aide monétaire, 113 (soit 93,4%) n'en donnent pas la raison
- On note 4 cas sur 121 (3,3%) qui justifient leur choix par les possibilités de faire d'autres dépenses non alimentaires
- On note seulement 1 cas sur 121 (0,8%) qui justifient leur choix par les possibilités de choisir la nourriture à consommer

XV. Autres opérations de résilience

83 ménages sur 803, soit 10,3% ont bénéficié d'autres opérations de résilience, notamment des motopompes pour l'irrigation, du carburant pour ces motopompes, de l'engrais, de la formation sur les techniques de production maraichère, de l'outillage de maraichage (pelles, brouettes), des vaccins et produits vétérinaires. La répartition de ces opérations entre les diverses catégories est donnée ci-après.

Résultat 73 : Autres opérations de résilience

Région	Cercle	Nombre de ménages bénéficiaires	Autres appuis Agriculture 2015	Autres appuis Agriculture 2016	Autres appuis Elevage 2015 ?	Autres appuis Elevage 2016 ?	Autres appuis Pêche 2015 ?	Autres appuis Pêche 2016 ?
	Mopti	1	1	1	0	0	0	0
Gao	Ansongo	13	8	9	3	2	1	0
Gao	Bourem	9	3	1	6	0	0	0
Kayes	Kita	4	3	1	0	0	0	0
Mopti	Bandiagara	2	2	1	0	0	0	0
Mopti	Djènne	2	2	1	0	0	0	0
Mopti	Mopti	12	7	8	1	0	0	1
Ségou	San	4	0	4	0	0	0	0
Tombouctou	Dire	8	8	0	2	0	0	0
Tombouctou	Goundam	17	7	10	13	9	0	0
Tombouctou	Niafunké	8	7	0	1	0	0	0
Tombouctou	Tombouctou	3	2	2	1	2	0	0
Ensemble des régions		83	50	38	27	13	1	1
% Ensemble des régions		100,0%	60,2%	45,8%	32,5%	15,7%	1,2%	1,2%

8.5. BIBLIOGRAPHIE

1. République du Mali, Commission Européenne Délégation de l'Union Européenne au Mali, 2016, FWC BENEFC 2013 "Termes de référence Évaluation des plans nationaux de réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles de 2015 et de 2016 au Mali » . Bamako, septembre 2016.
2. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Cellule de planification et de statistique du SDR, Commissariat à la sécurité alimentaire, « Évolution de la disponibilité alimentaire », Bamako 2016
3. DUE Mali Contrat-Cadre EUROPEAID/127054/C/SER/multi Lot 1, Contrat Spécifique N° 2013/3223633 avec TRANSTEC « Audit institutionnel et financier du DNSA du Mali » Bamako, Avril 2015
4. Délégation de l'Union Européenne de la République du Niger, 2014-2016
« Évaluation de l'opération de distribution ciblée (DGC) 2014 et de ses effets »
5. République du Mali Ministère de la Solidarité de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord « Plan d'action national d'extension de la protection sociale 2016-2018 » Vers davantage d'équité dans l'accès des populations à la protection sociale, Bamako mars 2016
6. « Synthèse des travaux de la conférence nationale sur la protection sociale » Bamako, octobre 2015
7. ECHO / Cadre Commun Filets Sociaux Saisonniers dans les Régions de Gao et Tombouctou « Rapport d'évaluation finale » Bamako, Mali, Août 2015.
8. Documentation PAM /Mali :
Bénéficiaires par cercle CP 2015
Bénéficiaires par cercle PRRO 2015
Cash 2015/2016
Liste des sites 4/12/2016
Liste cantines Scolaires PAM 2015/2016
Tonnage 2015/2016
9. PAM Mali/IRAM, « Évaluation d'opération : Opération d'urgence (EMOP) 200525, assistance pour les populations affectées par la crise au Mali: personnes déplacées, familles hôtes, et communautés fragiles (2013-2014) ». Bamako
10. PAM Niger IRAM, « Évaluation d'opération : Niger, intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200583, sauver des vies, préserver les moyens d'existence et renforcer la résilience des populations exposées à la vulnérabilité chronique évaluation d'opération à mi-parcours du PAM (2014 – 2016)
11. PAM, « Évaluation d'opération, Opération Régionale d'urgence (Reg. EMOP) Afrique de l'Ouest 200777 – "Fournir un soutien salvateur aux ménages au Cameroun, au Tchad et au Niger directement affectés par l'insécurité dans le nord du Nigeria" Rapport d'Evaluation -Version Finale
12. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire « convention de partenariat ETAT/ONG pour la distribution

alimentaire gratuite de céréales dans la commune IV du district de Bamako ». Bamako, 2016.

13. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire « convention de partenariat ETAT/ONG pour la distribution alimentaire gratuite de céréales dans la Région de Gao ». Bamako, 2016.
14. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire « convention de partenariat ETAT/ONG pour la distribution alimentaire gratuite de céréales dans la région de Tombouctou ». Bamako, 2016
15. Présidence de la république du Mali, Ministre du développement rural, Cellule de planification et de statistique du SDR, Commissariat à la sécurité alimentaire Mali « Intervention d'assistance alimentaire (PNR-2016) communes ciblées par les acteurs de la DAG »
16. Présidence de la république du Mali, Ministre du développement rural, Cellule de planification et de statistique du SDR, Commissariat à la Sécurité Alimentaire : « Guide pratique pour la mise œuvre de l'assistance alimentaire gratuite du plan national de réponse », version 2016
17. Ministère du Développement Rural, Secrétariat General, Cellule De Planification et de Statistique du SDR

Forum National DNSA sur les outils de prévention et de gestion des crises alimentaires au mali, Bamako, 2016.

Session 1 : Analyse de l'insécurité alimentaire

1. Présentation 1 : « Disponibilités alimentaires : Evolution de la disponibilité alimentaire au Mali » Bamako, 18 Janvier 2016
2. Présentation 2 : « Le rôle du marché dans l'approvisionnement alimentaire des ménages ruraux pauvres au mali : Résultats des enquêtes HEA Urbain Bamako et enquêtes qualitatives PASANAO » Bamako, Janvier 2016
3. Présentation 3 : SAP « Vulnérabilités urbaines et marchés »
4. Présentation 4 : OMA « Fonctionnement du marché céréalier au Mali » OMA
5. Présentation 5 : Dimension sous régionale « Dynamique du marché sous-régional et impacts sur la sécurité alimentaire des ménages sahéliens
6. Présentation 6 : Bakary Saidou, AT/CSA « Analyse des moyens d'existence des ménages ruraux des différentes Zones de Moyens d'Existence (ZEM) au Mali : les enseignements de 10 études «Analyse Economie des Ménages» réalisées au Mali
7. FAO Mohamed Ag Bendeche L'analyse des moyens d'existence des ménages ruraux des différentes Zones de Moyens d'Existence (ZEM) au Mali, 2016
8. Présentation 7: Déterminants de la malnutrition au Mali: Liens avec la Sécurité Alimentaire, 2016
9. Présentation 8 : Évolution de la vulnérabilité alimentaire au mali de 2005 à 2015

Session 2 : Les outils de gestion et de prévention des crises alimentaires et leur évolution

1. Les outils d'intervention actuels du **Dispositif National de Sécurité Alimentaire**
Outils intervention du CSA

2. Mme Dicko Bassa Diané : « Présentation sur la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques : African Risk Capacity (ARC).
3. Roger Blein : « Evolution de la finalité des stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et articulation avec la Réserve régionale ;
4. OPAM « Evolution des Stocks de Sécurité (SNS et SIE) au Mali »
5. CSA « Les modalités d'intervention dans la gestion des crises au Mali et leur impact sur la vie des ménages » ;
6. ONG GADESA/ GAO : « Défis et exemples de prévention et réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles en zone pastorale Exemple sur les Cercles de Tombouctou (Communes de Ber et Salam) et le Cercle de Bourem (Commune de Tarkint) » ;
7. Franck Galtier, CIRAD : « Quels rôles pour les stocks publics au Mali? »

Session 3 : les nouveaux outils d'intervention en crise alimentaires : les filets sociaux

1. Mme KONE Sissi Odile DAKOUO, Directrice Nationale Adjointe de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSSES) « Protection Sociale et Sécurité alimentaire ».
 2. Présentation du Programme de Filets Sociaux «Jigisemejiri»
 3. FAO/CIRAD « L'expérience pilote dans de l'approche "Filets sociaux productifs" au Burkina Faso
 4. AGIR « Résilience et outils d'intervention »
 5. SAP « Ciblage et identification des besoins »
 6. USAID « Les zones de moyens d'existence au Mali »
 7. PAM /MALI « Approche et Outils pour le renforcement de la résilience : L'approche à trois niveaux (AIC, PSME, PCP) »,
 8. FAO/ Mohamed Ag Bendeche et Bakari Seidou, « Prévention de la malnutrition aiguë au Mali: sur quoi mettre l'accent? »
 9. Bakari Seidou : « Le plan de contingence /volet SAN »
18. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire/ CNSA : « Rapport de synthèse du Forum » Bamako, Janvier 2016
 19. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire /CNSA : « Appui au dispositif national de prévention et gestion des catastrophes et crises alimentaires »
 20. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire CNSA :: Mali: Assistance ECOSEC 2016 - 15 sept
 21. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire/ CNSA : « Bilan plan operation & execution budget, 2014 »
 22. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire : CNSA : « Bilan plan operation & execution budget, 2015 »
 23. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire/ CNSA : « Bilan de la mise en œuvre du plan national de réponse, 2015 »

24. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire CNSA : Plan d'opération et budget 2016
25. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire : « Plan national de réponses, 2016 »
26. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire /CNSACNSA :: « Plan national de réponses aux difficultés alimentaires 2008 »
27. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire /CNSA :: « Plan national de réponse aux difficultés alimentaires 2013-2014 »
28. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire /CNSA : « Plan national de réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles 2014- 2015 »
29. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire CNSA : « Plan national de réponses 2015 aux difficultés alimentaires »
30. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire/ CNSA : « Secrétariat technique PRM plan d'opération et budget ,2016 »
31. Secrétariat technique du comité de coordination et de suivi des programmes de sécurité alimentaire (ST/CCSPSA/PRMC)
32. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire : Plan d'opération et budget du dispositif de sécurité alimentaire et de nutrition de, 2014
33. « Le ciblage dans les systèmes de protection sociale termes de référence pour une étude de ciblage comparative au mali (cercle de GAO), 2016
34. Arrêt ministérielle portant la mise en place d'un comité pilotage
35. « Restitution de l'évaluation finale Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers au Nord du Mali, 2015 »
36. « Plan d'action National d'extension de la protection sociale, 2016-2018 »
37. Politique Nationale de Protection Sociale, 2015
38. Cadre Commun Filets Sociaux Saisonniers dans les Régions de Gao et Tombouctou, 2015
39. Synthèse des travaux de la conférence nationale sur la protection sociale
40. pour la distribution alimentaire gratuite de céréales dans la Tombouctou
Forum national
41. République du Mali : Bassin de production de Maïs
42. République du Mali : Bassin de la production du Mil
43. République du Mali : Bassin de production du riz
44. Mali: Assistance CSA-CICR-FAO en Aliments Bétails - 10 juin.15
45. Mali : Ménages Bénéficiaires de l'Assistance Alimentaire CSA-CICR-PAM pendant la période de soudure

46. Compte Rendu de Réunion du comité de suivi du plan National de Réponses, 2015
47. Graphique de synthèse de la tenue des réunions du Comité de Suivi du Plan National de Réponse 2015
48. Termes de Référence Sous Commissions Assistance Alimentaire, Mai 2016
49. Agenda de la formation technique des acteurs nationaux partenaires du CSA pour les interventions d'Assistance Alimentaire du 09 au 12 juin 2016 à Ségou
50. Présentation du document du PNR 2016
51. 13^{ème} session ordinaire du CNSA conseil national de sécurité alimentaire lundi 11 avril 2016
52. Recommandations du conseil national de sécurité alimentaire, 2016
53. Stratégie de réponse du CSA aux besoins de renforcement de la résilience et de relèvement des populations vulnérables, 2016
54. Liste des ONG partenaires du CSA
55. Planification de l'assistance alimentaire - PNR 2016
56. Mali: Assistance ECOSEC 2016 - 15 Sept
57. Présidence de la République du Mali, Ministre du développement rural, Commissariat à la Sécurité Alimentaire Mali « Note technique Assistance ECOSEC 2016 - 15 Septembre »

8.6. TERMES DE RÉFÉRENCE

1. Contexte général

La question de la sécurité alimentaire est une préoccupation majeure du gouvernement du Mali. Dans ses différents documents de politique, le gouvernement accorde une place centrale aux questions de sécurité alimentaire afin de garantir à tous l'accès à une nourriture suffisante et de qualité, condition indispensable de l'équité sociale et du développement du pays.

Les partenaires techniques et financiers, dont l'Union européenne, s'alignent sur cet objectif du gouvernement et ont placé la sécurité alimentaire et nutritionnelle au centre de leurs préoccupations.

Un grand nombre d'acteurs, de la sphère humanitaire et du développement, mobilisent des moyens considérables chaque année afin de venir en appui au gouvernement et aux populations vulnérables pour résoudre les situations d'urgence alimentaire et nutritionnelle et pour renforcer la résilience de ces populations afin qu'elles puissent mieux affronter les situations de crise à venir.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) élabore annuellement sur la base des conclusions et des recommandations du Système d'Alerte Précoce (SAP) un plan national de réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles (PNR) rassemblant les interventions de tous les intervenants pour une meilleure coordination. Depuis deux ans, ce plan intègre aussi les interventions en matière de résilience.

La présente évaluation s'inscrit dans l'objectif de mesurer l'adéquation de la réponse apportée par le PNR aux populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et apprécier l'efficacité des opérations menées par les différents partenaires.

Une évaluation demandée par le gouvernement et les PTF

Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), qui est l'instance politique et décisionnelle du Dispositif National de Sécurité Alimentaire a formulé dès 2015 et à nouveau en 2016 la recommandation de procéder à une évaluation externe des PNR 2015 et 2016. Cette recommandation est accompagnée par deux autres recommandations qui soulignent la nécessité de tirer les leçons de la mise en œuvre des opérations d'assistance alimentaire au Mali. La première concerne le ciblage. Le CNSA préconise en premier lieu d'"Harmoniser les méthodologies de ciblage et d'intervention auprès des couches vulnérables". La seconde porte sur l'efficacité de la réponse et propose d'"Établir un bilan 2016 (du PNR) selon une méthodologie mettant en relation les objectifs visés, les objectifs atteints et les coûts des opérations".

Au cours du Forum sur les outils de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles au Mali (Bamako 18-19 et 21-22 janvier 2016), différents aspects relatifs à la mise en œuvre et au suivi des opérations de réponse aux crises alimentaires ont été discutés.

Parmi les questions abordées :

- Les insuffisances du mécanisme de suivi-évaluation ont été soulignés, car ne permettant pas de disposer d'une vision d'ensemble des impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations secourues par les outils du DNSA.

- En ce qui concerne les Distributions Alimentaires Gratuites (DAG), les volumes alloués par ménage sont variables et parfois jugés insuffisants et le délai de mobilisation trop long. Le coût élevé de la DAG (incluant les coûts d'entretien des stocks, de transport et de ciblage) a été souligné, amenant à préconiser la nécessité d'une connaissance détaillée des coûts des différents types d'intervention du DNSA et des autres partenaires de la réponse d'urgence pour éclairer la discussion sur la sélection des modalités d'intervention optimales auprès des populations.

-L'évolution et l'harmonisation des méthodes de ciblage ont été évoquées comme des facteurs décisifs dans l'amélioration de la réponse.

-L'impact des ventes d'intervention sur le prix des céréales et les consommateurs vulnérables a été questionné.

-la programmation et l'établissement de modalités opérationnelles de coordination de la réponse apparaissent centraux pour en accroître l'efficacité.

Le Forum dans son ensemble a été l'occasion d'un débat sur toutes les questions liées aux différentes modalités de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles. Ces questions et les débats qui ont eu lieu sont repris dans le rapport de synthèse du Forum (en annexe des TDR).

La présente évaluation s'inscrit donc dans la dynamique de la réflexion en cours par le gouvernement et les PTF pour le renforcement de l'efficacité de la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles.

Rappel sur Le Dispositif National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (DNSA)

Le Dispositif est composé des structures suivantes : le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), le Système d'Alerte Précoce (SAP), l'Observatoire des marchés agricoles (l'OMA) et l'Office des Produits Agricoles du Mali (l'OPAM).

La situation alimentaire et nutritionnelle et les situations potentielles de crises sont suivies par le SAP qui informe les différents acteurs et produit des rapports périodiques à ce sujet. Le SAP conduit 2 fois par an les sessions du Cadre Harmonisé avec l'ensemble des partenaires pour l'identification des zones à risques et des populations vulnérables. Il émet des recommandations sur la base desquelles le CSA prépare chaque année le **Plan National de Réponse aux difficultés alimentaires et nutritionnelles (PNR)**.

La mise en œuvre des appuis spécifiques de prévention et de gestion des crises prévues dans le PNR est assurée par le département de **Gestion des Crises Alimentaires et Nutritionnelles et de Réhabilitation (DGCAN/R)** du CSA. En 2012 a été institué le Comité de suivi du PNR, rassemblant les partenaires concernés, plus particulièrement chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de réponses aux difficultés alimentaires. Le CSA établit des conventions de partenariat avec des ONG nationales pour la distribution gratuite des céréales. En 2015 le CSA a travaillé avec 28 ONG nationales en matière de Distribution Alimentaire Gratuite (DAG) portant sur plus de 530 000 personnes dans 240 communes et 7 régions différentes.

L'OPAM assure le stockage et la maintenance du Stock National de Sécurité (SNS) et du Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) ainsi que le transport de ces stocks (au niveau cercle) une fois que les opérations de distribution de vivres ou de vente d'intervention sont décidées par l'instance de décision. Le relais du transport des céréales vers les communes et les villages est ensuite assuré par les ONG partenaires.

Bref rappel des étapes de la réforme en cours du DNSA

-Dans le cadre du premier Contrat d'Appui à la Consolidation de l'Etat du Mali, l'Union européenne a financé en 2013, à la demande du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, **un audit institutionnel et financier du DNSA.**

Cet audit a mis au jour la nécessité d'améliorer les performances du dispositif, et des structures qui le composent, pour remplir plus efficacement ses missions. Il a formulé des recommandations pour entamer une réforme à la fois sur le plan institutionnel mais aussi technique et opérationnel. Cette réforme repose sur le principe essentiel du leadership de l'Etat dans la coordination et la conduite des opérations de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles. L'ancrage du CSA au niveau de la Présidence de la République et non de la primature reflète le positionnement de la sécurité alimentaire comme priorité du gouvernement.

-Le Protocole d'Entente pour le Renforcement du DNSA a ainsi été signé en Novembre 2015, et lancé officiellement en mars 2016, entre le gouvernement du Mali et les partenaires suivants : la FAO, le PAM, le Canada, la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg et l'Union européenne.

Il constitue le document de référence pour la mise en œuvre de la réforme du Dispositif National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le renforcement du cadre de concertation entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers impliqués dans la sécurité alimentaire et l'action humanitaire.

Le Conseil National de Sécurité Alimentaire est l'instance politique et décisionnelle du DNSA. Il assure la supervision et les orientations générales de la politique et de la stratégie nationale.

Le Protocole a mis en place la Commission Mixte de Concertation Etat-PTF qui constitue l'instance de coordination Etat/Partenaires au niveau stratégique chargée de définir les objectifs opérationnels, d'assurer la programmation des moyens et la mobilisation des outils d'intervention. Elle réunit le gouvernement du Mali représenté par le Commissaire à la Sécurité Alimentaire, les secrétaires généraux des ministères techniques concernés et les PTF signataires du Protocole (les PTF non signataires sont observateurs).

Le secrétariat exécutif de la CMC est assuré par le Secrétariat Technique et Financier du dispositif (en cours de recrutement), rattaché au CSA. Ce secrétariat est chargé de l'animation des organes de concertation, ainsi que la coordination de l'ensemble des interventions du Dispositif tel que spécifié dans le Protocole d'Entente. Il devra aussi coordonner les différents appuis apportés aux structures nationales par les PTF.

Ce Protocole d'Entente formalise la volonté des parties signataires d'œuvrer vers plus de coordination et de mutualisation des moyens afin de soutenir l'action du gouvernement dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le but d'apporter une réponse adéquate aux ménages vulnérables.

Les appuis de l'UE au renforcement du DNSA en cours à ce jour.

- L'Union européenne apporte un appui au secteur de la sécurité alimentaire au Mali d'abord dans le cadre de son Contrat d'Appui à la Consolidation de l'Etat (Appui budgétaire de 226 millions d'€ pour la période 2015-2020).

Initié dans le cadre du premier contrat d'appui budgétaire par l'établissement d'un diagnostic du DNSA (l'audit de 2013), l'appui de l'Union européenne à la mise en œuvre de la réforme et le renforcement du DNSA se poursuit par le deuxième Contrat d'Appui budgétaire. Dans ce cadre,

le déboursement de deux tranches variables (2 x 10m€) est lié à l'atteinte d'indicateurs de performance du Dispositif.

En 2016, les indicateurs concernent l'atteinte de certaines étapes dans la mise en œuvre de la réforme. Ils sont ainsi définis:

Les outils de gouvernance du DNSA sont en place et fonctionnels: 1) Le cadre de concertation unique Etat/PTF et le Secrétariat technique prévus dans le Protocole d'Entente sur le renforcement du DNSA sont en place et fonctionnels 2) Les manuels de procédure sont rédigés 3) Le Code de gestion des stocks est révisé 4) Le Plan de Contingence (volet Sécurité alimentaire) est préparé 5) Les textes de Réforme du CSA et du Service d'Alerte Précoce sont rédigés.

En 2017, l'indicateur de la tranche variable est un indicateur de performance. Il s'agit d'atteindre une progression de 10% du taux des populations vulnérables assistées par le CSA par rapport aux populations vulnérables identifiées par le SAP (phase 2 à 5 selon la classification du Cadre Harmonisé). La situation de référence est la moyenne du taux des populations vulnérables soutenues par le CSA qui se situe à 75% (Moyenne des années 2012 à 2014), source CSA. Les sources de vérification seront les Plans Nationaux de Réponse, leurs bilans et évaluations externes.

- Le développement rural et la sécurité alimentaire constituent le deuxième secteur de concentration de la coopération UE-Mali dans le cadre du 11^{ème} FED.

Au-delà des différents aspects structurels conduisant à une dégradation de la sécurité alimentaire d'un nombre croissant de ménages vulnérables, le PIN met l'accent sur la nécessité de renforcer la gouvernance du secteur agricole et de la sécurité alimentaire par le *renforcement des capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles* par le Dispositif National de Sécurité Alimentaire.

Un programme d'appui est en cours de formulation conjointement par le gouvernement et l'Union européenne, le Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire au Mali (PRORESA) dont le volet 3 prévoit spécifiquement de renforcer le DNSA.

Les appuis en cours d'autres partenaires au renforcement du DNSA.

La coopération suisse appuie le Projet de renforcement des programmes nationaux de sécurité alimentaire et des filets sociaux et nutritionnels. Ce projet prévoit de Renforcer le système d'analyse du SAP, d'apporter un appui au CSA (Assistance technique, notamment sur le PNR) et de financer des filets sociaux avec Jigisemejiri dans le cadre de 2 cercles. Son montant est de 1.1 m€ sur la base d'une durée d'un an qui devrait être prorogée (phase initiale de mai 2015 à mai 2016).

Les Plans Nationaux de Réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles 2015 et 2016

En 2015 et 2016, les objectifs spécifiques affichés par les deux PNR sont les suivants: i) répondre aux besoins d'assistance alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables, ii) Renforcer les moyens d'existence des populations à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience, iii) renforcer le dispositif de coordination des acteurs, de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2015, un objectif spécifique de plus concernait l'amélioration de la disponibilité et l'accès en aliments de bétail dans les zones en déficit fourrager notamment dans les régions du Nord et le Sahel occidental.

Le Plan National de Réponse 2015 (PNR 2015).

La campagne agricole 2014-2015 a été plutôt favorable globalement, avec une hausse sensible de la production toutes céréales confondues de l'ordre de 12.8% par rapport à la moyenne des 5 dernières années, et de 21.70% par rapport à l'année précédente. De fait, la situation au niveau du pays est celle d'un excédent céréalier de 1.9 millions de tonnes permettant un bon approvisionnement des marchés durant l'année. Cela couvre cependant des situations diverses en fonction des régions.

Les conditions générales d'élevage ont été globalement moyennes à bonnes au centre et au sud du pays, et moyennes à mauvaises dans les régions de Tombouctou et Gao.

Les assistances alimentaires, notamment dans certains cercles du nord (Niafunké, Kidal et Tessalit) ont permis que l'insécurité alimentaire soit relativement atténuée, comme reflété dans les analyses du Cadre Harmonisé.

Les moyens d'existence ont été négativement affectés dans les régions du nord du pays et le Sahel occidental par l'insécurité, le déficit fourrager, la mauvaise production agricole et les mortalités excessives de bétail de la campagne précédente.

La malnutrition reste un problème structurel dans le pays avec des taux généralement supérieurs au seuil d'alerte.

Les résultats du Cadre Harmonisé réalisé sous l'égide du SAP en mars 2015 a déterminé que:

- 410 000 personnes (2.6% de la population) seraient en phase crise et pire (phase 3 et 4) et auraient besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle d'avril à août 2015. Les cercles signalés sont ceux de Gourma-Rharous (région de Tombouctou), d'Ansongo et de Bourem (région de Gao).

- 2 712 403 personnes (17% de la population) seraient en situation de pression (phase 2) et auraient besoin de programmes de renforcement de la résilience. 7 cercles supplémentaires sont concernés: Nara (région de Koulikoro) Douentza et Youwarou (région de Mopti); Goundam, Diré et Tombouctou; Gao, Ménaka, Abeïbara et Tin-Essako (région de Kidal).

Sur cette base le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a élaboré, avec la participation des partenaires, le Plan National de Réponse aux difficultés alimentaires 2015. En mars 2016, le CSA a produit un Bilan de la mise en œuvre du PNR 2015 (ces deux documents sont annexés aux TDR).

Le Plan National de Réponse 2016 (PNR 2016).

Les disponibilités alimentaires sont globalement bonnes en 2015, avec une production de céréales de plus de 8 millions de tonnes, en hausse de 27% par rapport à la moyenne des cinq dernières années et de 15.26% par rapport à l'année précédente. Le disponible fourrager est bon, et nettement meilleur en comparaison avec l'année précédente et par rapport la moyenne, ce qui impacte positivement la production agropastorale. L'insécurité résiduelle au nord et au centre du pays affecte cependant les conditions socio-économiques des ménages et leurs moyens d'existence.

La consommation alimentaire est acceptable en général, avec cependant des poches d'insécurité alimentaire marquée dans les cercles de Bourem, Kolokani, Koro, Macina et Tominian, qui s'accroîtra pendant la période de soudure dans les zones où la production a été insuffisante et où l'insécurité sévit.

Les moyens d'existence des ménages vulnérables se maintiennent dans l'ensemble mais sont affectés par l'insécurité dans les régions de Tombouctou, Kidal, Gao et le nord et l'ouest de la région de Mopti.

Les données historiques de SMART pour la prochaine période de soudure font état une situation de malnutrition structurellement au-dessus du seuil de 10% dans le pays.

Dans ce contexte les recommandations du SAP suite au Cadre Harmonisé sont d'apporter assistance à:

- 423 500 personnes (2.3% de la population) en phase 3 du CH en besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate

- 2 605 895 (14% de la population) en phase 2 du CH en besoin d'activités de renforcement de leur résilience.

Douze cercles sont classés en phase 2 : Douentza, Tenekou, Youwarou, Tombouctou, Diré, Goundam, Gourma Rahous, Niafouké, Ansongo, Bourem, Kidal et Abeibara. Le district de Bamako a été inclus pour la première fois dans l'échantillon des communes en 2016. Il n'est pas classé en situation de crise.

Le CSA a préparé avec les partenaires le Plan National de Réponse 2016 qui prévoit une assistance à une population de plus de 3 millions par des activités d'assistance alimentaire, de relèvement rapide et de renforcement de la résilience (Ce plan est annexé aux TDR)

- Le Plan de contingence, volet Sécurité alimentaire

Le Plan de contingence est un cadre conceptuel de prévention et de gestion des risques, en général, qui prévoit à travers son volet SAN la question spécifique des crises alimentaires et nutritionnelles. Le plan de contingence se définit ex-ante, envisage les principaux scénarios de crise auxquels le pays peut être confronté, permet de raisonner les stratégies de réponse adaptées à chacun de ces scénarios, et de préparer le pays et ses partenaires à organiser la réponse. C'est un plan pluriannuel, qui envisage une palette de situations probables, et est régulièrement actualisé sur la base d'une réévaluation des risques, et d'une capitalisation des enseignements de l'expérience. L'élaboration de ce plan de contingence est en cours au Mali.

2. Objectifs de l'évaluation et principaux utilisateurs

L'évaluation a pour principaux objectifs de présenter au gouvernement du Mali, au CSA, aux services de coopération extérieure concernés de l'Union européenne, des Etats membres et des autres partenaires financiers et techniques du CSA et, le cas échéant, au grand public:

Objectif 1:- Une appréciation globale et indépendante des Plans Nationaux de Réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles 2015 et 2016 et de leurs opérations,

Cela inclut aussi une évaluation quant à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le bilan de la mise en œuvre du PNR 2015. L'évaluation mesurera les principaux effets de ces interventions par rapport à leurs objectifs.

Objectif 2:- Les principaux enseignements des interventions et des recommandations afin d'améliorer les futures actions,

De plus, pour satisfaire aux nécessités du suivi de l'indicateur de résultat pour le déboursement de la tranche variable 2017 du Contrat d'Appui à la Consolidation de l'Etat, l'évaluation fournira:

Objectif 3:- L'ensemble des éléments nécessaires à la mesure de la progression du taux des populations vulnérables assistées par le CSA par rapport aux populations vulnérables identifiées par le SAP (Phase 2 à 5) et un avis sur l'atteinte de l'indicateur de performance du DNSA.

Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes à des fins de prise de décision en ce qui concerne l'orientation à donner aux opérations futures en faveur des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire.

3. Champ de l'évaluation, logique d'intervention et questions d'évaluation

3.1. Champ

Le champ d'évaluation couvre le cycle complet des opérations d'assistance, à savoir la phase préparatoire des opérations (y compris le ciblage, mais aussi la préparation logistique et administrative), la gestion des opérations proprement dite par l'ensemble des parties prenantes, le suivi des opérations ainsi que les principaux effets atteints.

Les parties prenantes de l'opération sont : le CSA et ses différents départements, le Secrétariat Technique et Financier du DNSA, le SAP et ses démembrements locaux, l'OMA et ses cellules déconcentrées, l'OPAM, les agences humanitaires, les ONG locales ou internationales, les ministères concernés (agriculture, élevage et pêche, humanitaire...), les PTF, les projets en cours dans le domaine de la SAN (PRIA, Jigisemejiri etc.), les élus locaux (niveau à préciser), les bénéficiaires finaux des interventions.

Sur la base d'un échantillonnage géographique établi de commun accord entre le groupe en charge du suivi de l'évaluation et les experts, il s'agira d'apprécier les effets des opérations des PNR 2015 et 2016 en termes d'amélioration de l'accès aux aliments et aux intrants pour les ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire, la préservation du capital bétail, la résilience et la reconstitution des moyens d'existence.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- (i) apprécier à travers une collecte d'informations spécifiques et le traitement d'informations existantes la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité des opérations,**
- (ii) analyser la performance des parties prenantes impliquées dans la programmation, la mise en œuvre, la supervision et le pilotage des opérations,**
- (iii) apprécier les principaux résultats/effets des opérations,**
- (iv) dresser le bilan global d'exécution et tirer les leçons pour les opérations futures de même nature.**

3.2. LOGIQUE D'INTERVENTION DES OPERATIONS

Type d'opération	Logique d'intervention	Commentaires
<p>ASSISTANCE ALIMENTAIRE DAG: Distribution alimentaire gratuite</p> <p>Transferts monétaires inconditionnels</p>	<p>- L'objectif général de la DAG est d'améliorer l'accès aux aliments pour les ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire. Elle vise à couvrir les besoins alimentaires des populations en insécurité alimentaire sévère des zones vulnérables (Phase 3 à 5) du CH. De plus les réfugiés et les personnes déplacées du fait des crises et conflits armés dans la sous-région peuvent en bénéficier.</p> <p>L'objectif est de permettre aux ménages vulnérables de s'approvisionner sur le marché local pour couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels.</p>	<p>- La ration de céréales ou le panier de vivres distribués varient dans leur composition en fonction de l'institution qui réalise l'opération. Des discussions techniques pour l'harmonisation sont en cours les différents intervenants quant à sa composition ou les modalités de sa distribution (ciblage, calendrier, fréquence de distribution ...)</p>
<p>VENTES DE CEREALES A PRIX MODERES</p>	<p>- L'objectif est de diminuer l'insécurité alimentaire des ménages vulnérables en leur permettant de s'approvisionner sur le marché à des prix modérés.</p>	<p>- Le SIE (Stock d'Intervention de l'Etat) d'un volume de 25000 tonnes de riz et le SNS (Stock National de Sécurité) sont utilisés dans le cadre des ventes d'intervention.</p>
<p>RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET MOYENS D'EXISTENCE Agriculture: -Distribution gratuite de semences améliorées (semences pluviales)</p>	<p>- L'objectif global de cette opération est d'améliorer la sécurité alimentaire à travers une meilleure productivité des facteurs agricoles.</p>	

<p>-Appuis à la relance de l'agriculture</p> <p>-Appuis à l'élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution gratuite aliments du bétail • Vente à prix modérés d'aliments du bétail <ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution du cheptel <p>-Appuis à la pêche communautaire</p>	<p>Cette opération vise à mettre à la disposition des producteurs vulnérables des semences améliorées de céréales dans des zones définies.</p> <p>-L'objectif est un relèvement précoce des ménages vulnérables et une relance de l'activité productive pour accroître la résilience</p> <p>L'objectif global assigné à cette opération est de prévenir les éventuelles crises pastorales que pourraient connaître les éleveurs et leurs cheptels dans les zones prioritaires identifiées. Il s'agit d'atténuer les effets des déficits fourragers au bénéfice des ménages en insécurité alimentaire sévère ciblés par l'opération et dont les moyens d'existence reposent sur l'économie pastorale.</p> <p>L'objectif est de reconstituer le capital bétail/petits ruminants des ménages vulnérables dans les zones sélectionnées. L'objectif est l'empeisonnement de mares dans les sites sélectionnés par la distribution gratuite d'1 million d'alevins</p>	<p>Au total 10 000 tonnes d'aliments pour bétail ont été vendues à prix modéré dans le cadre du PNR 2015. Le plan 2016 prévoit 7000 tonnes d'aliments du bétail qui devraient être vendues à prix modérés.</p>
<p>PNR</p>	<p>Les objectifs sont de répondre aux besoins d'assistance alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables, renforcer les moyens d'existence des populations à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience et renforcer le dispositif de coordination des acteurs, de suivi, et d'évaluation de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle.</p>	

3.3. POINTS A EXAMINER / QUESTIONS D'EVALUATION

Chacune des opérations de mise en œuvre des PNR 2015 et 2016 sera appréciée sur la base des critères types du CAD, à savoir: pertinence, efficacité, efficience, viabilité et principaux effets (au lieu d'impact).

Le PNR 2015 sera évalué essentiellement sur la base de documentation et de collecte d'information auprès des intervenants ayant mis en œuvre les opérations. Des sondages auprès des populations bénéficiaires pourront être faits selon les possibilités.

L'évaluation du PNR 2016 se fera sur la base de la documentation mais aussi par le biais d'enquêtes sur le terrain auprès des différentes parties prenantes, toutes les catégories d'opérateurs dont les ONG locales, transporteurs, élus ou représentants locaux et bénéficiaires finaux des différents types d'assistance.

L'équipe chargée de l'évaluation doit également examiner si les questions transversales suivantes que sont l'égalité entre les sexes, la prise en compte des besoins des personnes âgées et des jeunes, la bonne gouvernance, la complémentarité avec les interventions du même type menées par les différents partenaires, ainsi que la coordination des interventions par les instances habilitées ont été prises en considération dans les documents de préparation de l'opération et dans quelle mesure elles ont été prises en compte effectivement dans la mise en œuvre de ces opérations et de leur suivi.

Les critères d'évaluation débouchent sur des questions d'évaluation spécifiques. Ces questions à étudier sont indicatives; elles feront l'objet de discussions avec les experts au cours de la phase de démarrage. Toutefois, une fois qu'elles ont été arrêtées, elles ont valeur contractuelle.

L'équipe sera chargée, spécifiquement pour les opérations de DAG, d'apprécier l'application des recommandations faites lors de l'évaluation de l'opération en 2015.

La présente mission s'attardera sur les questions spécifiques ci-après :

3.3.1 Gestion administrative et financière des opérations du DNSA

DAG, Vente à prix modéré de céréales, Vente à prix modérés d'aliments du bétail:

Pour chaque type d'opérations:

- Apprécier les mécanismes d'harmonisation, de planification et de coordination de l'opération de l'ensemble des intervenants.
- Appréciation des mécanismes de marchés ayant permis l'achat et la mise en place des céréales auprès des bénéficiaires finaux (y compris le transport)
- Apprécier la nature et l'origine des céréales distribuées gratuitement par les différents partenaires (type de céréales, provenance, qualité...)
- Appréciation des mécanismes de mise sur le marché des céréales pour leur vente à prix modérés.
- Appréciation des mécanismes de marchés ayant permis l'achat et la mise en place de l'aliment bétail
- Apprécier la gestion financière de l'opération y compris les procédures de décaissement des fonds par le trésor public
- Apprécier le calendrier de déroulement des opérations jusqu'au bénéficiaire final

- Apprécier le coût de la DAG (rendue bénéficiaire) selon les différents partenaires, sur une base objective et comparable ;
- Apprécier la qualité du rapportage de l'opération par l'ensemble des parties prenantes.
- Appréciation de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Bilan du PNR 2015.

3.3.2 Ciblage des bénéficiaires

- Apprécier les responsabilités exercées des comités de ciblage pour chaque opération (définition des critères, connaissance des modalités d'intervention, présence des actes administratifs...);
- Appréciation des catégories socio-économiques de bénéficiaires des diverses opérations (aide alimentaire, semences, aliments bétail, transferts monétaires ...) et des zones géographiques choisies.
- Appréciation des modalités/élaboration des listes des cibles par les comités de ciblage pour chaque opération ;
- Comparaison des modalités de ciblage utilisées par les différents partenaires et appréciation;
- Evaluer la pertinence et apprécier le respect du guide méthodologique de ciblage dans le cadre de la mise en place des comités de ciblage et du ciblage pour chaque opération.
- Apprécier la coordination des acteurs et le partage de listes de bénéficiaires lors du processus de ciblage
- Apprécier le niveau de couverture des besoins en matière d'assistance alimentaire dans la zone concernée.

3.3.3 Questions spécifiques par catégorie d'opération

DAG et Transferts monétaires inconditionnels à visée de sécurité alimentaire

- Comparaison des modalités de mise en œuvre et de distribution de la DAG par les différents partenaires et appréciation (nature, rations, montants, qualité nutritionnelle, calendrier, fréquence etc...)
- Apprécier les mécanismes de planification, de coordination et d'harmonisation des opérations entre les intervenants (CSA, PAM, CICR, ONGs, CCFS...) au sein du PNR;
- Apprécier les modalités de planification, d'organisation et de prise en charge des coûts et des risques dans les transports des céréales jusqu'au bénéficiaire final.
- Apprécier la fonctionnalité des comités de ciblage et de distribution mis en place, la qualité de la collaboration entre les parties prenantes au niveau local et le respect du ciblage arrêté (en cas de non-respect, appréciation des alternatives utilisées, mécanisme de recueil des plaintes, gestion des conflits) ; sensibilisation au ciblage des vulnérables
- Apprécier si les quantités de céréales, ont été placées dans les délais prévus au niveau des différents centres de distribution (les capacités de stockages ont-elles été suffisantes et appropriées, sécurisées...) et l'adéquation du calendrier aux besoins des bénéficiaires
- Apprécier sur des bases objectives, ainsi qu'à travers un sondage auprès des ménages bénéficiaires, la quantité et la qualité des céréales ou des paniers de vivres reçus (par rapport à la planification initiale) et le moment de la mise en place des céréales ou des vivres; Apprécier les aspects nutritionnels des distributions alimentaires gratuites. Faire des recommandations pour les améliorer.

- Apprécier la complémentarité dans les cas de distribution de DAG et de transferts monétaires aux mêmes bénéficiaires.
- Apprécier la complémentarité des distributions alimentaires gratuites (céréales, vivres et compléments nutritionnels) par différents partenaires aux mêmes bénéficiaires.
- Apprécier les dispositions logistiques mises en place et leur impact sur la mise en œuvre de l'opération. Fournir des recommandations pour faire face aux éventuelles contraintes identifiées ;
- Evaluer le mécanisme du suivi (ainsi que sa valeur ajoutée) de la DAG mis en place aux différents niveaux.

Vente à prix modérés de céréales

- Apprécier la pertinence de l'outil même de VPM de céréales tel que pratiqué;
- Apprécier la fonctionnalité du partenariat entre les structures du niveau central (CSA-OPAM et autres partenaires) mais également entre le niveau central et les structures déconcentrées ;
- Apprécier si les quantités de céréales ont été placées dans les délais prévus au niveau des différents centres de vente (les capacités de stockages ont-elles été suffisantes et appropriées, sécurisées...) et les points de vente secondaires identifiés ont été respectés par les comités de gestion communaux;
- Apprécier sur des bases objectives, ainsi qu'à travers un sondage auprès des ménages vulnérables, l'accessibilité de ces céréales par ces ménages vulnérables (prix, lot d'achat, calendrier des ventes). Effectuer une comparaison entre les prix des céréales en vente d'intervention et ceux des mêmes céréales sur un marché classique.
- Apprécier le rapport coût/efficacité de la VPM de céréales par rapport à la DAG ou un transfert monétaire.
- Apprécier les dispositions logistiques mises en place et leur impact sur la mise en œuvre de l'opération.
- Fournir des recommandations pour faire face aux éventuelles contraintes identifiées ;
- Evaluer le mécanisme du suivi (ainsi que sa valeur ajoutée) de la VPM d'aliments bétail mis en place aux différents niveaux.

Renforcement de la résilience et des moyens d'existence

Cette partie comporte les appuis à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche, ainsi que l'ensemble des opérations des PNR 2015 et 2016 visant le renforcement de la résilience et des moyens d'existence mis en œuvre par l'ensemble des partenaires.

Seule la vente à prix modérés d'aliments du bétail donne lieu aux questions spécifiques détaillées ci-après:

-Vente à prix modérés d'aliments du bétail

- Apprécier la pertinence de l'outil même de VPM d'aliment bétail tel que pratiqué et catégories d'éleveurs touchés par ce type d'opérations.
- Apprécier la fonctionnalité du partenariat entre les structures du niveau central mais également entre le niveau central et les structures déconcentrées ;
- Apprécier la fonctionnalité des comités de gestion de l'opération mis en place au niveau communal et la qualité de la collaboration entre représentants des mairies et CSR ;
- Apprécier le respect du ciblage arrêté (en cas de non-respect, appréciation des alternatives utilisées, mécanisme de recueil des plaintes, gestion des conflits) ;

- Apprécier si les quantités d'aliments bétail, ont été placées dans les délais prévus au niveau des différents centres de vente (les capacités de stockages ont-elles été suffisantes et appropriées, sécurisées...) et les points de vente secondaires identifiés ont été respectés par les comités de gestion communaux;
- Apprécier sur des bases objectives, ainsi qu'à travers un sondage auprès des ménages bénéficiaires (en se référant à la liste émargée des bénéficiaires), la quantité maximale d'aliment bétail à céder et le moment de mise en place et faire une comparaison de prix des ventes d'aliment bétail à prix modéré et les prix pratiqués sur les marchés classiques d'aliment bétail ;
- Apprécier les dispositions logistiques mises en place et leur impact sur la mise en œuvre de l'opération.
- Fournir des recommandations pour faire face aux éventuelles contraintes identifiées ;
- Evaluer le mécanisme du suivi (ainsi que sa valeur ajoutée) de la VPM d'aliments bétail mis en place aux différents niveaux.

Concernant les autres composantes du renforcement de la résilience et des moyens d'existence (Agriculture: -Distribution gratuite de semences améliorées (semences pluviales); - Appuis en intrants; Elevage: Distribution d'aliments du bétail; -Reconstitution du cheptel; Pêche: distribution d'alevins pour empoissonnement des mares; ...). Les questions spécifiques sont les suivantes:

- Apprécier le processus de planification des opérations de résilience menées par l'ensemble des partenaires et sa gouvernance;
- Apprécier la pertinence et cohérence globale des opérations par rapport aux politiques sectorielles nationales (sans oublier le financement)
- Apprécier les mécanismes d'harmonisation, de planification et de coordination des opérations de l'ensemble des intervenants.
- Fournir des recommandations pour faire face aux éventuelles contraintes ou limitations identifiées ;
- Evaluer le mécanisme du suivi (ainsi que sa valeur ajoutée) des opérations de résilience et de renforcement des moyens d'existence mis en place aux différents niveaux.

Plan National de Réponses (PNR) aux difficultés alimentaires et nutritionnelles

- Analyser les points à renforcer pour une meilleure évaluation des besoins d'assistance alimentaire et nutritionnelle sur la base desquels est établi le PNR et formuler des recommandations.
- Apprécier la cohérence et délimitation de l'outil PNR actuel et formuler des recommandations pour les PNR suivants.
- Apprécier la gouvernance du PNR (notamment son processus d'élaboration et d'approbation, le calendrier des différentes étapes, les mécanismes d'harmonisation, de planification et de coordination des opérations de l'ensemble des intervenants, le leadership du CSA) et formuler des recommandations.
- Apprécier le mécanisme de suivi-évaluation en place (comité de suivi du PNR) et formuler des recommandations.

3.3.4 Résultats/effets des opérations

- Recueillir les points de vue des bénéficiaires sur l'organisation de chaque opération;

- Apprécier auprès des bénéficiaires, les effets de l'opération DAG sur le temps de couverture des besoins alimentaires par rapport à la période de soudure endurée ;
- Apprécier auprès des bénéficiaires, les effets de l'opération semences
- Apprécier les productions obtenues et les effets immédiats de l'opération distribution de semences au niveau des zones concernées,
- Apprécier auprès des bénéficiaires de l'opération, les effets de la VPM d'aliment bétail sur l'atténuation des effets du déficit fourrager (sur les ménages en Insécurité Alimentaire Sévère ciblés par l'opération et dont les moyens d'existence reposent sur l'économie pastorale);
- Apprécier auprès des bénéficiaires les effets des opérations de résilience et de renforcement des moyens d'existence.
- Recueillir les points de vue des bénéficiaires sur les effets des différentes opérations sur leur vie sociale et économique ;
- Apprécier auprès des bénéficiaires, les effets des opérations sur les occupations socio-professionnelles des membres des ménages touchés ;
- Si possible, mesurer les effets de l'opération DAG céréales sur les prix des vivres sur les marchés;
- Apprécier les avantages qu'offrent la mise en œuvre simultanée de l'opération DAG céréales avec la vente de céréales à prix modéré le cas échéant

3.3.5 Indicateur d'Efficacité du DNSA-(Appui budgétaire de l'UE)

- Vérifier et établir la situation de référence de base.
La moyenne du taux des populations vulnérables assistées par le CSA se situe à 75% (Source CSA). Elle est calculée sur la base des années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 par rapport aux populations identifiées par le SAP comme étant en phase 2 à 5 selon le Cadre Harmonisé.
Dans leur méthodologie, les experts discuteront les définitions des termes et des concepts utilisés, ainsi que des normes applicables en matière d'assistance alimentaire et nutritionnelle permettant une comptabilisation objective du nombre de personnes assistées (méthode de comptabilisation d'une personne "assistée", niveau des rations, adéquation du calendrier de distribution...)
- situation à l'issue de la mise en œuvre du PNR 2016 à la date de son bilan (Décembre 2016).
La situation sera mesurée sur la base de la même méthodologie.
- Calculer la progression en points de pourcentage entre les deux situations et formuler un avis sur l'atteinte de l'indicateur.

4. Méthodologie, outils et principaux résultats attendus

La méthodologie à utiliser s'appuie sur la méthode d'évaluation des projets et programmes de la DG DEVCO exposée sur le site web

http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology_fr

4.1. APPROCHE EN MATIERE D'EVALUATION ET PRINCIPAUX LIVRABLES

Le processus d'évaluation se déroulera en quatre phases: une phase de démarrage, une première phase de terrain, une deuxième phase de terrain et une phase de synthèse. Les livrables, se présentant sous la forme de rapports et/ou de présentations de type Powerpoint doivent être présentés à la fin des phases correspondantes.

La mission d'évaluation se déroulera dans l'ensemble des zones bénéficiant des appuis prévus dans les PNR, y compris les régions du nord du Mali. Au vu de la situation sécuritaire, il est à souligner que des experts de la sous-région pourraient rencontrer moins de restrictions dans leurs déplacements.

<i>Phases de l'évaluation:</i>	<i>Etapes méthodologiques:</i>	<i>Livrables</i>
1. Phase de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement et analyse de la documentation complémentaire utile. Rencontre personnes ressources. • Structuration de l'évaluation • Compréhension TDR et mise au point. • Etablissement conjoint d'un échantillon géographique ainsi que des bénéficiaires • Présentation d'une courte note méthodologique 	<i>-note méthodologique</i>
2. Phase de terrain n°1 (Mission à Bamako et dans le pays)	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des données • Analyse • Vérification des hypothèses/constats préliminaires • Validation de la méthodologie de calcul de la situation de référence pour l'indicateur d'appui budgétaire • Restitution en comité élargi de concertation des principales conclusions 	<i>-aide-mémoire -note méthodologique détaillée Calcul de l'Indicateur -Présentation de type PowerPoint®</i>
2. Phase de terrain n°2 (Mission à Bamako et dans le pays)	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des données • Analyse • Validation du Calcul de l'indicateur en fin de PNR 2016 • Restitution en comité élargi de concertation des principales conclusions issues du terrain 	<i>-aide-mémoire sur le calcul de l'indicateur -Présentation de type PowerPoint®</i>
3. <u>Phase de synthèse</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et appréciation • Rédaction et finalisation du rapport en prenant en compte les observations des commanditaires 	➤ <i>Rapport final</i>

4.1.1 Phase de démarrage

Le processus commencera par une réunion de cadrage de la demande qui se tiendra au CSA. La réunion prévue rassemblera les partenaires gouvernementaux concernés, les partenaires de mise en œuvre des opérations, l'équipe complète des experts en charge de l'évaluation et le groupe de référence chargé du suivi de l'évaluation. La durée de la réunion est prévue sur ½ journée pouvant s'étendre sur la journée entière selon les besoins.

Au cours de la phase de démarrage, les documents utiles seront rassemblés, examinés et analysés par les évaluateurs. (voir annexe 1). L'équipe d'évaluation doit ensuite analyser la logique d'intervention des opérations pour pouvoir bien apprécier ensuite la pertinence de ces opérations, sur la base des textes légaux le cas échéant, les logiques des projets et des interventions, et des informations recueillies lors de la réunion de cadrage de la demande. Sur la base des informations recueillies, les évaluateurs devront:

- décrire le contexte de chacune des opérations ;
- formuler des observations, analyser la logique d'intervention de chaque type d'opération;
- formuler des observations sur les questions d'évaluation proposées ou, s'il y a lieu, proposer une autre série de questions d'évaluation complémentaire ou nouvelle ;
- vérifier la cohérence et la validité des questions d'évaluation, proposer des critères de jugement et définir des indicateurs provisoires et les moyens de vérification s'y rapportant;
- présenter une méthodologie indicative pour l'évaluation globale de chaque opération ;
- présenter une note méthodologique indicative pour l'appréciation de la mesure de l'indicateur d'appui budgétaire;
- décrire l'approche mise en œuvre pour répondre à chacune des questions d'évaluation;
- proposer le plan de travail;
- confirmer le calendrier définitif de l'évaluation.

Une note sera établie pendant la phase de démarrage (voir section 6).

4.1.2 1^{ère} Phase de terrain

La 1^{ère} phase de terrain débute après l'approbation de la note méthodologique par le gestionnaire de l'évaluation.

Elle est concentrée sur l'évaluation de la Distribution Alimentaire Gratuite de la campagne 2016, car la distribution sera en cours. Elle comportera aussi la collecte des informations secondaires permettant l'évaluation du PNR 2015. De plus, des éléments sur les autres composantes devant être évaluées feront l'objet d'une première approche et collecte de données.

Avant de se rendre sur le terrain, l'équipe d'évaluation présentera son plan de travail détaillé, et notamment la liste des communes/villages à visiter, des personnes à interroger, ainsi que les autres outils de collecte de données qui seront utilisés et préciser la date des visites, l'itinéraire précis et le nom des membres de l'équipe compétents. La liste des communes/villages à visiter feront l'objet d'une étude et discussion avec le groupe de référence de l'évaluation (y compris les aspects sécurité) qui fournira son appui pour l'organisation de ces visites (ONGs et contacts sur le terrain). Par la suite, si un écart important par rapport au plan de travail ou au calendrier convenus est perçu comme susceptible de menacer la qualité de l'évaluation, il convient d'en discuter immédiatement avec le gestionnaire de l'évaluation (qui l'aura préalablement validé avec les membres du CSA).

Au cours des premiers jours de la phase de terrain, les évaluateurs devront organiser une réunion d'information à l'intention des entités déconcentrées du CSA.

Au cours de la phase de terrain, les évaluateurs doivent veiller à entretenir des contacts adéquats avec les différentes parties prenantes et à assurer la consultation et la participation de ces dernières ; collaborer étroitement avec les autorités et organismes publics compétents; s'appuyer sur les sources d'information les plus fiables et les plus appropriées.

À l'issue de la 1ère phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit élaborer une synthèse de ses travaux, examiner la fiabilité et la portée des informations recueillies et présenter ses conclusions au cours d'une réunion en comité élargi de concertation avec les membres du groupe de référence.

Le but de cette réunion est de restituer/partager l'ensemble des informations collectées par les consultants, leurs analyses, leurs conclusions et les recommandations pour la suite de l'étude avec l'ensemble des partenaires du CSA impliqués dans la mise en œuvre des opérations incluant le niveau régional. La rencontre doit également permettre de compléter les analyses, d'affiner certaines conclusions et préparer la deuxième phase de terrain. L'ensemble des partenaires qui devraient se retrouver lors de ce comité élargi sera déterminé par le CSA. La rencontre devrait normalement regrouper, outre l'équipe du CSA et du groupe de référence :

- Les services techniques impliqués dans l'identification des interventions, la mise en œuvre, la distribution, le contrôle, le suivi des opérations ;
- Les services techniques / les bailleurs de fonds impliqués dans la mobilisation d'aides d'urgence aux populations vulnérables ;
- Les comités sous régionaux de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires impliquées dans la mise en œuvre.

4.1.3.. 2^{ème} Phase de terrain

La deuxième phase de terrain permettra de compléter les investigations et la collecte des données pour une bonne appréciation de la campagne de DAG afin de pouvoir en faire le bilan (visites de terrain prévues comme pour la première mission terrain).

Cette phase comprend aussi les enquêtes et collecte d'information auprès des différentes parties prenantes sur les autres composantes du PNR notamment les ventes à prix modérés et les actions de résilience et renforcement des moyens d'existence.

À l'issue de la 2ème phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit élaborer une synthèse de ses travaux, examiner la fiabilité et la portée des informations recueillies et présenter ses conclusions au cours d'une réunion en comité élargi de concertation avec les membres du groupe de référence.

Le but de cette réunion est de restituer/partager l'ensemble des informations collectées par les évaluateurs, leurs analyses, leurs conclusions quant aux PNR 2015 et 2016 et leurs recommandations pour l'élaboration et la conduite des PNR à venir avec l'ensemble des partenaires du CSA impliqués dans la mise en œuvre des opérations incluant le niveau régional. La rencontre doit également permettre de compléter les analyses, d'affiner les conclusions et les recommandations à travers des débats constructifs. L'ensemble des partenaires qui devraient se retrouver lors de ce comité élargi sera déterminé par le CSA. La rencontre devrait normalement regrouper, outre l'équipe du CSA et du groupe de référence :

- Les services techniques impliqués dans l'identification des interventions, la mise en œuvre, la distribution, le contrôle, le suivi des opérations ;

- Les services techniques / les bailleurs de fonds impliqués dans la mobilisation d'aides d'urgence aux populations vulnérables ;
- Les comités sous régionaux de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires impliquées dans la mise en œuvre.

4.1.4. Phase de synthèse

Cette phase est principalement consacrée à l'élaboration du rapport final provisoire. Les évaluateurs présenteront dans un document unique leurs constats, conclusions et recommandations, conformément à la structure convenue (annexe II).

L'équipe d'évaluation doit veiller à:

- ce que ses appréciations soient objectives et équilibrées, ses affirmations exactes et vérifiables et ses recommandations réalistes;
- prendre clairement acte, lors de l'élaboration du rapport, des changements allant dans la direction souhaitée dont elle a connaissance.

L'équipe d'évaluation présentera par e-mail le rapport final provisoire au groupe de référence en vue de l'examen des constats, conclusions et recommandations provisoires. Sur la base des observations formulées par les membres du groupe de référence, l'équipe d'évaluation modifiera et révisera le rapport final provisoire. Si les problèmes de qualité, les erreurs factuelles ou les problèmes méthodologiques doivent être corrigés, les commentaires liés à des différences d'appréciation peuvent être acceptés ou rejetés. Dans ce dernier cas, l'équipe d'évaluation est tenue de motiver par écrit sa position.

4.2. Qualité du rapport final d'évaluation

Outre les dispositions de l'article 8.6 des termes de référence globaux, la qualité du rapport final sera appréciée par le gestionnaire de l'évaluation, à l'aide d'une grille d'appréciation de la qualité (voir l'annexe III).

4.3. Gestion et conduite de l'évaluation

Les membres du groupe de référence ont pour tâches principales:

- de faciliter les contacts entre l'équipe d'évaluation, les services de l'UE et les parties prenantes extérieures;
- de veiller à ce que l'équipe d'évaluation ait accès à toute l'information et la documentation utiles concernant l'opération et à ce qu'elle en fasse usage;
- de définir et de valider les questions d'évaluation;
- d'examiner et de commenter les notes et les rapports présentés par l'équipe d'évaluation. Les commentaires des différents membres du groupe sont réunis en un seul document par la gestionnaire de l'évaluation avant d'être transmis à l'équipe d'évaluation;
- de participer à la diffusion des constats, conclusions, enseignements tirés et recommandations issus de l'évaluation.

Le groupe de référence sera défini avant le début de l'exercice d'évaluation et comportera un nombre limité de représentants des structures du DNSA, de la CONFED et des PTF.

5. Exigences relatives aux rapports

Les rapports sont soumis à des exigences de qualité. Le texte du rapport doit être illustré, selon les cas, par des cartes, des graphiques et des tableaux; une carte de la ou des zones d'intervention du projet est obligatoire (à joindre en annexe). Le rapport final comprendra impérativement 50 pages maximum, ainsi que des annexes.

L'équipe d'évaluation soumettra les rapports suivants :

	Nombre de pages (à l'exclusion des annexes)	Principaux éléments	Calendrier pour la soumission (veuillez-vous référer à la rubrique 8)
Note méthodologique de démarrage	5 pages	<ul style="list-style-type: none"> • Logique d'intervention (s'il y a lieu) • Questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs • Difficultés prévues • Approche d'évaluation détaillée, grilles d'entretien par acteur et programme de travail 	Fin de la phase de démarrage
Note méthodologique détaillée de calcul de l'indicateur	8 pages	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification et établissement de la situation de référence de base. Discussion des définitions, des termes et des concepts utilisés, des normes applicables en matière d'assistance alimentaire et nutritionnelle. Définition d'une base de comptabilisation objective du nombre de personnes assistées 	Fin de la 1 ^{ère} phase de terrain
Aide-mémoire sur le calcul de l'indicateur	12 pages	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la méthodologie de calcul • Etablissement de la situation à la fin de la mise en œuvre du PNR 2016 • Calcul de la progression du taux de prise en charge • Formulation de l'avis d'expert sur l'atteinte de l'indicateur ; 	Fin de la 2 ^{ème} mission de terrain
Rapport final provisoire	50pages	<ul style="list-style-type: none"> • Cf. structure détaillée à l'annexe 2 • Réponse aux questions d'évaluation • Synthèse de tous les constats, conclusions et recommandations sous la forme d'une appréciation globale 	Fin de la phase de synthèse
Rapport final		<ul style="list-style-type: none"> • Mêmes caractéristiques que celles exposées ci-dessus, intégrant les éventuelles observations reçues des parties concernées sur le rapport final provisoire qui ont été acceptées 	

Tous les rapports seront rédigés en *français* en utilisant les polices «Arial» ou «Times New Roman», en corps 11 ou 12 minimum respectivement et un interligne simple. Chaque rapport sera d'abord soumis en version électronique.

Pour chaque rapport/livrable, le gestionnaire chargé de l'évaluation formulera des observations dans un délai de 15 jours calendrier (sauf pour la note de démarrage, pour laquelle la réaction sera immédiate). Les rapports/livrables révisés qui intègrent les observations transmises par les parties intéressées seront soumis dans un délai de 10 jours calendrier à compter de la date de réception de ces observations. L'équipe d'évaluation doit fournir un document distinct expliquant de quelle façon et à quel endroit des observations ont été intégrées ou le motif de non-intégration de certaines observations.

Le rapport final (version finale) sera remis en 20 exemplaires, 10 sur support papier et 10 sur support CD-ROM, ainsi qu'en version électronique. Le résumé exécutif sera traduit en *Anglais*.

6. Équipe d'évaluation

Pour réaliser la présente mission, les profils des quatre (4) experts requis sont les suivants :

Qualifications et compétences d'ordre général pour tous les experts:

- Connaissance des pays de la bande soudano-sahélienne;
- Parfaite maîtrise du français orale et écrite;
- Excellente capacité de rédaction et de communication.

Expert 1. Catégorie 1 : Expert en sécurité alimentaire (Chef d'équipe)

- Diplôme universitaire supérieur en Economie ou Agro-économie), Bac +5 ou équivalent.
- Expérience professionnelle de 12 ans minimum dans le cadre de projets et programmes en relation avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Réalisation d'au moins 3 évaluations de projets/programmes dans le domaine de la sécurité alimentaire, la gestion des risques de catastrophes, et/ou la protection sociale;
- Excellente connaissance des problématiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles en Afrique de l'Ouest
- Bonne connaissance des problématiques régionales/nationales (Ecowap/PPDAA; RPCA, PREGEC...)
- Connaissance approfondie des instruments de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.
- L'expérience professionnelle préalable en milieu sahélien est un atout ;
- Capacité de direction d'une équipe pluridisciplinaire.

Expert 2. Catégorie 2 : Sociologue

- Diplôme universitaire supérieur en sociologie et/ou sciences sociales (ou équivalent), Bac +5 ;
- Expérience professionnelle de 6 ans minimum en tant que sociologue et de préférence spécialisé/chercheur sur les questions de sécurité/aide alimentaire et de suivi-évaluation ;
- L'expérience préalable en tant que sociologue ayant exercé au Mali est un atout ainsi que la maîtrise d'au moins une des langues nationales.

Expert 3. Catégorie 2 : Expert en pastoralisme

- Diplôme universitaire supérieur en pastoralisme ou agro-pastoralisme (ou équivalent), Bac +5 ou expérience professionnelle équivalent;
- Expérience professionnelle de 6 ans au minimum en pastoralisme et systèmes d'élevage Afrique sub-saharienne
- Expérience professionnelle de 3 ans minimum dans la mise en œuvre, dans le monitoring ou dans l'évaluation de projet d'aide alimentaire et/ou de transfert de cash.

Expert 4. Catégorie 2: Expert Agronome

- Diplôme universitaire supérieur en Agronomie (ou équivalent), bac + 5 ou expérience professionnelle équivalente ;
- Expérience professionnelle de 6 ans au minimum dans l'agriculture et le développement rural en Afrique sub-saharienne.
- Expérience professionnelle de 3 ans minimum dans la mise en œuvre, dans le monitoring ou dans l'évaluation de projet d'aide alimentaire et/ou de transfert de cash.

7. Offre technique

Critères	Maximum
Organisation et méthodologie	
Compréhension des termes de référence, de l'objectif des services à fournir, estimation des difficultés et des défis à relever	20
Organisation des tâches, y compris le calendrier indicatif	10
Sous-total	30
Experts/ Expertise:	
Chef d'équipe	40
Autres experts	30
Sous-total	70
Note globale	100

8. Plan de travail indicatif & calendrier

Date prévue de commencement de la mission *1^{er} septembre 2016*.

Deuxième mission terrain prévue *début décembre 2016*

Activité	Lieu	Durée indicative
Phase de démarrage		
• Séance d'information	CSA Bamako	0.5 jour

<ul style="list-style-type: none"> Analyse documentation et rencontres personnes ressources 	CSA Bamako	2.5 jours
<ul style="list-style-type: none"> Préparation et soumission du rapport de démarrage 	Bamako	1 jour
<ul style="list-style-type: none"> Réunion avec le groupe de référence 	CSA Bamako	1 jour
1^{ère} Phase de terrain		
<ul style="list-style-type: none"> Mission sur le terrain 	Bamako et Localités sur l'ensemble du pays (à déterminer)	15 jours
<ul style="list-style-type: none"> Réunion de débriefing restreinte 	CSA Bamako	0.5 jour
<ul style="list-style-type: none"> Présentation résultats provisoires et notes méthodologiques en comité élargi de concertation (PPT et aide-mémoire synthétique- note méthodologique) 	CSA Bamako	1 jour
2^{ème} Phase de terrain		
<ul style="list-style-type: none"> Mission sur le terrain 	Bamako et Localités sur l'ensemble du pays (à déterminer)	15 jours
<ul style="list-style-type: none"> Réunion de débriefing restreinte 	CSA Bamako	0.5 jour
<ul style="list-style-type: none"> Présentation résultats provisoires mission en comité élargie de concertation (PPT et aide-mémoire synthétique) 	CSA Bamako	1 jour
Phase de synthèse		
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du rapport final provisoire 	Domicile	5 jours
<ul style="list-style-type: none"> Envoi électronique au groupe de référence 	Domicile	
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de la version définitive du rapport 	Domicile	3 jours
<ul style="list-style-type: none"> Soumission du rapport final 		
TOTAL (maximum)		46 jours

Montants remboursables provisoires:

Le contrat de service est sous la modalité du prix forfaitaire. Aucune dépense ne doit donc être autorisée sous la catégorie des remboursables. Cependant pour l'offre financière, les remboursables devront être estimés.

Déplacements internationaux : 6 allers/retours- à moduler en fonction de l'origine des experts
L'offre inclut également : les déplacements à l'échelle locale sur la base de 42 jours de terrain de la capitale en région (location de 2 véhicules avec chauffeurs et carburant). Les experts sont donc tenus d'effectuer des visites sur le terrain dans des localités à déterminer conjointement lors du démarrage de la mission ; les services de traduction au cours des enquêtes terrain; la prise en charge des pauses café ou déjeuners lors des réunions (restitution et suivi).

Il est à noter que la mission devra être indépendante et qu'elle devra disposer de ses propres moyens de déplacement et de rédaction. Aucun bureau ne sera mis à sa disposition.

REPARTITION INDICATIVE DES JOURS DE TRAVAIL PAR EXPERT

Dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire :

Activité	Lieu	Durée indicative	Chef d'équipe	Sociologue	Expert Pastoraliste	Agro	Total
Phase de démarrage							
• Séance d'information	CSA Bamako	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	2
• Analyse documentation et rencontres personnes ressources	Bamako	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	10
• Préparation et soumission du rapport de démarrage	Bamako	1	1	1	1	1	4
• Réunion avec le groupe de référence	CSA Bamako	1	1	1	1	1	4
1^{ère} Phase de terrain							
• Mission sur le terrain	Bamako et Localités sur l'ensemble du pays (à déterminer)	15	15	15	15	15	60
• Réunion de débriefing restreinte	CSA Bamako	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	2
• Présentation résultats provisoires et notes méthodologiques en comité élargi de concertation (PPT et aide-mémoire synthétique- note méthodologique)	CSA Bamako	1	1	1	1	1	4
2^{ème} Phase de terrain							
• Mission sur le terrain	Bamako et Localités sur l'ensemble du pays (à déterminer)	15	15	15	15	15	60
• Réunion de débriefing restreinte	CSA Bamako	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	2

• Présentation résultats provisoires mission en comité élargi de concertation (PPT et aide-mémoire synthétique)	CSA Bamako	1	1	1	1	1	4
Phase de synthèse							
• Élaboration du rapport final provisoire	Domicile	5	5	3	3	3	14
• Envoi électronique au groupe de référence	Domicile						
• Élaboration de la version définitive du rapport	Domicile	3	3				3
• Soumission du rapport final							
TOTAL (maximum)		46	46	41	41	41	169

9. Aspects administratifs

9.1. Conflits d'intérêts

Les membres de l'équipe d'évaluation ne doivent pas avoir joué un rôle direct dans la planification ou la mise en œuvre de l'opération de distribution alimentaire gratuite 2015 ou 2016. En cas de doute au cours de la mission, le contractant-cadre doit informer le pouvoir adjudicateur dans les meilleurs délais de tout risque de conflit d'intérêts sur la DAG ou autres opérations.

9.2. TVA

Les contractants-cadre sont invités à se renseigner auprès de l'autorité contractante sur les modalités de remboursement ou d'exonération éventuelle de la TVA.

10. Annexes

10.1 Annexe I: Informations à communiquer à l'équipe d'évaluation

Les termes de référence doivent contenir une liste des informations disponibles sur les PNR. Cette liste inclura notamment les documents disponibles qui seront fournis aux consultants après la signature du contrat : elle précisera quelles analyses ont déjà eu lieu et comprendra, le cas échéant, de brefs extraits qui permettront d'élaborer une bonne proposition.

Liste indicative à adapter/compléter :

- Textes légaux et engagements politiques relatifs au projet/programme
- Document de stratégie [pays/région] et programmes indicatifs (et équivalents) pour les périodes couvertes
- Documents des pouvoirs publics sur les politiques à mener aux niveaux national et sectoriel
- Documents d'orientation des instances politiques et techniques de la sous-région (UEMOA, CILSS, RPCA, etc...)
- Plan Nationaux de réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles 2015 et 2016

- Bilan du PNR 2015
- Rapports, comptes-rendus, et tout document utile du Comité de suivi du PNR.
- Rapports, comptes-rendus, et tout document utile du Sous-groupe thématique des PTF Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et du Cluster Sécurité alimentaire
- Documents de programmation, d'exécution, de suivi et de bilan des opérations du PNR des différents partenaires (CSA, PAM, CICR, ECHO, ONGs, etc...)
- Documents utiles fournis par les partenaires nationaux/locaux et d'autres donateurs
- Documents d'orientation et de planification utiles fournis par les partenaires nationaux/locaux et d'autres donateurs

Remarque : l'équipe d'évaluation doit repérer et obtenir tout autre document dont l'analyse pourrait être utile, à l'occasion de ses entretiens avec des personnes qui sont ou ont été associées à la conception, à la gestion et à la supervision des PNR. Il convient de rechercher des personnes-ressources pour la collecte d'informations et de données au sein des services de la CE, des organismes de mise en œuvre et/ou des structures du pays partenaire (CSA, OMA, OPAM, SAP, Structures déconcentrées, ministères concernés, Service nutrition etc...)

10.2 Annexe II: structure du résumé et du rapport final

Le rapport final ne doit pas dépasser le nombre de pages indiqué. Les informations complémentaires sur le contexte général, le programme ou des aspects liés à la méthodologie ou à l'analyse figureront dans les annexes.

La page de couverture du rapport portera la mention suivante:

«La présente évaluation, financée et guidée par la Commission européenne, est présentée par [nom de la société de conseil]. Le rapport ne reflète pas nécessairement les points de vue et opinions de la Commission européenne.»

Les principaux points du rapport d'évaluation sont les suivants:

Résumé exécutif

Rédigé de manière condensée, précise et conçu pour être publié de manière indépendante, le résumé exécutif constitue un élément essentiel du rapport. Il doit être court (pas plus de cinq pages), se concentrer sur l'objet principal ou les points essentiels de l'évaluation, décrire les principaux points analytiques et exposer clairement les grandes conclusions, les enseignements tirés et les recommandations spécifiques.

1. Introduction

L'introduction contient une description du projet/programme et de l'évaluation et fournit au lecteur suffisamment d'explications sur la méthode suivie pour lui permettre d'apprécier la crédibilité des conclusions et d'avoir connaissance des éventuelles limites ou faiblesses de l'exercice.

2. Réponses aux questions/constatations

Ce chapitre présentera les questions d'évaluation et leurs réponses, accompagnées d'éléments de preuve et d'une justification.

3. Conclusions et recommandations

3.1 Conclusions

Ce point présente les conclusions de l'évaluation. Celles-ci doivent être regroupées en « clusters » afin de donner un aperçu de l'élément évalué.

Un paragraphe ou un sous-chapitre doit résumer les trois ou quatre grandes conclusions classées par ordre d'importance, tout en évitant d'être répétitif. Cette manière de faire permet de mieux communiquer les messages qui sont adressés au gouvernement et à tous les partenaires.

Si possible, le rapport d'évaluation identifie un ou plusieurs enseignements transférables, qui sont mis en évidence dans le résumé exécutif et pourront être présentés lors de séminaires appropriés.

3.2 Recommandations

Les recommandations visent à améliorer ou à modifier le projet/programme dans le cadre du cycle en cours, ou à préparer l'élaboration d'une nouvelle intervention lors du cycle suivant.

Les recommandations doivent être soigneusement regroupées et classées par ordre de priorité, ciblées en fonction de destinataires précis à tous les niveaux, en particulier au sein de la Commission.

4. Annexes du rapport

Le rapport doit comporter les annexes suivantes:

- les termes de référence de l'évaluation
- le nom des évaluateurs et de leurs sociétés (leurs CV, résumés et limités à une page par personne, doivent être fournis)
- une description détaillée de la méthode d'évaluation comprenant: les options choisies, les difficultés rencontrées et les limites de l'évaluation, le détail des outils et des analyses
- la logique d'intervention / les matrices cadres logiques (originales et améliorées/mises à jour)
- la carte de la zone géographique couverte par le projet
- la liste des personnes/organisations consultées
- les ouvrages et la documentation consultés
- les autres annexes techniques (analyses statistiques, tables des matières et chiffres)
- une réponse détaillée aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs (matrice d'évaluation)